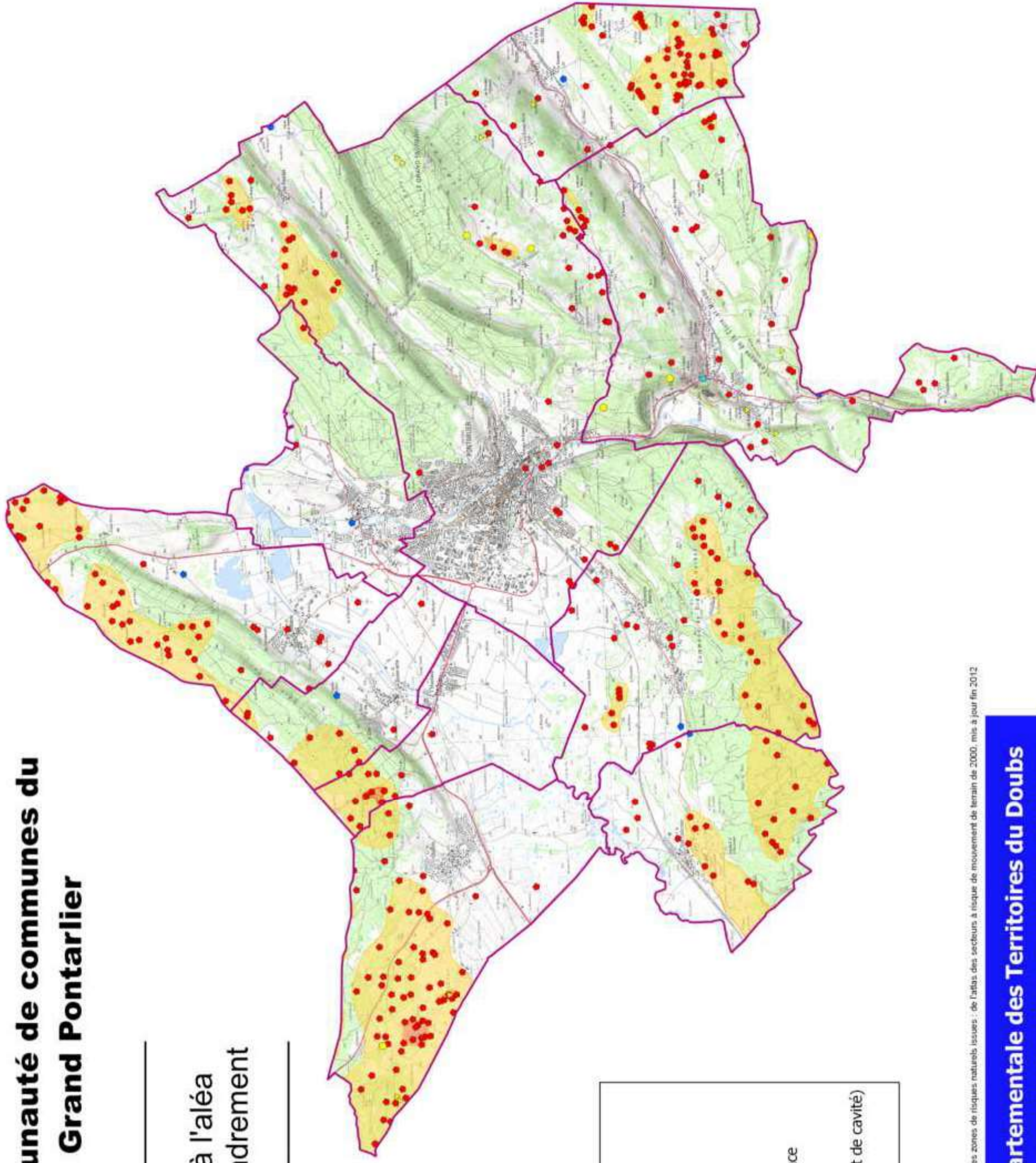


Communauté de communes du Grand Pontarlier

Zones soumises à l'aléa
affaissement / effondrement

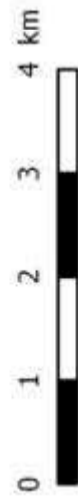


Légende

- Communes du Grand Pontarlier
- Aléa faible
- Aléa fort

Indices Karstiques

- Fontaine, source, résurgence, émergence
- Abris, grotte
- ▼ Gouffre, perte
- Indice karstiques (doline, effondrement de cavité)
- ▲ Chutes de pierres et de blocs



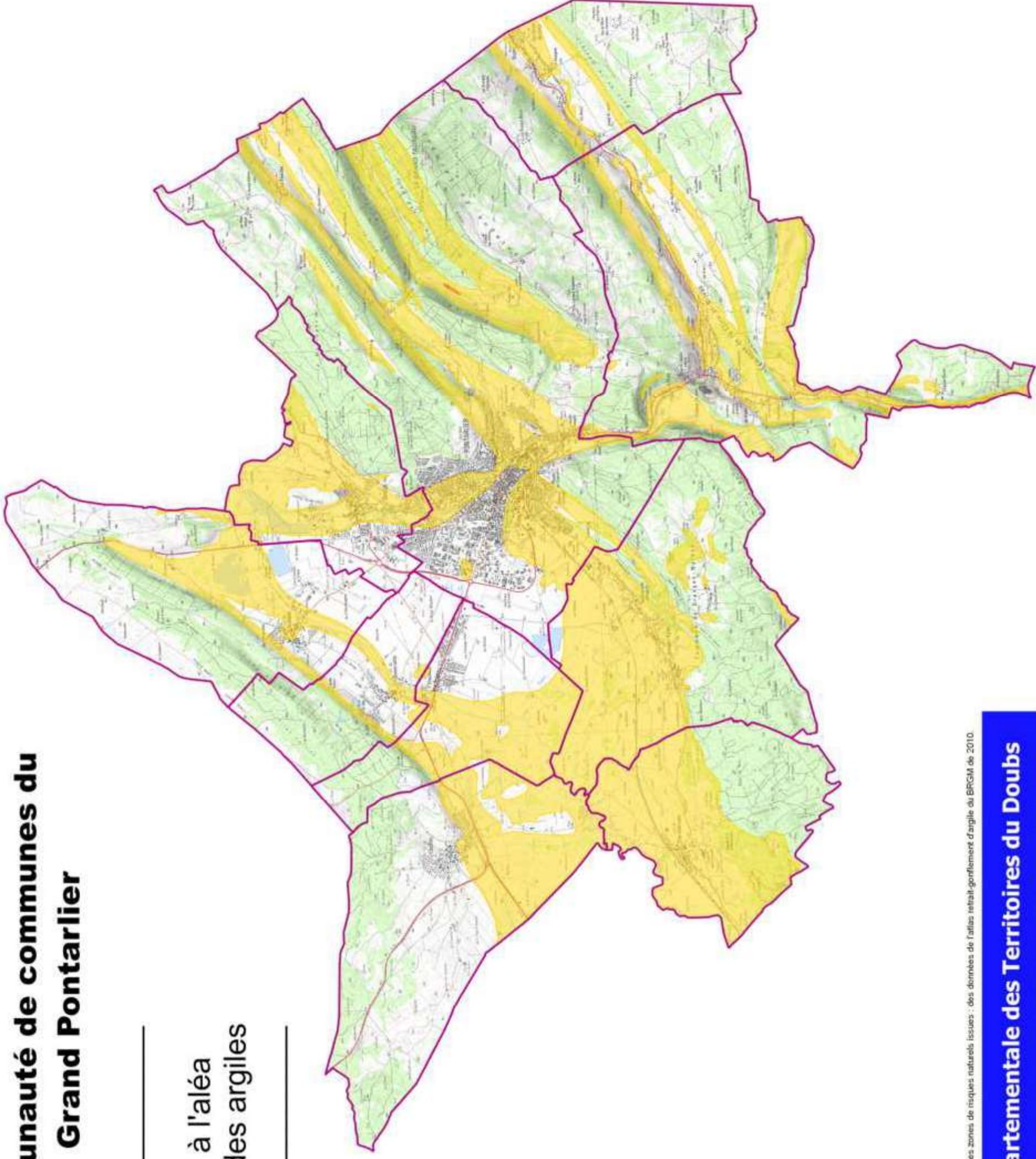
© IGN-BRGM-GIPEN-CDS du Doubs-DDT25-DREAL FC - Informations sur les zones de risques naturels issues : de l'état des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2000, mis à jour fin 2012

Conception
DDT 25 - CATU
MP - 3 août 2016




Direction Départementale des Territoires du Doubs

Communauté de communes du Grand Pontarlier

Zones soumises à l'aléa
retrait-gonflement des argiles



Légende

-  Communes du Grand Pontarlier
-  Aléa faible
-  Aléa moyen



© IGN-BRGM-GIFER-CDS ou Doubs-DDT25-DREAL FC - Informations sur les zones de risques naturels issues : des données de l'Atlas retrait-gonflement d'argile du BRGM de 2010.

Conception
DDT 25 - CATU
MP - 3 août 2016

Direction Départementale des Territoires du Doubs

Le retrait-gonflement des sols argileux

Dans le département du Doubs



Un phénomène naturel Bien connu des géotechniciens

Un sol argileux change de volume selon son degré d'humidité comme le fait une éponge : il gonfle avec l'humidité et se rétracte avec la sécheresse. En période de sécheresse, ces variations de volume se manifestent par des fentes de retrait, mais surtout induisent des tassements du sol plus ou moins importants suivant la configuration et l'ampleur du phénomène. Ces tassements sont souvent hétérogènes à l'échelle des constructions, du fait des variations géologiques et de la présence du bâti.

Impact sur les constructions : des désordres importants et coûteux

Ils touchent principalement les constructions légères (habitations individuelles) de plain-pied et celles aux fondations peu profondes ou non homogènes.

- ✓ Fissuration des structures
- ✓ distorsion de portes et fenêtres
- ✓ dislocation des dallages et des cloisons
- ✓ rupture de canalisations enterrées
- ✓ Décollement des bâtiments annexes



Identification des zones sensibles Carte départementale de l'aléa retrait-gonflement

La réalisation de cette carte départementale s'appuie sur l'analyse des cartes géologiques, des essais et des analyses des sols (susceptibilité) ainsi que sur l'examen des sinistres.

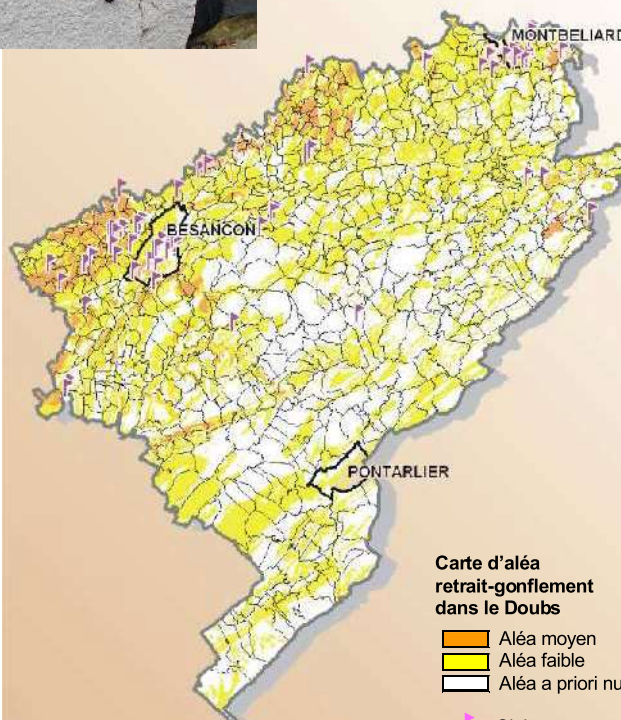
Son échelle de validité est le 1/50 000 : pour une identification du sol à l'échelle de la parcelle, une étude de sol s'impose.

De plus, dans les zones identifiées comme non argileuses (aléa nul), il n'est pas exclu de rencontrer localement des lentilles argileuses non cartographiées susceptibles de provoquer des sinistres.

Quelques chiffres clés (Rapport BRGM/RP-57338-Fr, septembre 2009) :

- ✓ 103 sinistres localisés dans le département du Doubs ;
- ✓ Aléa moyen : 375 km² soit 7 % du département ;
- ✓ Aléa faible : 2 081 km² soit 40 % du département ;
- ✓ Aléa a priori nul : 2 792 km² soit 53 % du département.

En juin 2010, 10 communes ont déjà été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre de l'été 2003.



Argiles
Aléa retrait-gonflement des argiles

Les sols argileux se rétractent et gonflent en fonction de leur teneur en eau. Ces variations de volume induisent des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants sur les constructions.

Site internet dédié : www.argiles.fr



comment construire sur sols argileux ?



Nature du sol et mesures constructives à mettre en œuvre

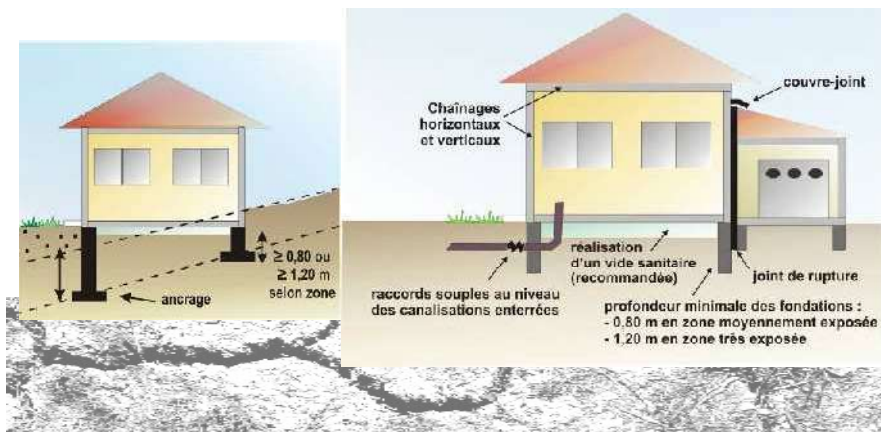
Avant de construire dans les zones identifiées sur la carte d'aléa comme sensibles aux phénomènes de retrait-gonflement (consultable sur www.argiles.fr), il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol qui doit vérifier la nature, la géométrie et les caractéristiques géotechniques des formations géologiques présentes au droit de la parcelle (G11*). Le coût d'une telle étude est classiquement compris entre 2000 et 3500 €.

Pour un projet de maison individuelle, il est recommandé :

- d'appliquer des mesures spécifiques préconisées par une étude de sol complémentaire (G12, G2 et G3*) ;
- à défaut, d'appliquer des mesures forfaitaires (illustrées ci-dessous) qui visent d'une part à limiter les mouvements auxquels est soumis le bâti, et d'autre part à améliorer sa résistance à ces mouvements (le coût de ces mesures est estimé à 10 % du coût total de la construction).

* Normes AFNOR NF P 94-500 sur la classification des missions géotechniques.

Adapter les fondations, rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés Veillez au respect des règles de l'art (D.T.U.*) !!!



- Prévoir des fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille, d'une profondeur d'ancrage minimale de 0,8 m à 1,2 m selon la sensibilité du sol ;

- Assurer l'homogénéité d'ancrage des fondations sur terrain en pente (l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ;

- Eviter les sous-sols partiels, préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers portés sur vide sanitaire aux dallages sur terre plein ;

- Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux pour les murs porteurs ;

- Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

*D.T.U. : Documents Techniques Unifiés (Règles de l'Art normalisées)

Eviter les variations localisées d'humidité et éloigner les arbres

- Eviter les infiltrations d'eaux pluviales (y compris celles provenant des toitures, terrasses, descentes de garage...) à proximité des fondations ;

- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples) ;

- Eviter les pompages à usage domestique ;

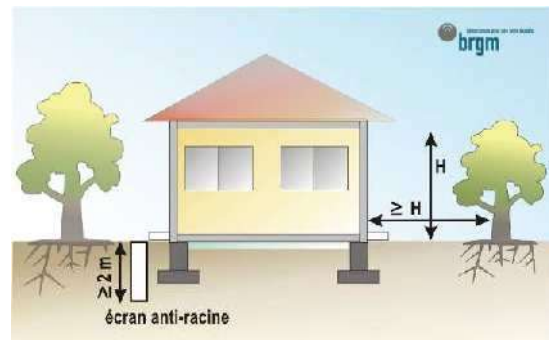
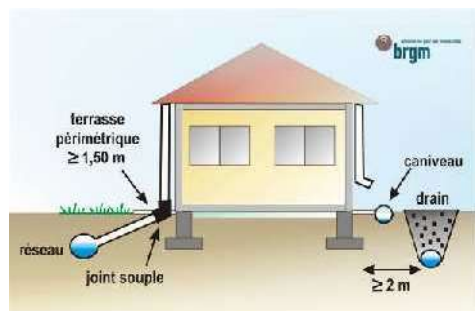
- Envisager la mise en place d'un dispositif assurant l'étanchéité autour des fondations (trottoir périphérique anti-évaporation, géomembrane...);

- En cas d'implantation d'une source de chaleur en sous-sol, préférer le positionnement de cette dernière le long des murs intérieurs ;

- Eviter de planter des arbres avides d'eau à proximité de l'habitation ou prévoir la mise en place d'écrans anti-racines ;

- Procéder à un élagage régulier des plantations existantes ;

- Attendre le retour à l'équilibre hydrique du sol avant de construire sur un terrain récemment défriché.



Pour en savoir plus :

- Retrouvez les cartes d'aléa et des précisions sur les recommandations techniques sur le site dédié du BRGM : www.argiles.fr
- Téléchargez le guide « Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » sur le site du ministère en charge de l'écologie : www.prim.net
- Demandez conseil à votre architecte ou maître d'œuvre ou renseignez-vous auprès de votre mairie, DDT, Préfecture ou du BRGM
- Trouvez les coordonnées d'un bureau d'étude géotechnique auprès de l'USG (www.u-s-g.org), de Syntec-Ingenierie (www.syntec-ingenierie.fr), ...

Direction Départementale des Territoires
du Doubs
6, rue Roussillon
25000 - Besançon
www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

Préfecture de région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
8 bis, rue Charles Nodier
25035 - Besançon Cedex
www.franche-comte.pref.gouv.fr

BRGM - Service Géologique Régional
Bourgogne - Franche-Comté
Parc Technologique
27, rue Louis de Broglie
21000 - Dijon
www.brgm.fr

Autres liens utiles :

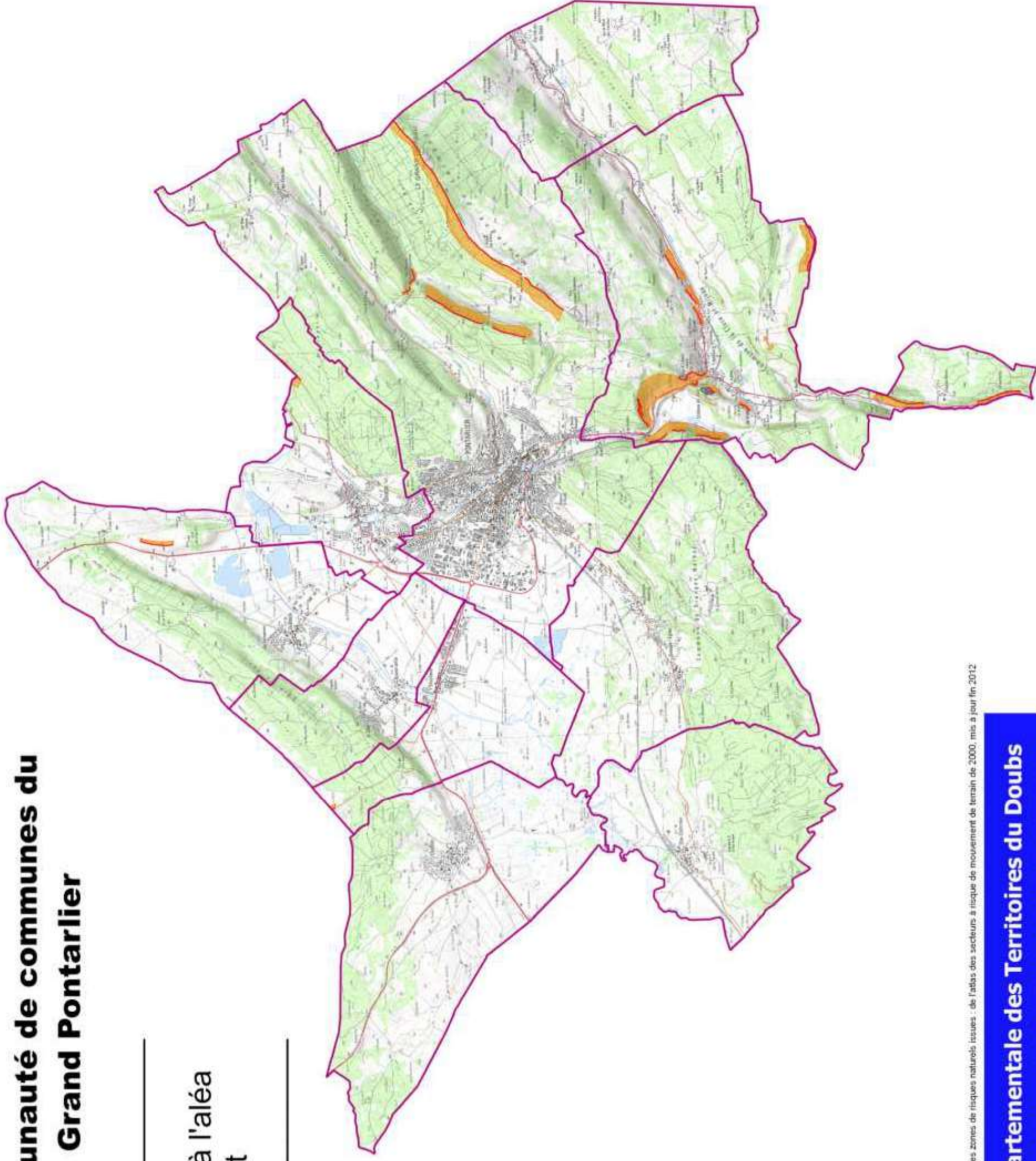
Portail de la prévention des risques majeurs du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
www.ecologie.gouv.fr - www.prim.net

Agence Qualité Construction
www.qualiteconstruction.com

Caisse Centrale de Réassurance
www.ccr.fr

Communauté de communes du Grand Pontarlier

Zones soumises à l'aléa
éboulement



Légende

- Communes du Grand Pontarlier
- Aléa fort
- Falaises - Aléa fort

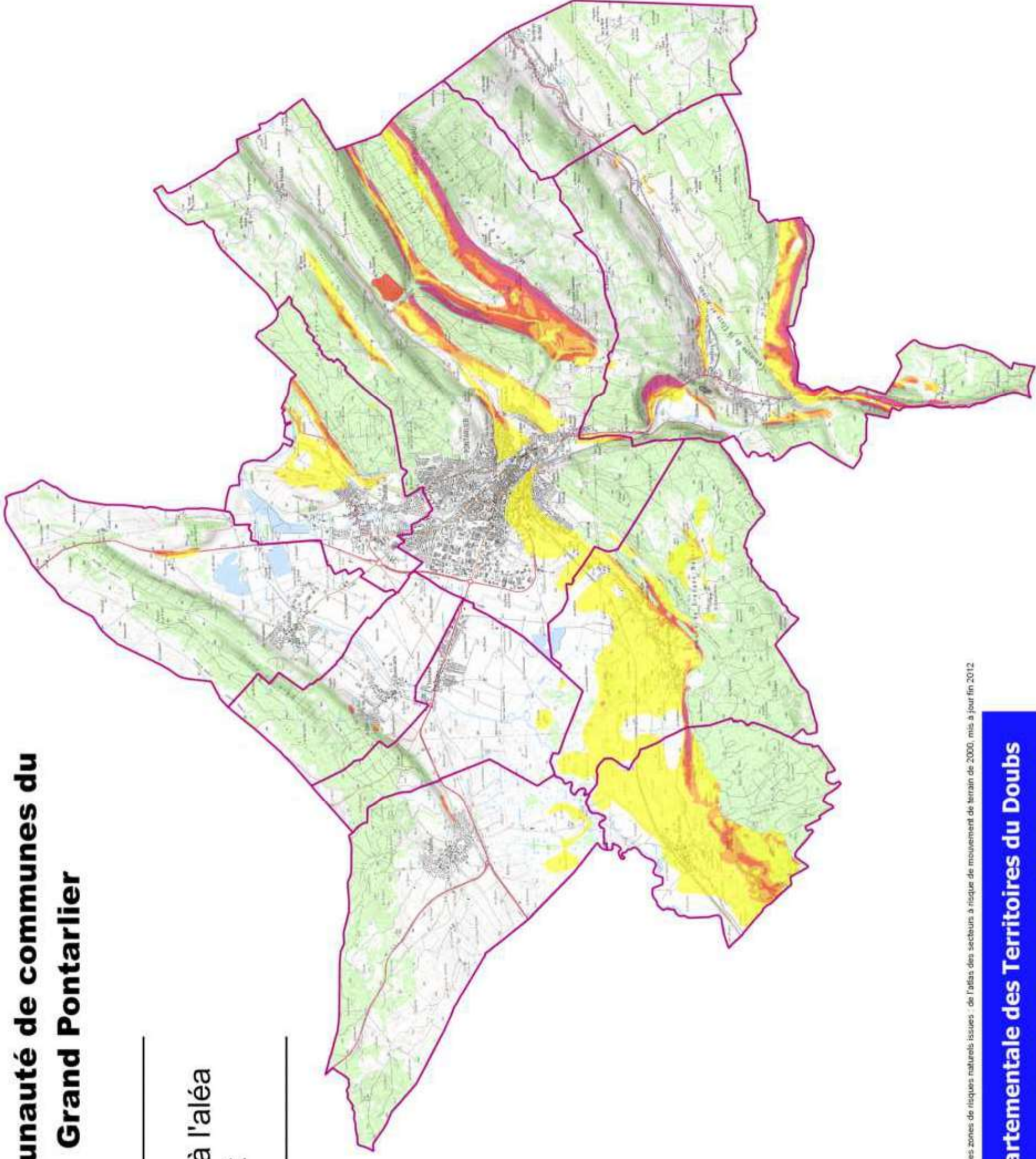
0 1 2 3 4 km

© IGN-BRGM-GIPEK-CDS du Doubs-DDT25-DREAL FC - Informations sur les zones de risques naturels, issues : de l'Atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2000, mis à jour fin 2012

Conception
DDT 25 - CATU
MP - 3 août 2016

Direction Départementale des Territoires du Doubs

Zones soumises à l'aléa glissement



© IGH-BRGM-GIPEH-CDS du Doubs-DOT25-DREAL FC - Informations sur les zones de risques naturels issues : de l'Atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2000, mis à jour fin 2012.

Conception
DOT 25 - CATU
MP - 3 août 2016
Direction Départementale des Territoires du Doubs

La nouvelle
RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE
applicable aux bâtiments

*dont le permis de construire est déposé
à partir du 1^{er} mai 2011*

Janvier 2011



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

La nouvelle réglementation

Le séisme de la Guadeloupe du 21 novembre 2004 et le séisme d'Epagny-Annecy du 15 juillet 1996 viennent nous rappeler que la France est soumise à un risque sismique bien réel. Les Antilles sont exposées à un aléa fort et ont connu par le passé de violents séismes. De même, bien que considérée comme un territoire à sismicité modérée, la France métropolitaine n'est pas à l'abri de tremblements de terre ravageurs comme celui de Lambesc de juin 1909 (46 victimes).

L'endommagement des bâtiments et leur effondrement sont la cause principale des décès et de l'interruption des activités. Réduire le risque passe donc par une réglementation sismique adaptée sur les bâtiments neufs comme sur les bâtiments existants. L'arrivée de l'Eurocode 8, règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne, conduit à la mise à jour de la réglementation nationale sur les bâtiments.

Principe de la réglementation

La réglementation présentée concerne les bâtiments à **risque normal**, pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

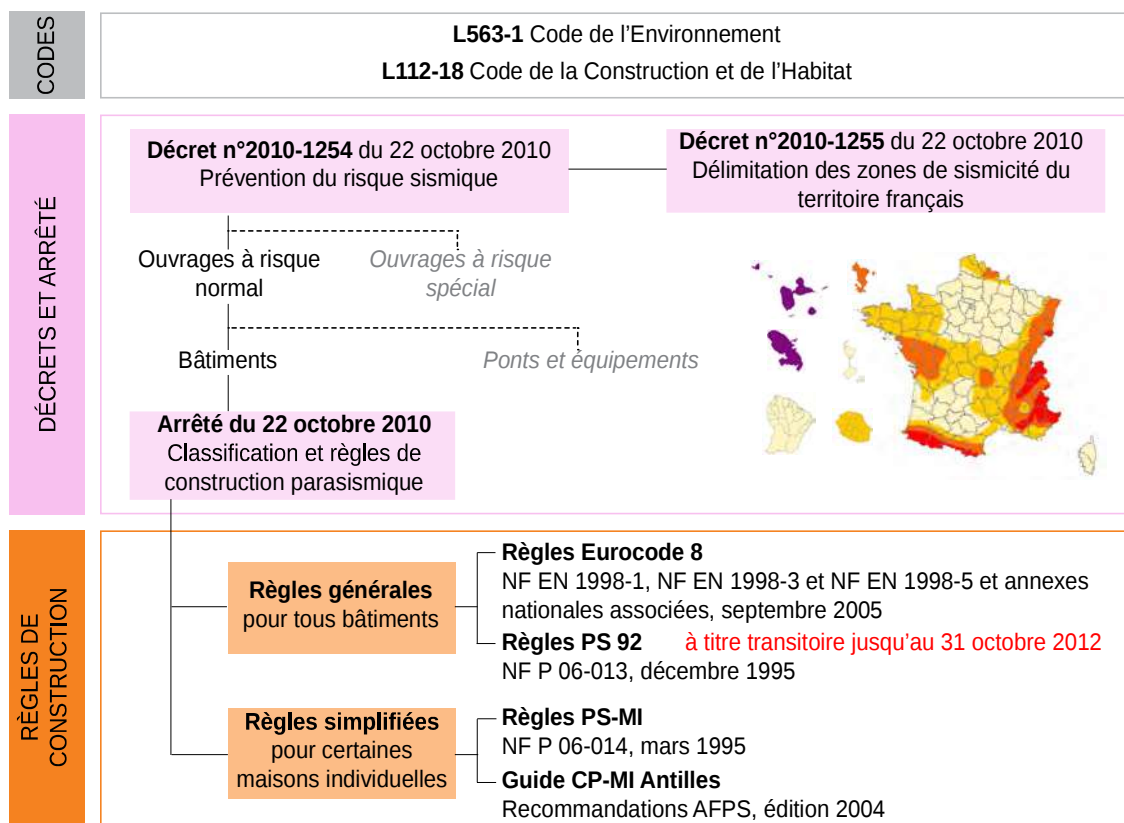
Zonage sismique. Le zonage sismique du territoire permet de s'accorder avec les principes de dimensionnement de l'Eurocode 8. Sa définition a également bénéficié des avancées scientifiques des vingt dernières années dans la connaissance du phénomène sismique.



Réglementation sur les bâtiments neufs. L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Réglementation sur les bâtiments existants. La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf. Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage volontaires sont incités à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en choisissant le niveau de confortement qu'ils souhaitent atteindre.

Organisation réglementaire



Construire parasismique

■ Implantation

■ Étude géotechnique



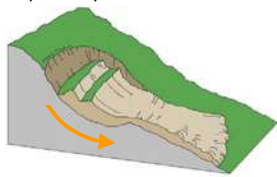
Extrait de carte géologique

Effectuer une étude de sol pour connaître les caractéristiques du terrain.
Caractériser les éventuelles amplifications du mouvement sismique.

■ Se protéger des risques d'éboulements et de glissements de terrain

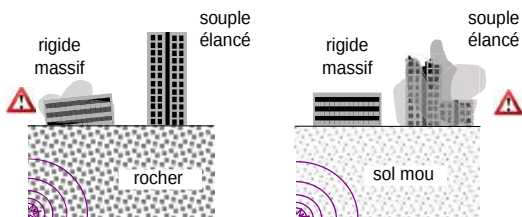
S'éloigner des bords de falaise, pieds de crête, pentes instables.

Le cas échéant, consulter le plan de prévention des risques (PPR) sismiques de la commune.



Glissement de terrain

■ Tenir compte de la nature du sol



Privilégier des configurations de bâtiments adaptées à la nature du sol.

Prendre en compte le risque de la liquéfaction du sol (perte de capacité portante).

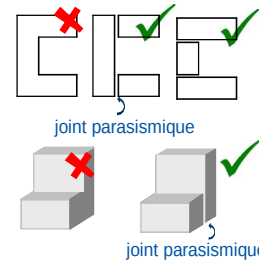
■ Conception

■ Préférer les formes simples

Privilégier la compacité du bâtiment.

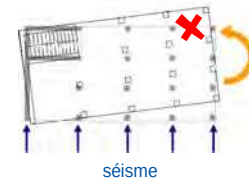
Limiter les décrochements en plan et en élévation.

Fractionner le bâtiment en blocs homogènes par des joints parasismiques continus.



■ Limiter les effets de torsion

Distribuer les masses et les raideurs (murs, poteaux, voiles...) de façon équilibrée.

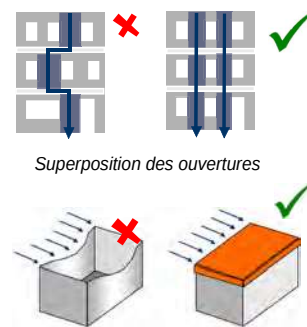


■ Assurer la reprise des efforts sismiques

Assurer le contreventement horizontal et vertical de la structure.

Superposer les éléments de contreventement.

Créer des diaphragmes rigides à tous les niveaux.



Limitation des déformations : effet «boîte»

■ Appliquer les règles de construction

■ Exécution

■ Soigner la mise en oeuvre

Respecter les dispositions constructives.

Disposer d'une main d'oeuvre qualifiée.

Assurer un suivi rigoureux du chantier.

Soigner particulièrement les éléments de connexion : assemblages, longueurs de recouvrement d'armatures...



Nœud de chaînage - Continuité mécanique



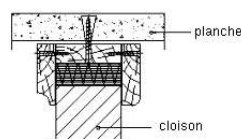
Mise en place d'un chaînage au niveau du rampant d'un bâtiment



■ Utiliser des matériaux de qualité



■ Fixer les éléments non structuraux



Liaison cloison-plancher (extrait des règles PS-MI)

Fixer les cloisons, les plafonds suspendus, les luminaires, les équipements techniques lourds.

Assurer une liaison efficace des cheminées, des éléments de bardage...

Comment caractériser les séismes ?

Le phénomène sismique

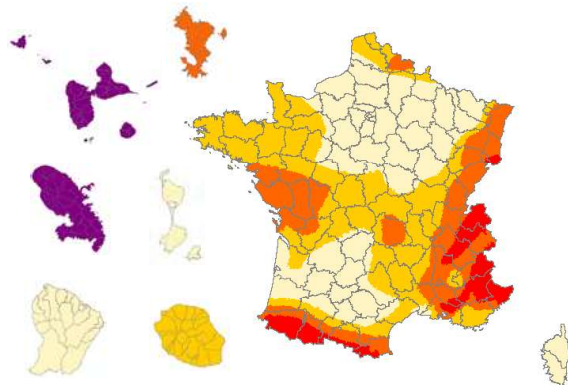
Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain. Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, contenu fréquentiel, déplacement du sol... La réglementation retient certains paramètres simples pour le dimensionnement des bâtiments.

Zonage réglementaire

Le paramètre retenu pour décrire l'aléa sismique au niveau national est une accélération a_{gr} , accélération du sol «au rocher» (le sol rocheux est pris comme référence).

Le zonage réglementaire définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal. La zone 5, regroupant les îles antillaises, correspond au niveau d'aléa le plus élevé du territoire national. La métropole et les autres DOM présentent quatre zones sismiques, de la zone 1 de très faible sismicité (bassin aquitain, bassin parisien...) à la zone 4 de sismicité moyenne (fossé rhénan, massifs alpin et pyrénéen).

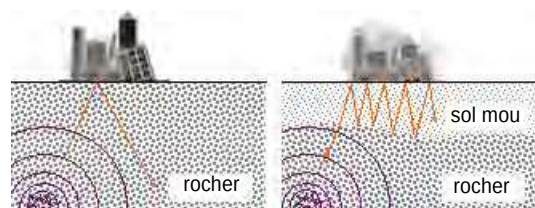
Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



Influence du sol

La nature locale du sol (dizaines de mètres les plus proches de la surface) influence fortement la sollicitation ressentie au niveau des bâtiments. L'Eurocode 8 distingue cinq catégories principales de sols (de la classe A pour un sol de type rocheux à la classe E pour un sol mou) pour lesquelles est défini un coefficient de sol S. Le paramètre S permet de traduire l'amplification de la sollicitation sismique exercée par certains sols.

Classes de sol	S (zones 1 à 4)	S (zone 5)
A	1	1
B	1,35	1,2
C	1,5	1,15
D	1,6	1,35
E	1,8	1,4



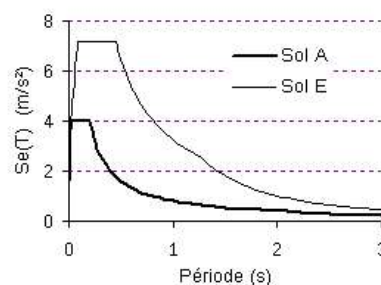
Amplification du signal sismique suivant la nature du sol

POUR LE CALCUL ...

Pour le dimensionnement des bâtiments

Dans la plupart des cas, les ingénieurs structures utilisent des spectres de réponse pour caractériser la réponse du bâtiment aux séismes. L'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2010 définit les paramètres permettant de décrire la forme de ces spectres.

Exemple : spectre horizontal, zone de sismicité 4, catégorie d'importance II



Comment tenir compte des enjeux ?





■ Pourquoi une classification des bâtiments ?

Parmi les bâtiments à risque normal, le niveau de protection parasismique est modulé en fonction de l'enjeu associé. Une classification des bâtiments en catégories d'importance est donc établie en fonction de paramètres comme l'activité hébergée ou le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux.

Les conditions d'application de la réglementation dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment, tant pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants. Les paramètres utilisés pour le calcul et le dimensionnement du bâtiment sont également modulés en fonction de sa catégorie d'importance.

■ Catégories de bâtiments

Les bâtiments à risque normal sont classés en **quatre catégories d'importance croissante**, de la catégorie I à faible enjeu à la catégorie IV qui regroupe les structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise.

Catégorie d'importance	Description
I 	<ul style="list-style-type: none">■ Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II 	<ul style="list-style-type: none">■ Habitations individuelles.■ Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5.■ Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m.■ Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, $h \leq 28$ m, max. 300 pers.■ Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes.■ Parcs de stationnement ouverts au public.
III 	<ul style="list-style-type: none">■ ERP de catégories 1, 2 et 3.■ Habitations collectives et bureaux, $h > 28$ m.■ Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes.■ Établissements sanitaires et sociaux.■ Centres de production collective d'énergie.■ Établissements scolaires.
IV 	<ul style="list-style-type: none">■ Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public.■ Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie.■ Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne.■ Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise.■ Centres météorologiques.

Pour les **structures neuves** abritant des fonctions relevant de catégories d'importance différentes, la catégorie de bâtiment la plus contraignante est retenue.

Pour l'application de la réglementation sur les **bâtiments existants**, la catégorie de la structure à prendre en compte est celle résultant du classement après travaux ou changement de destination du bâtiment.

POUR LE CALCUL ...

Le coefficient d'importance γ_1

A chaque catégorie d'importance est associé un coefficient d'importance γ_1 qui vient moduler l'action sismique de référence conformément à l'Eurocode 8.

Catégorie d'importance	Coefficient d'importance γ_1
I	0,8
II	1
III	1,2
IV	1,4

Quelles règles pour le bâti neuf ?

Le dimensionnement des bâtiments neufs doit tenir compte de l'effet des actions sismiques pour les structures de catégories d'importance III et IV en zone de sismicité 2 et pour les structures de catégories II, III et IV pour les zones de sismicité plus élevée.

■ Application de l'Eurocode 8

La conception des structures selon l'Eurocode 8 repose sur des principes conformes aux codes parasismiques internationaux les plus récents. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

De plus, certains bâtiments essentiels pour la gestion de crise doivent rester opérationnels.

POUR LE CALCUL ...

Décomposition de l'Eurocode 8

La **partie 1** expose les principes généraux du calcul parasismique et les règles applicables aux différentes typologies de bâtiments.

La **partie 5** vient compléter le dimensionnement en traitant des fondations de la structure, des aspects géotechniques et des murs de soutènement.





■ Règles forfaitaires simplifiées

Le maître d'ouvrage a la possibilité de recourir à des règles simplifiées (qui dispensent de l'application de l'Eurocode 8) pour la construction de bâtiments simples ne nécessitant pas de calculs de structures approfondis. Le niveau d'exigence de comportement face à la sollicitation sismique est atteint par l'application de dispositions forfaitaires tant en phase de conception que d'exécution du bâtiment.

- Les règles **PS-MI** «Construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés» sont applicables aux bâtiments neufs de catégorie II répondant à un certain nombre de critères, notamment géométriques, dans les zones de sismicité 3 et 4.
- Dans la zone de sismicité forte, le guide AFPS «Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles» **CP-MI** permet de construire des bâtiments simples de catégorie II, sous certaines conditions stipulées dans le guide.

■ Exigences sur le bâti neuf

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2				
Zone 3		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4		PS-MI ¹	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5		CP-MI ²	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

■ Cas particulier : les établissements scolaires simples en zone 2

Les établissements scolaires sont systématiquement classés en catégorie III. Cependant, pour faciliter le dimensionnement des bâtiments scolaires simples, les règles forfaitaires simplifiées PS-MI peuvent être utilisées en zone 2 sous réserve du respect des conditions d'application de celles-ci, notamment en termes de géométrie du bâtiment et de consistance de sol.

Quelles règles pour le bâti existant ?

■ Gradation des exigences

TRAVAUX	Principe de base	Je souhaite améliorer le comportement de mon bâtiment	Je réalise des travaux lourds sur mon bâtiment	Je crée une extension avec joint de fractionnement
		L'objectif minimal de la réglementation sur le bâti existant est la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.	L'Eurocode 8-3 permet au maître d'ouvrage de moduler l'objectif de confortement qu'il souhaite atteindre sur son bâtiment.	Sous certaines conditions de travaux, la structure modifiée est dimensionnée avec les mêmes règles de construction que le bâti neuf, mais en modulant l'action sismique de référence.

■ Travaux sur la structure du bâtiment

Les règles parasismiques applicables à l'ensemble du bâtiment modifié dépendent de la zone sismique, de la catégorie du bâtiment, ainsi que du niveau de modification envisagé sur la structure.

	Cat.	Travaux	Règles de construction
Zone 2	IV	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,42 \text{ m/s}^2$
	Zone 3	II	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau Conditions PS-MI respectées
III		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,66 \text{ m/s}^2$
IV		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,66 \text{ m/s}^2$
Zone 4		II	> 30% de SHON créée Conditions PS-MI respectées
	III	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,96 \text{ m/s}^2$
	IV	> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=0,96 \text{ m/s}^2$
		> 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	
Zone 5	II	> 30% de SHON créée Conditions CP-MI respectées	CP-MI²
	III	> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés	Eurocode 8-1³ $a_{gr}=1,8 \text{ m/s}^2$
		> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	
		> 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	

¹ Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI

² Application **possible** du guide CP-MI

³ Application **obligatoire** des règles Eurocode 8, partie 1

} La zone sismique à prendre en compte est celle immédiatement inférieure au zonage réglementaire (modulation de l'aléa).

■ Agir sur les éléments non structuraux

Les éléments non structuraux du bâti (cloisons, cheminées, faux-plafonds etc.) peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des personnes, même sous un séisme d'intensité modérée. Pour limiter cette vulnérabilité, l'ajout ou le remplacement d'éléments non structuraux dans le bâtiment doit s'effectuer conformément aux prescriptions de l'Eurocode 8 partie 1 :

- pour les bâtiments de catégories III et IV en zone de sismicité 2,
- pour l'ensemble des bâtiments de catégories II, III et IV dans les zones 3, 4 et 5.

Cadre d'application

■ Entrée en vigueur et période transitoire

Les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 entrent en vigueur le **1^{er} mai 2011**.

Pour tout permis de construire déposé avant le **31 octobre 2012**, les règles parasismiques PS92 restent applicables pour les bâtiments de catégorie d'importance II, III ou IV ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire, d'une déclaration préalable ou d'une autorisation de début de travaux.

Cependant, les valeurs d'accélération à prendre en compte sont modifiées.

POUR LE CALCUL ...

Valeurs d'accélération modifiées (m/s²) pour l'application des PS92 (à partir du 1^{er} mai 2011)

	II	III	IV
Zone 2	1,1	1,6	2,1
Zone 3	1,6	2,1	2,6
Zone 4	2,4	2,9	3,4
Zone 5	4	4,5	5

■ Plan de prévention des risques (PPR) sismiques

Les plans de prévention des risques sismiques constituent un outil supplémentaire pour réduire le risque sismique sur le territoire.

Ils viennent compléter la réglementation nationale en affinant à l'échelle d'un territoire la connaissance sur l'aléa (microzonage), la vulnérabilité du bâti existant (prescriptions de diagnostics ou de travaux) et les enjeux.

■ Attestation de prise en compte des règles parasismiques

Lors de la demande du permis de construire pour les bâtiments où la mission PS est obligatoire, une attestation établie par le contrôleur technique doit être fournie. Elle spécifie que le contrôleur a bien fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte des règles parasismiques au niveau de la conception du bâtiment.

A l'issue de l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage doit fournir une nouvelle attestation stipulant qu'il a tenu compte des avis formulés par le contrôleur technique sur le respect des règles parasismiques.

■ Contrôle technique

Le contrôleur technique intervient à la demande du maître d'ouvrage pour contribuer à la prévention des aléas techniques (notamment solidité et sécurité). Le contrôle technique est rendu obligatoire pour les bâtiments présentant un enjeu important vis-à-vis du risque sismique (article R111-38 du code de la construction et de l'habitation). Dans ces cas, la mission parasismique (PS) doit accompagner les missions de base solidité (L) et sécurité (S).

POUR EN SAVOIR PLUS

Les organismes que vous pouvez contacter :

- Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) www.developpement-durable.gouv.fr
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- La direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Les services déconcentrés du ministère :
 - Les Directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT ou DDTM
 - Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL
 - Les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DEAL
 - Les Centres d'études techniques de l'équipement - CETE

Des références sur le risque sismique :

- Le site du Plan Séisme, programme national de prévention du risque sismique www.planseisme.fr
- Le portail de la prévention des risques majeurs www.prim.net

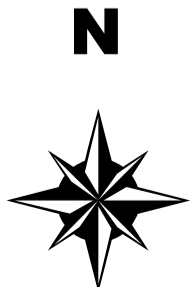
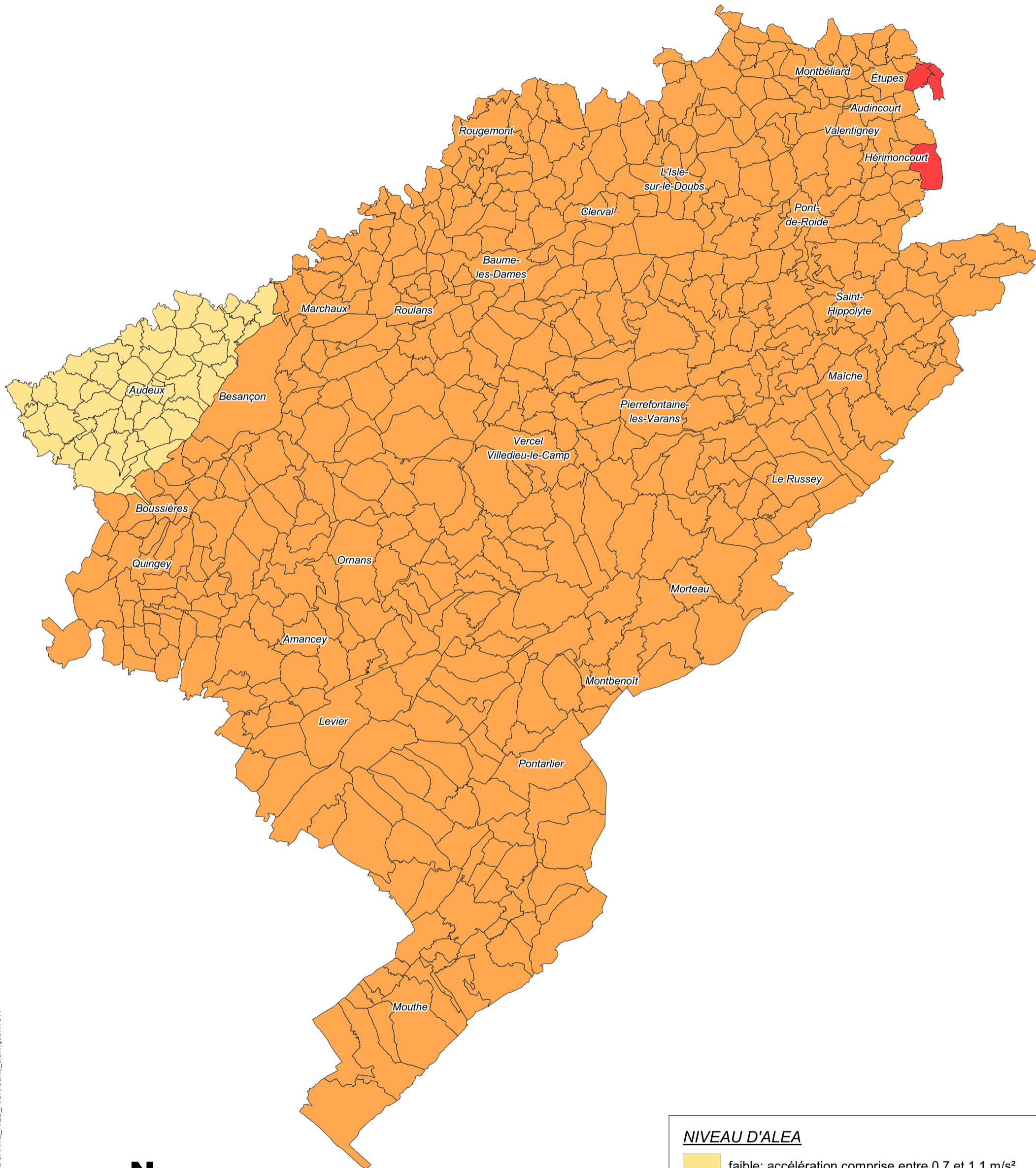
Janvier 2011

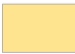




Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages
Sous-direction de la qualité et du développement
durable dans la construction
Arche sud 92055 La Défense cedex
Tél. +33 (0)1 40 81 21 22



Le risque sismique dans le département du Doubs



NIVEAU D'ALEA	
	faible: accélération comprise entre 0.7 et 1.1 m/s ²
	modéré: accélération comprise entre 1.1 et 1.6m/s ²
	moyen: accélération comprise entre 1.6 et 3m/s ²

ANNEXE 1 – CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

PARTIE 1 : voies routières (partie non modifiée par le présent arrêté)

Légende du tableau de classement :

- X : croisement
- > : prolongement
- E/S : panneau entrée / sortie agglomération

N.B. la largeur de l'empreinte indiquée dans les tableaux ci-dessous s'entend de part et d'autre de la structure ; la largeur totale est égale au double de cette distance, augmentée de la largeur de la plate-forme.

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
A36	A36-1	limite Jura	échangeur Besançon ouest	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-2	échangeur Besançon ouest	échangeur Besançon nord	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-3	échangeur Besançon nord	échangeur Besançon est	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-4	échangeur Besançon est	échangeur Beaume-les-Dames	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-5	échangeur Beaume-les-Dames	échangeur L'isle-sur-le-Doubs	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-6	échangeur L'isle-sur-le-Doubs	échangeur St Maurice	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-7	échangeur St Maurice	échangeur Voujeaucourt	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-8	échangeur Voujeaucourt	échangeur Montbéliard sud	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-9	échangeur Montbéliard sud	échangeur Montbéliard centre	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-10	échangeur Montbéliard centre	échangeur Sochaux-Exincourt	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-11	échangeur Sochaux-Exincourt	échangeur Brognard	1	300 m	Tissu ouvert
	A36-12	échangeur Brognard	limite Territoire de Belfort	1	300 m	Tissu ouvert
échangeurs	A36-ech1	Péage	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech2	Péage	X RN 57	2	250 m	Tissu ouvert
	A36-ech3	Péage	X RD 486	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech4	Péage	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech5	A36	X RD 475	3	100 m	Tissu ouvert
	A36-ech6	X RD 53	A36	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain	
échangeurs	A36-ech7	A36	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech8	X RD 472	A36	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech9	A36	X RD 663	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech10	X RD 663	A36	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech11	dédoublement entrée / sortie	A36	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech12	A36	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech13	X RD 663	dédoublement entrée / sortie	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech14	dédoublement entrée / sortie	A36	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech15	A36	dédoublement entrée / sortie	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech16	dédoublement entrée / sortie	X RD 437	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech17	dédoublement entrée / sortie	A36	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech18	X RD 437	dédoublement entrée / sortie	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech19	A36	dédoublement entrée / sortie	2	250 m	Tissu ouvert	
	A36-ech20	giratoire RD 61	giratoire RD 61	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech21	giratoire RD 633	A36	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech22	giratoire RD 633	A36	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech23	A36	giratoire RD 633	3	100 m	Tissu ouvert	
	A36-ech24			3	100 m	Tissu ouvert	
	RN 57	RN 57-1	limite Haute Saône	échangeur RD 14	2	250 m	Tissu ouvert
		RN 57-2	échangeur RD 14	X RD 1	3	100 m	Tissu ouvert
		RN 57-3	X RD 1	X échangeur A36	2	250 m	Tissu ouvert
		RN 57-4	X échangeur A36	X RD 75_échangeur de Pirey	2	250 m	Tissu ouvert
		RN 57-5	X RD 75_échangeur de Pirey	X RN 1057_échangeur St Claude	2	250 m	Tissu ouvert
		RN 57-6	X RN 1057_échangeur St Claude	X chemin de la Combre Noire	2	250 m	Tissu ouvert
RN 57-7		X chemin de la Combre Noire	X rue Wyrtsch	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-8		X rue Wyrtsch	Pont SNCF	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-9		Pont SNCF	X rue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-10		X rue du Glacis	X avenue Foch	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-11		X rue du Glacis	--> rue de Belfort	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-12		X avenue Foch	X avenue Carnot	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-13		X rue de Belfort	Place Flore	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-14		Place Flore	X rue Charles Krug	2	250 m	Rue en U	
RN 57-15		X rue Charles Krug	X avenue Edouard Droz	4	30 m	Tissu ouvert	
RN 57-16		X avenue Edouard Droz	X avenue Général Gaulard	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-17		X Pont de la République	X Pont Bréville	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-18		X Pont Bréville	giratoire du tunnel	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-19		giratoire du tunnel	E/S Besançon	3	100 m	Tissu ouvert	
RN 57-20		E/S Besançon	panneau 70	2	250 m	Tissu ouvert	
RN 57-21		panneau 70	X RD104 & RD 464	3	100 m	Tissu ouvert	

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RN 57	RN 57-22	X RD104 & RD 464	début 2x2 voies	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-23	début 2x2 voies	X RD 67	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-24	X RD 67	X RD 492 & RD 461	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 57-25	X RD 492 & RD 461	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-26	X RD 67	X RD 130_giratoire 4 Chemins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-27	X RD 130	X RD 72_giratoire Renault	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-28	X RD 72_giratoire Renault	E/S Pontarlier	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-29	E/S Pontarlier	giratoire Malraux	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-30	giratoire Malraux	X RD 437	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-31	X RD 437	X RD 67b	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-32	RD 67b	E/S La Gauffre (lieu-dit)	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-33	E/S La Gauffre (lieu-dit)	début 2x2 voies	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-34	début 2x2 voies	fin 2 x2 voies - giratoire rte de Lausanne = E/S Jougne	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-35	fin 2 x2 voies - giratoire rte de Lausanne = E/S Jougne	E/S Jougne	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-36	E/S Jougne	E/S Les Tavins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-37	E/S Les Tavins	E/S Les Tavins	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 57-38	E/S Les Tavins	frontière Suisse	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 1057	RN 1057-1	X RN 57_échangeur St Claude	X RD 70_échangeur de Puilley	2	250 m
RN 1057-2		X RD 70_échangeur de Puilley	-> RN 273_échangeur de l'Amitié	2	250 m	Tissu ouvert
RN 273	RN 273-1	X RD 683 & RN 83	échangeur Micropolis	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 273-2	échangeur Micropolis	échangeur St Ferjeux = X RD 673	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 273-3	échangeur St Ferjeux = X RD 673	-> RN 1057_échangeur de l'Amitié	3	100 m	Tissu ouvert
RN 83	RN 83-1	Limite Jura	E/S Rennes sur Loue	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-2	E/S Rennes sur Loue	E/S Rennes sur Loue	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-3	E/S Rennes sur Loue	E/S Samson	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-4	E/S Samson	E/S Samson	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-5	E/S Samson	X RD 13	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-6	X RD 13	X RD 104	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-7	X RD 104	E/S Larnod	2	250 m	Tissu ouvert
	RN 83-8	E/S Larnod	E/S Larnod	3	100 m	Tissu ouvert
RN 83	RN 83-9	E/S Larnod	E/S Beure	3	100 m	Tissu ouvert
	RN 83-10	E/S Beure	X RN 273 - RD 683	3	100 m	Tissu ouvert
RD 1	RD 1-1	X RN 57	X RD 287	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-2	X RD 287	passage sur ligne LGV	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-3	passage sur ligne LGV	E/S Cussey sur l'Ognon	3	100 m	Tissu ouvert

<i>Infrastructure</i>	<i>Num_tronçon</i>	<i>Origine_tronçon</i>	<i>Fin_tronçon</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Largeur</i>	<i>Tissu urbain</i>
RD 1	RD 1-4	E/S Cussey sur l'Ognon	E/S Cussey sur l'Ognon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 1-5	E/S Cussey sur l'Ognon	limite Hte Saône	3	100 m	Tissu ouvert
RD 5	RD 5-1	X RN 57	X RD 230	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 8-1	X RD 70	panneau fin 70	4	30 m	Tissu ouvert
RD 8	RD 8-2	panneau fin 70	E/S Pelousey	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 8-3	E/S Pelousey	X RD 5	4	30 m	Tissu ouvert
RD 9	RD 9-1	X RD 45	E/S Métabief	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 9-2	E/S Métabief	E/S Métabief	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 9-3	E/S Métabief	E/S Les Hopitaux Neufs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 9-4	E/S Les Hopitaux Neufs	E/S Les Hopitaux Neufs	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 9-5	E/S Les Hopitaux Neufs	X ex RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-1	X RD 273	E/S Franois	3	100 m	Tissu ouvert
RD 11	RD 11-2	E/S Franois	X rue de la Gare	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-3	X rue de la Gare		4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-4	X RD 75	E/S Franois	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-5	E/S Franois	X RD 67	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-6	X RD 67	E/S Chemaudin	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 11-7	E/S Chemaudin	E/S Chemaudin	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 11-8	E/S Chemaudin	X RD 216	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 12-1	X RD 673	E/S Grandfontaine	3	100 m	Tissu ouvert
RD 12	RD 12-2	E/S Grandfontaine	X RD 106	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 14-1	X RN 57	X RD 138	4	30 m	Tissu ouvert
RD 14	RD 14-2	X RD 138	E/S Devecey	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 14-3	E/S Devecey	E/S Bonnay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 14-4	E/S Bonnay	X RD 138	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-1	X RD 228	E/S Ste Marie	4	30 m	Tissu ouvert
RD 33	RD 33-2	E/S Ste Marie	E/S Presentevillers	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 33-3	E/S Presentevillers	E/S Presentevillers	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-4	E/S Presentevillers	E/S Bart	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 33-5	E/S Bart	X RD 326	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 33-6	X RD 326	X RD 663	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 34	RD 34-1	X RD 438	X rue Lucien Quelet (Montbéliard)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34-2	X rue Lucien Quelet (Montbéliard)	X RD 34C	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-3	X RD 34C	X RD 463B	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-4	X RD 463B	X RD 34A	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-5	X RD 34A	X rue de Champagne (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-6	X rue de Champagne (Audincourt)	X avenue de la Gare (Audincourt)	2	250 m	Rue en U
	RD 34-7	X avenue de la Gare (Audincourt)	Square des Martyrs de la Résistance (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-8	Square des Martyrs de la Résistance (Audincourt)	X RD 126 (avenue Aristide Briand_Audincourt) & Place Jean Moulin	2	250 m	Rue en U
	RD 34-9	X RD 126 (rue Pasteur_Audincourt)	X RD 437 (avenue de la Révolution_Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-10	X RD 437 (avenue de la Révolution_Audincourt)	X RD 38 E2	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34-11	X RD 38 E2	Place Eugène Peugeot	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34-12	Place Eugène Peugeot	X RD 480	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 34A-1	X RD 34	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert
RD 34C	RD 34C-1	X RD 437	X rue François Briot (Exincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 34C-2	X rue François Briot (Exincourt)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
RD 35	RD 35-1	X RD 437	X RD 38E2 = E/S Seloncourt	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 35-2	X RD 38E2 = E/S Seloncourt	E/S Bondeval	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 35-3	E/S Bondeval	X RD 448	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38	RD 38-1	X RD 483	X RD 38E1	2	250 m	Rue en U
	RD 38-2	X RD 38E1	X rue Etienne Oehmichen (Valentigney)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 38-3	X rue Etienne Oehmichen (Valentigney)	X pont xxxxx	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 38-4	X pont xxxxx	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38E1	RD 38E1-1	X RD 38	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
RD 38E2	RD 38E2-1	X RD 437	X RD 35	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 38E2-2	X RD 35	X rue des Roches (Seloncourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 38E2-3	X rue des Roches (Seloncourt)	X rue Neuve (Seloncourt)	3	100 m	Tissu ouvert
RD 38E2	RD 38E2-4	X rue Neuve (Seloncourt)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
RD 43E2	RD 43E2-1	X RD 663	X RD 438	4	30 m	Tissu ouvert
RD 48	RD 48-1	X RD 437	E/S Morteau	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 48-2	E/S Morteau	E/S Monlebon	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 48	RD 48-3	E/S Monlebon	X rue de Bellevue (Montlebon)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 50	RD 50-1	X RD 394	début zone 50	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-2	début zone 50	fin zone 50	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-3	fin zone 50	X échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-4	X échangeur A36	E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-5	E/S Beaume les Dames	X RD 683	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-6	X RD 19	E/S Vercel Villedieu le Camp	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-7	E/S Vercel Villedieu le Camp	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-8	début zone 70	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 50-9	fin zone 70	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 50-10	E/S Valdahon	X RD 461	4	30 m	Tissu ouvert
RD 52	RD 52-1	X RD 463	E/S Etupes	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 52-2	E/S Etupes	E/S Fesches le Châtel	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 52-3	E/S Fesches le Châtel	X RD 209	4	30 m	Tissu ouvert
RD 53	RD 53-1	échangeur A36	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
RD 61	RD 61-1	échangeur A36	X avenue du Breuil & Oechminchen (Etupes) - ZAC Technoland	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 61-2	X avenue du Breuil & Oechminchen (Etupes) - ZAC Technoland	X RD 52	4	30 m	Tissu ouvert
RD 67	RD 67-1	limite Hte Saône	X RD 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-2	X RD 70	X bretelle échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-3	X bretelle échangeur A36	X RD 11	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-4	X RD 11	X RD 673	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-5	X RN 57	E/S Tarccenay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-6	E/S Tarccenay	X RD 102	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 67-7	X RD 101	E/S Ormans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 67-8	E/S Ormans	Place Gustave Courbet	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 67-9	Place Gustave Courbet	X rue des Minimes	2	250 m	Rue en U
	RD 67-10	X rue des Minimes	X RD 492	4	30 m	Tissu ouvert
RD 70	RD 70-1	X RD 67	E/S Audeux	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 70-2	E/S Audeux	X RD 8	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 70-3	X RD 8	X RD 75	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-4	X RD 75	X échangeur RN 1057	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-5	X échangeur RN 1057	X rue Auguste Jouchoux (Besançon)	3	100 m	Tissu ouvert

<i>Infrastructure</i>	<i>Num_tronçon</i>	<i>Origine_tronçon</i>	<i>Fin_tronçon</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Largeur</i>	<i>Tissu urbain</i>
RD 70	RD 70-6	X rue Auguste Jouchoux (Besançon)	X blds Kennedy & Churchill (Besançon)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-7	X blds Kennedy & Churchill (Besançon)	X avenue de l'Observatoire (Besançon)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-8	X avenue de l'Observatoire (Besançon)	X rue Xavier Marmier = Pont de la Gibelotte	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-9	X rue Xavier Marmier = Pont de la Gibelotte	X avenue Georges Clémenceau (Besançon)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 70-10	X avenue Georges Clémenceau (Besançon)	X avenue de la Paix (Besançon)	3	100 m	Tissu ouvert
RD 72	RD 72-1	X RD 471	X RD 6	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 72-2	X RD 6	E/S Houtaud	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 72-3	E/S Houtaud	X RD 130	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 72-4	X RD 130	X RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
RD 73	RD 73-1	X RD 437	X RD 122	4	30 m	Tissu ouvert
RD 74	RD 74-1	X RD 130	giratoire Hyper U	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 74-2	giratoire Hyper U	X rue de la Paix (Pontarlier)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 74-3	X rue de la Paix (Pontarlier)	X rue des Capucins	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 74-4	Place St Pierre	Porte St Pierre	3	100 m	Rue en U
	RD 74-5	Porte St Pierre	X rue Mirabeau	3	100 m	Rue en U
	RD 74-6	X rue Mirabeau	X rue des Augustins	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 74-7	X rue des Augustins	X RN 57	4	30 m	Tissu ouvert
RD 75	RD 75-1	X RN 57	X RD 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 75-2	X RD 70	X RD 11	3	100 m	Tissu ouvert
RD 104	RD 104-1	X RN 83	X RD 9	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 104-2	X RD 111	X RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 104-3	X RD 464	panneau 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 104-4	panneau 70	giratoire accès stade & collège	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 104-5	giratoire accès stade & collège	X RD 410	3	100 m	Tissu ouvert
RD 105	RD 105-1	X RD 673	E/S Montferrand le Château	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 105-2	E/S Montferrand le Château	X RD 238	4	30 m	Tissu ouvert
RD 106	RD 106-1	X RD 673	X rue Alfred de Vigny	3	100 m	Tissu ouvert
RD 106-2	RD 106-2	X rue Alfred de Vigny	début zone 30	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 106-3	début zone 30	X RD 367	3	100 m	Tissu ouvert
RD 108	RD 108-1	X RD 300	X RN 57	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 123	RD 123-1	X RD 257	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
RD 126	RD 126-1	X RD 663	X RD 123	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-2	X RD 123	X RD 257	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-3	X RD 257	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-4	X RD 438	X RD 34A	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-5	X RD 34A	E/S Valentigney	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-6	E/S Valentigney	X RD 38	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-7	X RD 38	X rue du Doubs (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-8	X rue du Doubs (Audincourt)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-9	X RD 34	Place Jean Moulin	2	250 m	Rue en U
	RD 126-10	Place Jean Moulin	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-11	X RD 437	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-12	fin zone 70	E/S Dasle	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 126-13	E/S Dasle	X RD 480	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 126-14	X RD 437	Limite Territoire de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
RD 130	RD 130-1	X RD 437	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 130-2	début zone 70	X RD 72	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 130-3	X RD 72	X RN 57	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 130-4	X RN 57	E/S Houtaud	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 130-5	E/S Houtaud	X RD 72	4	30 m	Tissu ouvert
RD 136	RD 136-1	X RD 613	X RD 136B	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136-2	X RD 136B	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136-3	X RD 390	X RD 390	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 136-4	X RD 390	X RD 136B	4	30 m	Tissu ouvert
RD 136B	RD 136B-1	X RD 613	X RD 136	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136B-2	X RD 136	X RD 623	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136B-3	X RD 623	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 136B-4	X RD 390	E/S Grand Charmont	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 136B-5	E/S Grand Charmont	X RD 136	4	30 m	Tissu ouvert
RD 141	RD 141-1	X RD 683	début rue en U	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 141-2	début rue en U	fin rue en U	3	100 m	Rue en U
	RD 141-3	fin rue en U	E/S Beure	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 141-4	E/S Beure	E/S Arguel	4	30 m	Tissu ouvert
RD 207	RD 207-1	X RD 34	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 437	RD 437-20	E/S Noel-Cermeux	E/S Noel-Cermeux	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-21	E/S Noel-Cermeux début zone 70	E/S Noel-Cermeux début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-22	E/S La Chenalotte début zone 70	E/S La Chenalotte début zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-23	E/S Le Russey	E/S Le Russey	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-24	E/S Le Grand Communal	E/S Le Grand Communal	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-25	E/S Le Grand Communal X RD 41	E/S Le Grand Communal X RD 41	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-26	E/S Les Fontenelles	E/S Les Fontenelles	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-27	E/S Les Fontenelles	E/S Les Fontenelles	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-28	E/S Les Fontenelles	E/S Les Fontenelles	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-29	E/S Les Fontenelles	E/S Les Fontenelles	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-30	E/S Framboushans	E/S Framboushans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-31	X RD 201	X RD 201	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-32	E/S Framboushans	E/S Framboushans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-33	E/S Maiche	E/S Maiche	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-34	X RD 464	X RD 464	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-35	E/S Maiche	E/S Maiche	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-36	X RD 437C	X RD 437B	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-37	début zone 70	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-38	X RD 36	X RD 36	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-39	E/S Noirefontaine	E/S Noirefontaine	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-40	E/S Pont de Roide	E/S Pont de Roide	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-41	X RD 73	X RD 73	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-42	E/S Pont de Roide	E/S Pont de Roide	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-43	E/S Bourguignon	E/S Bourguignon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-44	E/S Mathay	E/S Mathay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-45	X RD 438	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-46	X RD 483	X RD 483	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-47	E/S Les Cités Blanches (commune de Valentigney)	E/S Les Cités Blanches (commune de Valentigney)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-48	E/S Les Cités Blanches (commune de Valentigney)	X RD 35_rue de Bondeval (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-49	X RD 35_rue de Bondeval (Audincourt)	X RD 437D_rue de Valentigney (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-50	X RD 437D_rue de Valentigney (Audincourt)	X RD 34_rue de Seloncourt (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437-51	X RD 34_rue de Seloncourt (Audincourt)	X RD 126_rue de Dasle & Aristide Briand (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-52	X RD 126_rue de Dasle & Aristide Briand (Audincourt)	X RD 437D_rue de Belfort (Audincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-53	X RD 437D_rue de Belfort (Audincourt)	X RD 207_rue des Mines (Exincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-54	X RD 207_rue des Mines (Exincourt)	X RD 34C_grande rue (Exincourt)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-55	X RD 34C_grande rue (Exincourt)	échangeur sud A36	3	100 m	Tissu ouvert

<i>Infrastructure</i>	<i>Num_tronçon</i>	<i>Origine_tronçon</i>	<i>Fin_tronçon</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Largeur</i>	<i>Tissu urbain</i>
RD 437	RD 437-56	échangeur sud A36	E/S Sochaux	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-57	E/S Sochaux	X RD 613_avenue général Leclerc (Sochaux)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 437-58	X RD 613_avenue général Leclerc (Sochaux)	Limite Territoire de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
RD 437D	RD 437D-1	X RD 437_avenue de la Révolution (Audincourt)	X RD 34_rue de Valentigney (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 437D-2	X RD 126_grande rue (Valentigney)	X RD 437_avenue de la Révolution (Audincourt)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 438	RD 438-1	Limite Haute Saône	X RD 623	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-2	X RD 623	E/S Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-3	E/S Montbéliard	X RD 390	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-4	X RD 390	X rue de l'étuve (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-5	X rue de l'étuve (Montbéliard)	X RD 663_Faubourg de Besançon (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-6	X RD 663_Faubourg de Besançon (Montbéliard)	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-7	X RD 34	E/S Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-8	E/S Montbéliard	E/S Courcelles les Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-9	E/S Courcelles les Montbéliard	X RD 472	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-10	X RD 472	E/S Courcelles les Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-11	E/S Courcelles les Montbéliard	E/S Voujeaucourt	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-12	E/S Voujeaucourt	X RD 126	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-13	X RD 126	E/S Voujeaucourt	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 438-14	E/S Voujeaucourt	X RD 53	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-15	X RD 53	E/S Mathay	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 438-16	E/S Mathay	X RD 437	3	100 m	Tissu ouvert
RD 461	RD 461-1	X RN 57	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-2	E/S Valdahon	X RD 50	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-3	X RD 50	X rue de l'hôtel de Ville (Valdahon)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-4	X rue de l'hôtel de Ville (Valdahon)	E/S Valdahon	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-5	E/S Valdahon	X RD 31	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-6	X RD 31	Panneau limitation 50 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-7	Panneau limitation 50 km/h	E/S Fuans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-8	E/S Fuans	X RD 242	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-9	X RD 242	E/S Les Fins	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-10	E/S Les Fins	X RD 437_rue Principale (Les Fins)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-11	X RD 437_rue de la gare (Morteau)	X avenue Charles de Gaulle (Morteau)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-12	X avenue Charles de Gaulle (Morteau)	E/S Morteau	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 461-13	E/S Morteau	X RD 215	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 461-14	X RD 215	Frontière Suisse	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 463	RD 463-1	giratoire RD 34C - RD 437 - RD 461	giratoire RD 437 - RD 463	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 463-2	giratoire RD 437 - RD 463	X RD 52	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463-3	X RD 52	E/S Etupes	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 463-4	E/S Etupes	E/S Dampierre les Bois	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463-5	E/S Dampierre les Bois	X RD 480	3	100 m	Tissu ouvert
RD 463A	RD 463A-1	X RD 663	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 463B-1	X RD 663 & 633	X avenue Jean Moulin	3	100 m	Tissu ouvert
RD 464	RD 464-1	X RN 57	X RD 104	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-2	X RD 104	E/S Nancray	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-3	E/S Nancray	X rue de Roche (Nancray)	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 464-4	X rue de Roche (Nancray)	X RD 112	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 464-5	X RD 437A	E/S Maîche	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 464-6	E/S Maîche	début zone 70 = X RD 435	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-7	début zone 70 = X RD 435	fin zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 464-8	fin zone 70	E/S Charquemont	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 464-9	E/S Charquemont	X RD 201	4	30 m	Tissu ouvert
RD 471	RD 471-1	X RD 9	E/S Frasne	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 471-2	E/S Frasne	E/S Dompierre les Tilleuls	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 471-3	E/S Dompierre les Tilleuls	E/S Dompierre les Tilleuls	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 471-4	E/S Dompierre les Tilleuls	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 471-5	début zone 70	X RD 248	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 471-6	X RD 248	X RD 72	3	100 m	Tissu ouvert
RD 472	RD 472-1	X RD 438	E/S Courcelles les Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 472-2	E/S Courcelles les Montbéliard	E/S Montbéliard	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 472-3	E/S Montbéliard	E/S Montbéliard	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 472-4	E/S Montbéliard	X RD 34A	3	100 m	Tissu ouvert
RD 474	RD 474-1	X RD 136	fin zone 30	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 474-2	fin zone 30	E/S Grand Charmont	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 474-3	E/S Grand Charmont	E/S Vieux Charmont	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 474-4	E/S Vieux Charmont	X RD 437	4	30 m	Tissu ouvert
RD 486	RD 486-1	X RD 683	début zone 70 Besançon	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 486-2	début zone 70 Besançon	début zone 70 Braillans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 486-3	début zone 70 Braillans	fin zone 70 Braillans	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 486	RD 486-4	fin zone 70 Braillans	X RD 226	3	100 m	Tissu ouvert
RD 613	RD 613-1	X RD 437	début zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 613-2	début zone 70	fin zone 70 = X RD 136B	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 613-3	fin zone 70 = X RD 136B	X RD 136	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 613-4	X RD 663	X RD 613	4	30 m	Tissu ouvert
RD 623	RD 623-1	X RD 136B	début zone 50	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 623-2	début zone 50	X RD 438	3	100 m	Tissu ouvert
RD 633	RD 633-1	X RD 437	échangeur A36 & -> RD 61	3	100 m	Tissu ouvert
RD 663	RD 663-1	X RD 683	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-2	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-3	E/S lieu-dit "Les Beussières" (commune de Longeville)	E/S Longeville sur Doubs	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-4	E/S Longeville sur Doubs	E/S Longeville sur Doubs	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-5	E/S Longeville sur Doubs	X RD 126	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-6	X RD 126	E/S Lougres	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-7	E/S Lougres	E/S Lougres	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-8	E/S Lougres	E/S Bavans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-9	E/S Bavans	zone 70	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-10	début zone 70	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-11	fin zone 70	E/S Bavans	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-12	E/S Bavans	E/S Bart	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-13	E/S Bart	X RD 33	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-14	X RD 33	E/S Bart	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 663-15	E/S Bart	X RD 43E2	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-16	X RD 43E2	E/S Ste Suzanne	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-17	E/S Ste Suzanne	X rue de la Tuilerie (Montbéliard)	4	30 m	Tissu ouvert
RD 663	RD 663-18	X rue de la Tuilerie (Montbéliard)	X RD 438_pont Armand Bermont (Montbéliard)	2	250 m	Rue en U
	RD 663-19	X RD 438_pont Armand Bermont (Montbéliard)	X RD 438_avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-20	X RD 438_avenue du maréchal de Lattre de Tassigny (Montbéliard)	X avenue Aristide Briand (Montbéliard)	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-21	X avenue Aristide Briand (Montbéliard)	X RD 136 = giratoire d'Helvétie	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-22	X RD 136 = giratoire d'Helvétie	giratoire du Ludwigsburg = X RD 463B	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 663-23	giratoire du Ludwigsburg = X RD 463B	échangeur A36	3	100 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
RD 673	RD 673-1	limite Jura	E/S St Vit	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 673-2	E/S St Vit	début 2*2 à 110 km/h	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-3	début 2*2 à 110 km/h	X RD 67	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-4	X RD 67	fin 2*2 à 110 km/h	2	250 m	Tissu ouvert
RD 673	RD 673-5	fin 2*2 à 110 km/h	E/S Besançon	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 673-6	E/S Besançon	X RN 273_échangeur de l'Amitié	2	250 m	Tissu ouvert
RD 683	RD 683-1	X RN 273	X Pont de Velotte	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-2	X Pont de Velotte	-> faubourg Tarragnoz	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-3	-> avenue de la 7ème Armée Américaine	X tunnel sous la citadelle	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-4	X tunnel sous la citadelle	Place St Jacques	2	250 m	Rue en U
	RD 683-5	Place St Jacques	Pont Carnot	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-6	-> avenue du 8 mai 1945	X avenue Louise Michel	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-7	Pont Carnot	Place du 19 mars 1962	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-8	Place du 19 mars 1962	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-9	Place du Maréchal Leclerc	X rue des Glacis	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-10	X rue des Glacis	X avenue Foch	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-11	X avenue Foch	X rue des 2 Princesses	2	250 m	Rue en U
	RD 683-12	X rue des 2 Princesses	X rue Pernotte	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-13	X rue Pernotte	X rue de Charigney	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-14	X rue de Charigney	E/S Belfort	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-15	E/S Belfort	échangeur CC	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 683-16	échangeur CC	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-17	fin zone 70	E/S Roche lez Beaupre	2	250 m	Tissu ouvert
	RD 683-18	E/S Roche lez Beaupre	E/S Vaire le Petit	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-19	E/S Vaire le Petit	E/S La Malmaison	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-20	E/S La Malmaison	E/S La Malmaison	4	30 m	Tissu ouvert
	RD 683-21	E/S La Malmaison	début zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-22	début zone 70	fin zone 70	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-23	fin zone 70	E/S Roulans	3	100 m	Tissu ouvert
	RD 683-24	E/S Roulans	X rue Claude Perreciot (Roulans)	3	100 m	Tissu ouvert
RD 683-25	X rue Claude Perreciot (Roulans)	X rue des Jardins (Roulans)	2	250 m	Rue en U	
RD 683-26	X rue des Jardins (Roulans)	E/S Roulans	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-27	E/S Roulans	E/S Sechin	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-28	E/S Sechin	E/S Sechin	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-29	E/S Sechin	E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-30	E/S Beaume les Dames	X RD 50 = E/S Beaume les Dames	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-31	X RD 50 = E/S Beaume les Dames	E/S Clerval	3	100 m	Tissu ouvert	
RD 683-32	E/S Clerval	X RD 25	4	30 m	Tissu ouvert	

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain	
RD 683	RD 683-33	X RD 25	Place des graviers (Clerval)	4	30 m	Tissu ouvert	
	RD 683-34	Place des graviers (Clerval)	X rue Haute (Clerval)	3	100 m	Rue en U	
	RD 683-35	X rue Haute (Clerval)	E/S Clerval	4	30 m	Tissu ouvert	
	RD 683-36	E/S Clerval	E/S Clerval	3	100 m	Tissu ouvert	
	RD 683-37	E/S Rang	E/S Rang	4	30 m	Tissu ouvert	
	RD 683-38	E/S Rang	E/S Rang	3	100 m	Tissu ouvert	
	RD 683-39	X RD 31 = accès échangeur A36	E/S L'Isle sur le Doubs	3	100 m	Tissu ouvert	
	RD 683-40	E/S L'Isle sur le Doubs	X RD 29	3	100 m	Tissu ouvert	
	RD 683-41	X RD 29	X RD 31	2	250 m	Rue en U	
	RD 683-42	X RD 31	E/S L'Isle sur le Doubs	3	100 m	Tissu ouvert	
	RD 683-43	E/S L'Isle sur le Doubs	X RD 663 (Médière)	3	100 m	Tissu ouvert	
	VC Pontarlier	VCP-1	X RN 57	X rue Jean Mermoz	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP-2	X rue Jean Mermoz	X rue des Capucins	4	30 m	Tissu ouvert
		VCP-3	X rue des Capucins	Place St Pierre	4	30 m	Tissu ouvert
VCP-4		X rue du faubourg St Pierre	X rue du Bastion	3	100 m	Rue en U	
VCP-5		X rue du Bastion	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-6		X rue de la République	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-7		X rue de Besançon	Place des Bernardines	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-8		X rue des Ecorces	X rue de Vanolles & rue de Morteau	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-9		Faubourg St Pierre	X rue des Remparts & Marpaud	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-10		X rue du docteur Grenier	X rue de la Gare	4	30 m	Tissu ouvert	
VCP-11		X rue des Salins	X rue Arago	4	30 m	Tissu ouvert	
VC Audincourt	VCA-1	X RD 34_Grande Rue	X RD 126_rue Pasteur	3	100 m	Tissu ouvert	
	VCA-2	X RD 437_rue de la Révolution 1789	X giratoire	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCA-3	X RD 437_rue de la Révolution 1789 (Audincourt)	X RD 38_rue des graviers (Valentigney)	3	100 m	Tissu ouvert	
VC Valentigney	VCV-1	X RD 38_rue des Graviers	X Grande Rue	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCV-2	X RD 126	X rue des Esselots	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCV-3	X rue des Esselots	X rue de Valmont	4	30 m	Tissu ouvert	
VC Montbéliard	VCM-1	X RD 438	X rue de l'Etuve	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCM-2	X RD 663	Place du général de Gaulle	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCM-3	Place du général de Gaulle	X rue de l'Etuve	2	250 m	Rue en U	
	VCM-4	X avenue des Alliés	X RD 438_rue du général Leclerc	3	100 m	Rue en U	
	VCM-5	X RD 438	X RD 663_avenue du Président Wilson	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCM-6	X RD 34	X rue de la Petite Hollande	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCM-7	X rue du Port	X rue du petit Chénois	4	30 m	Tissu ouvert	
	VCM-8	X rue du petit Chénois	X rue Maurice Ravel	4	30 m	Tissu ouvert	

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
VC Montbéliard	VCM-9	X rue Maurice Ravel	X avenue du 8 mai 1945	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-10	X avenue du 8 mai 1945	X RD 34	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-11	X avenue François Mitterrand	X rue Armand Bloch	4	30 m	Tissu ouvert
	VCM-12	X RD 438	Place St Georges	3	100 m	Rue en U
	VCM-13	Place St Georges	X RD 663_faubourg de Besançon	5	10 m	Tissu ouvert
VC Morteau	VCMo-1	X RD 437_Grande Rue	X RD 437_rue René Payot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCMo-2	X RD 461	X chemin des Pierres	4	30 m	Tissu ouvert
	VCMo-3	X chemin des Pierres	X RD 437_rue René Payot	3	100 m	Tissu ouvert
VC Ecole Valentin	VCEV-1	X chemin de Valentin	X rue de Poste	3	100 m	Tissu ouvert
VC Besançon	VCB-1	échangeur St Ferjeux = X RD 673 - RN 273	X rue de la Basilique	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-2	X rue de la Basilique	X rue Louis Pergaud	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-3	X rue Louis Pergaud	Place du 19 mars 1962	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-4	X RD 683	X RN 57_rue de Vesoul	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-5	échangeur de l'Amitié RN 273 & RN 1057	X RD 70_rte de Gray	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-6	X RD 70_rte de Gray	X avenue de Montrapon	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-7	X avenue de Montrapon	X RN 73_rue de Vesoul	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-8	Place du Maréchal Leclerc	Place de Montrapon	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-9	X avenue de Montjoux	X avenue Winston Churchill	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-10	X avenue Winston Churchill	X échangeur RN 1057	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-11	X RD 70_avenue Léo Lagrange	X échangeur RN 1057	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-12	échangeur Micropolis	X rue Girardot	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-13	X rue Girardot	X rue de la Grette	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-14	X rue de la Grette	X rue du général Brulard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-15	X bld général de Gaulle	X quai Henri Bugnet	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-16	X rue Gabriel Plançon	X pont Carnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-17	X rue Gabriel Plançon	X avenue de la gare d'eau	3	100 m	Tissu ouvert
VCB-18	X avenue de la gare d'eau	Place St Jacques	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-19	X bld général de Gaulle	X rue Charles Nodier	3	100 m	Tissu ouvert	
VCB-20	X rue de Dole	X rue du général Brulard	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-21	X rue du général Brulard	-> rue de Velotte	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-22	-> rue de la Grette	X chemin des journeaux	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-23	X chemin des journeaux	Pont de la Velotte	3	100 m	Tissu ouvert	
VCB-24	-> rue du Pont	X RD 683_avenue de la 7ème armée Américaine	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-25	échangeur St Ferjeux = X RD 673	X rue de Dole	4	30 m	Tissu ouvert	
VCB-26	échangeur Micropolis	X rue Russel	3	100 m	Tissu ouvert	
VCB-27	X rue Russel	X rue des Causses	3	100 m	Tissu ouvert	

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
VC Besançon	VCB-28	X boulevard Salvador Allende	X rue Alfred de Vigny	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-29	X boulevard Salvador Allende	X rue Blaise Pascal	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-30	X rue des Causses	X RD 106	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-31	X rue des Causses	X rue de Savoie	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-32	X rue de Savoie	X rue du Luxembourg	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-33	X rue du Luxembourg	X rue de Dijon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-34	X rue de Dijon	X bld Salvador Allende	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-35	échangeur RD 673	X avenue de l'Île de France	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-36	échangeur RD 674	-> rue Thomas Edison (pont voie ferrée)	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-37	-> boulevard Augustin Fleming (pont voie ferrée)	X rue Augustin Fresnel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-38	X rue Augustin Fresnel	x rue Lavoisier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-39	X RD 70_rte de Gray	X bld JF Kennedy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-40	X bld JF Kennedy	X rue des Sapins	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-41	X rue Auguste Jouchoux	-	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-42	X rue de l'Amitié	X rue de Dole	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-43	X rue Lavoisier	X rue Auguste Jouchoux	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-44	X rue Alain Savary	X boulevard Winston Churchill	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-45	X rue de Dole	Place Mercier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-46	X rue des Founottes	X chemin des Montboucons	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-47	Place de la bascule	X rue des Sapins	4	10 m	Tissu ouvert
	VCB-48	X rue des Sapins	X rue Jules Gruey	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-49	X rue Jules Gruey	X rue Louis Pergaud	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-50	X rue de Dole	X avenue Georges Clémenceau	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-51	X avenue Georges Clémenceau	X rue du Roussillon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-52	X rue du Roussillon	X RD 70_avenue Léo Lagrange	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-53	X avenue Georges Clémenceau	X RD 683_avenue Charles Siffert	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-54	X rue de Belfort_RD 683	X rue du docteur Schweitzer	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-55	X rue de Charigney	X rue de la Pernotte	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-56	X rue Tristan Bernard	X avenue de la Vaite	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-57	X rue des deux princesses	X chemin du Vernois	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-58	X rue Tristan Bernard	X rue de Charigney	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-59	X rue du coteau	X rue des clairs soleils	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-60	X avenue de Monjoux	échangeur bld Churchill	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-61	échangeur bld Churchill	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-62	X rue des deux princesses	X rue de Belfort	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-63	X rue du Muguet	X route de Marchaux	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-64	X rue de la Cassotte	X rue Tristan Bernard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-65	X rue Beauregard	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-66	X rue Beauregard	X avenue Carnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-67	X chemin des Palente	X avenue Léon Blum	3	100 m	Rue en U
				4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
VC Besançon	VCB-68	X avenue Carnot	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-69	X rue des deux princesses	X de la Mouillère	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-70	X boulevard Diderot	X avenue Carnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-71	X avenue Edouard Droz	X avenue Arthur Gaulard	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-72	X rue Belfort	X rue du Muguet	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-73	X rue de la Famille	X rue Suard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-74	X rue des Tamaris	X rue de la Famille	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-75	X rue des Cras	X rue Romain Roussel	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-76	Place de la 1ère armée Française	X avenue Denfert Rochereau	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-77	X rue François Clerc	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-78	X rue Nicolas Bruand	X rue Henri Baigue	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-79	X avenue de l'Observatoire	X route de Gray	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-80	X avenue Carnot	X rue des deux princesses	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-81	X avenue Carnot	X rue des villas	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-82	X rue des villas	X avenue Maréchal Foch	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-83	X avenue Denfert Rochereau	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-84	X rue Pierre Joseph Proudhon	X pont de la République	2	250 m	Rue en U
	VCB-85	X rue de la République	X avenue Elisée Cusemier	3	100 m	Rue en U
	VCB-86	X rue Pierre Joseph Proudhon	X pont de la République	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-87	X boulevard Diderot	X pont Brégille	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-88	X rue Victor Hugo	X rue de la Préfecture	3	100 m	Rue en U
	VCB-89	X rue Mégevand	X place Saint Jacques	3	100 m	Rue en U
	VCB-90	X rue des Granges	X rue Victor Hugo	2	250 m	Rue en U
	VCB-91	X grande rue	X rue des Martelots	3	100 m	Rue en U
	VCB-92	X rue de Pontarlier	X avenue Arthur Gaulard	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-93	Pont Battant	X rue du petit Battant	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-94	X Quai Veil-Picard	X rue de la Madeleine	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-95	X rue du battant	X rue du Port Citeaux	3	100 m	Rue en U
	VCB-96	X rue du Port Citeaux	X rue Aristide Janvier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-97	X rue de l'Orme de Chamard	X rue de la vieille monnaie	3	100 m	Rue en U
	VCB-98	X rue de Mégevand	X place St Jacques	3	100 m	Rue en U
	VCB-99	X rue de Mégevand	X grande rue	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-100	X rue du Général Sarraill	X rue des Martelots	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-101	X rue Chifflet	X rue Charles Nodier	3	100 m	Rue en U
	VCB-102	X place de Montrapon	X rue de Chaillot	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-103	X rue de Chaillot	X avenue du Commandant Marceau Braine	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-104	X rue du petit Battant	X avenue Denfert Rochereau	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-105	X rue du Petit Charmont	X Place Claude François de Jouffroy d'Abbans	2	250 m	Rue en U
	VCB-106	X rue Alfred de Vigny	X chemin du cerisier	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-107	X bd Alexander Fleming	X rue Albert Einstein	4	30 m	Tissu ouvert

Infrastructure	Num_tronçon	Origine_tronçon	Fin_tronçon	Catégorie	Largeur	Tissu urbain
VC Besançon	VCB-108	X rue de Dole	X rue Edouard Belin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-109	X avenue Georges Clémenceau	X bd J.F Kennedy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-110	X rue du Funiculaire	X boulevard Diderot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-111	X chemin du Fort de Bréguille	X boulevard Diderot	5	10 m	Tissu ouvert
	VCB-112	X rue des Fontenottes	X chemin des ragots	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-113	X rue des Frères Chaffanjon	X chemin des ragots	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-114	X rue des Fontenottes	X rue Mathy Dorey	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-115	X chemin des Remontants	X rue des Frères Chaffanjon	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-116	X rue Denis Papin	X rue de Trépillot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-117	X rue des Saint Martin	X avenue Léo Lagrange	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-118	X avenue Léo Lagrange	X rue des Saint Martin	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-119	X rue Louis Pergaud	Place Maréchal Leclerc	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-120	X rue du Chasnot	X rue de Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-121	X rue de Belfort	X rue Nicolas Bruand	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-122	X boulevard Léon Blum	X rue de Trey	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-123	X rue du Chasnot	X rue de Trey	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-124	X rue des Cras	X rue du Chasnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-125	X rue des Cras	X rue de Belfort	2	250 m	Rue en U
	VCB-126	X rue de la Famille	X rue Narcisse Lanchy	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-127	X rue des Flûtes Agasses	X rue du Chasnot	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-128	X boulevard Léon Blum	X rue des Flûtes Agasses	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-129	X rue des Cras	X avenue Léon Blum	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-130	X rue du Docteur Albert Schweitzer	X rue Max Jacob	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-131	X rue de Belfort	X chemin du Vernois	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-132	X boulevard Léon Blum	X rue Andrey	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-133	X rue Jean Violet	X rue Vesoul	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-134	X chemin du Point du Jour	X rue Jean Violet	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-135	X chemin du Point du Jour	X rue de la Combe du Puits	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-136	X chemin des Torcols	X chemin des Relançons	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-137	X chemin des Bas de Challuz	X chemin des Relançons	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-138	X chemin du Point du Jour	X rue des Courtils	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-139	X avenue de la Paix	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-140	X avenue du Maréchal Foch	X avenue Edgar Faure	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-141	X avenue Edgar Faure	X chemin du Fort Griffon	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-142	X rue Pontarlier	X avenue Arthur Gaulard	2	250 m	Rue en U
	VCB-143	Pont Carnot	X rue Oudet	3	100 m	Rue en U
	VCB-144	X avenue Louise Michel	X rue Aristide Janvier	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-145	X rue Clément Marot	X giratoire échangeur route de Dole	4	30 m	Tissu ouvert
	VCB-146	-> rue de l'Orme de Chamars	X rue Charles Nodier	3	100 m	Tissu ouvert
	VCB-147	X avenue Edouard Droz	X bid Diderot	4	30 m	Tissu ouvert

<i>Infrastructure</i>	<i>Num_tronçon</i>	<i>Origine_tronçon</i>	<i>Fin_tronçon</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Largeur</i>	<i>Tissu urbain</i>
VC Besançon	VCB-148	X rue de Dole	X avenue Georges Clémenceau	4	30 m	Tissu ouvert
Projet	PRJ-1	X RN 273	X RD 104			
	PRJ-2	X RD 683	X RD 11			
	PRJ-3					
	PRJ-4					

ANNEXE 1 – CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

PARTIE 2 : voies ferrées (partie de l'annexe 1 modifiée par le présent arrêté)

Ligne de Besançon à Lons le Saulnier

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5242	ARC-ET-SENANS	MOUCHARD	3	100	ARC ET SENANS

Ligne de Dijon à Belfort

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5231	SAINT VIT	FRANCOIS	3	100	SAINT VIT POUILLEY-FRANCAIS DANNEMARIE SUR CRETE CHEMAUDIN FRANCOIS
5233	FRANCOIS	BESANCON	2	250	FRANCOIS BESANCON SERRE LES SAPINS
5233	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5233	BESANCON	BESANCON	4	30	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	4	30	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5235	BESANCON	BESANCON	3	100	BESANCON
5235	BESANCON	DELUZ	3	100	CHALEZEULE THISE ROCHE LEZ BEAUPRE NOVILLARS VAIRE LE PETIT DELUZ VAIRE ARCIER

5235	DELUZ	LAISSEY	3	100	DELUZ LAISSEY
------	-------	---------	---	-----	------------------

Ligne de Dijon à Belfort

5235	LAISSEY	ROULANS	3	100	LAISSEY ROULANS
5235	ROULANS	FOURBANNE	3	100	ROULANS LAISSEY OUGNEY DOUVOT FOURBANNE
5235	FOURBANNE	FOURBANNE	3	100	FOURBANNE
5235	FOURBANNE	BAUME-LES-DAMES	3	100	FOURBANNE ESNANS BAUME LES DAMES
5235	BAUME-LES-DAMES	HYEVRE-PAROISSE	3	100	BAUME LES DAMES HYEVRE PAROISSE
5235	HYEVRE-PAROISSE	HYEVRE-PAROISSE	3	100	HYEVRE-PAROISSE HYEVRE MAGNY
5235	HYEVRE-PAROISSE	BRANNE	3	100	HYEVRE-PAROISSE BRANNE
5235	BRANNE	BRANNE	3	100	HYEVRE-PAROISSE BRANNE ROCHE LES CLERVAL CHAUX LES CLERVAL
1251	BRANNE	POMPIERRE-SUR-DOUBS	3	100	CLERVAL BRANNE SANTOICHE POMPIERRE SUR DOUBS
1251	POMPIERRE-SUR-DOUBS	VOUJEAUCOURT	3	100	POMPIERRE SUR DOUBS RANG APENANS L'ISLE SUR LE DOUBS LA PRETIERE MEDIERE BLUSSANGEAUX SAINT MAURICE COLOMBIER COLOMBIER FONTAINE ETOUVANS DAMPIERRE SUR LE DOUBS BERCHE VOUJEAUCOURT

Ligne de Dijon à Belfort

1251	VOUJEAUCOURT	MONTBELLIARD	3	100	BART VOUJEAUCOURT COURCELLES LES MONTBELLIARD MONTBELLIARD
1251	VOUJEAUCOURT	VOUJEAUCOURT	3	100	VOUJEAUCOURT
1253	MONTBELLIARD	MONTBELLIARD	3	100	MONTBELLIARD
1253	MONTBELLIARD	BETHONCOURT	3	100	MONTBELLIARD BETHONCOURT

Ligne de Besançon à Geneuille

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
5471	BESANCON	GENEUILLE	5	10	LES AUXONS BESANCON GENEUILLE MISEREY SALINES ECOLE VALENTIN CHATILLON LE DUC

Ligne à grande vitesse

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
---------	-------	-----	------------------	---	---------------------

LGV Br. Est	BESANCON	PETIT CROIX	2	250	JALLERANGE COURCHAPON BURGILLE RUFFEY LE CHATEAU RECOLOGNE CHEVIGNEY SUR L'OGNON NOIRONTE EMAGNY CHAUCENNE MONCLEY LES AUXONS CHATILLON LE DUC CHEVROZ GENEUILLE TRESSANDANS ROUGEMONT CUBRIAL CUBRY BONNAL DESANDANS LE VERNOY AIBRE LAIRE
-------------	----------	-------------	---	-----	---

Raccordement à la ligne à grande vitesse

segment	début	fin	catégorie sonore	largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (ml)	communes concernées
LGV Br. Est			NON CATEGORI SEE	SANS OBJET	CHEVROZ GENEUILLE CHATILLON LE DUC
LGV Br. Est			3	100	LES AUXONS GENEUILLE

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

1 – Tableau de synthèse des longueurs de voies classées

Ci-dessous un tableau de synthèse des longueurs (en kilomètres) des voies classées selon les catégories et le type d'infrastructure :

	Routes (km)	Voies ferrées (km)
Non catégorisé	-	2
Catégorie 1	101	0
Catégorie 2	58	41
Catégorie 3	484	94
Catégorie 4	222	2
Catégorie 5	3	10

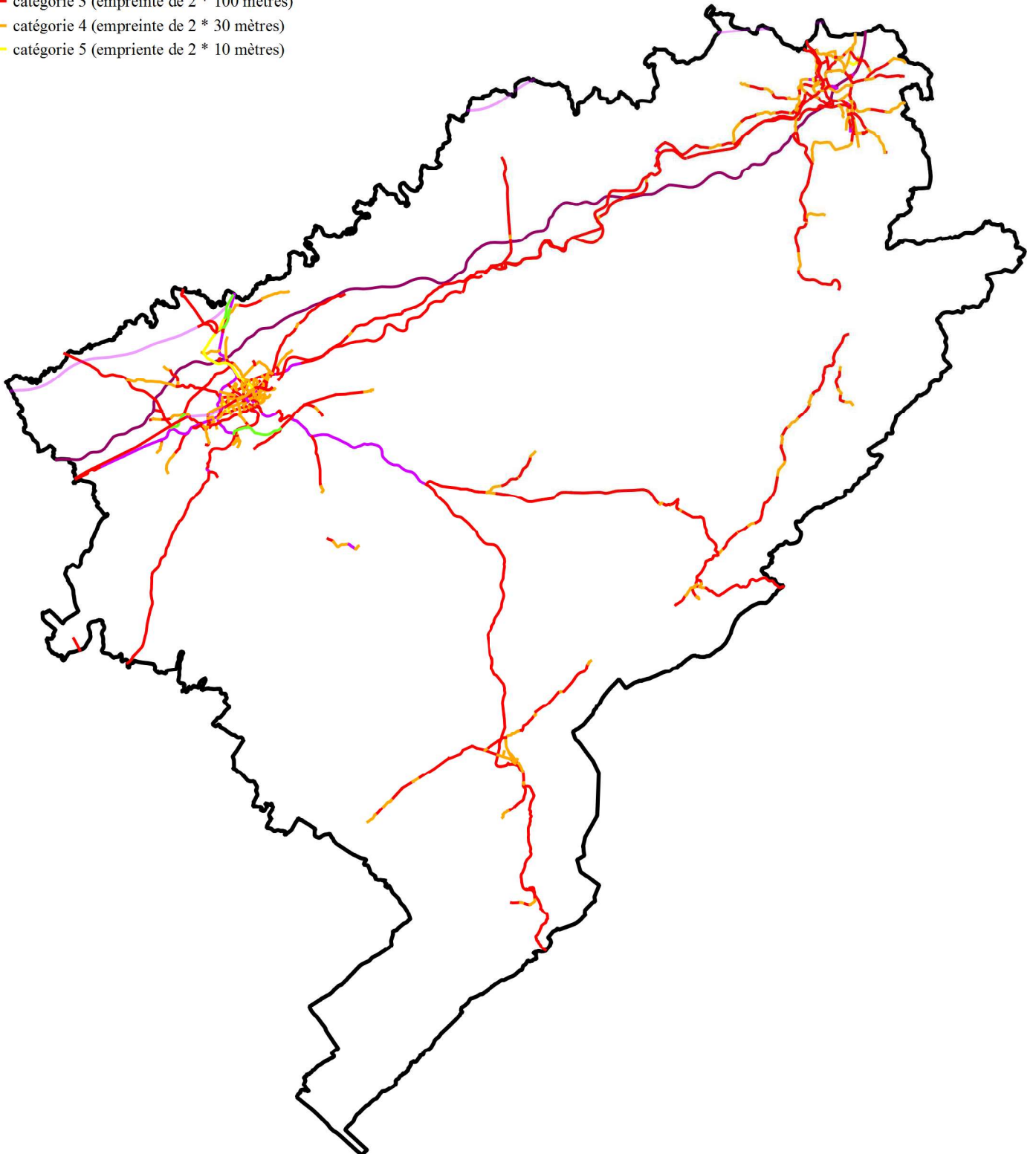
2 – Réseau terrestre complet : carte du département

CARTE DU CLASSEMENT SONORE
MISE A JOUR 2015 (réseau ferré)

Légende

Classement sonore par catégorie

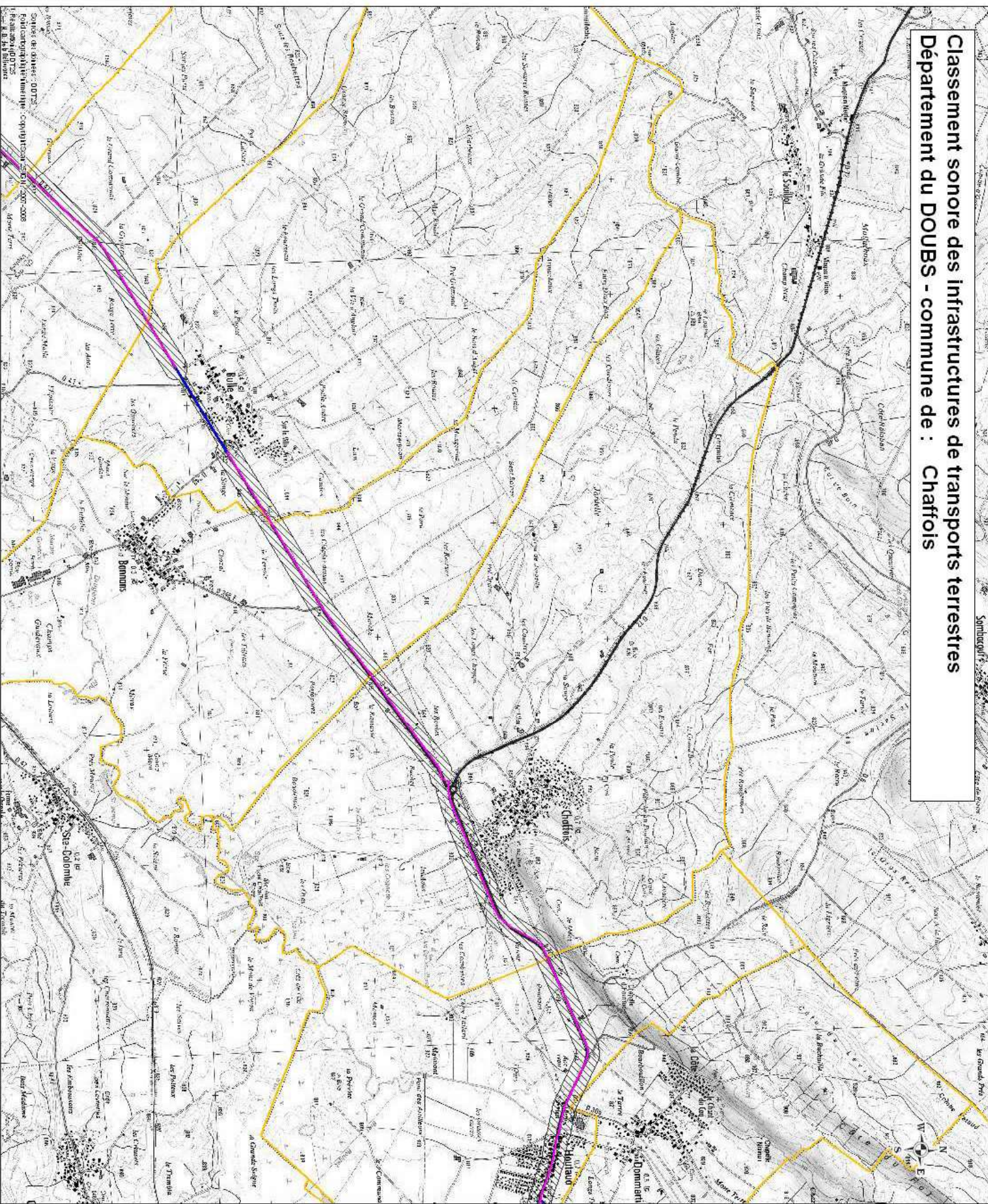
- non catégorisé (voie nouvelle ou pas de données disponibles)
- catégorie 1 (empreinte de 2 * 300 mètres)
- catégorie 2 (empreinte de 2 * 250 mètres)
- catégorie 3 (empreinte de 2 * 100 mètres)
- catégorie 4 (empreinte de 2 * 30 mètres)
- catégorie 5 (empreinte de 2 * 10 mètres)



Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres Département du DOUBS - commune de : **Chaffois**

Classement sonore

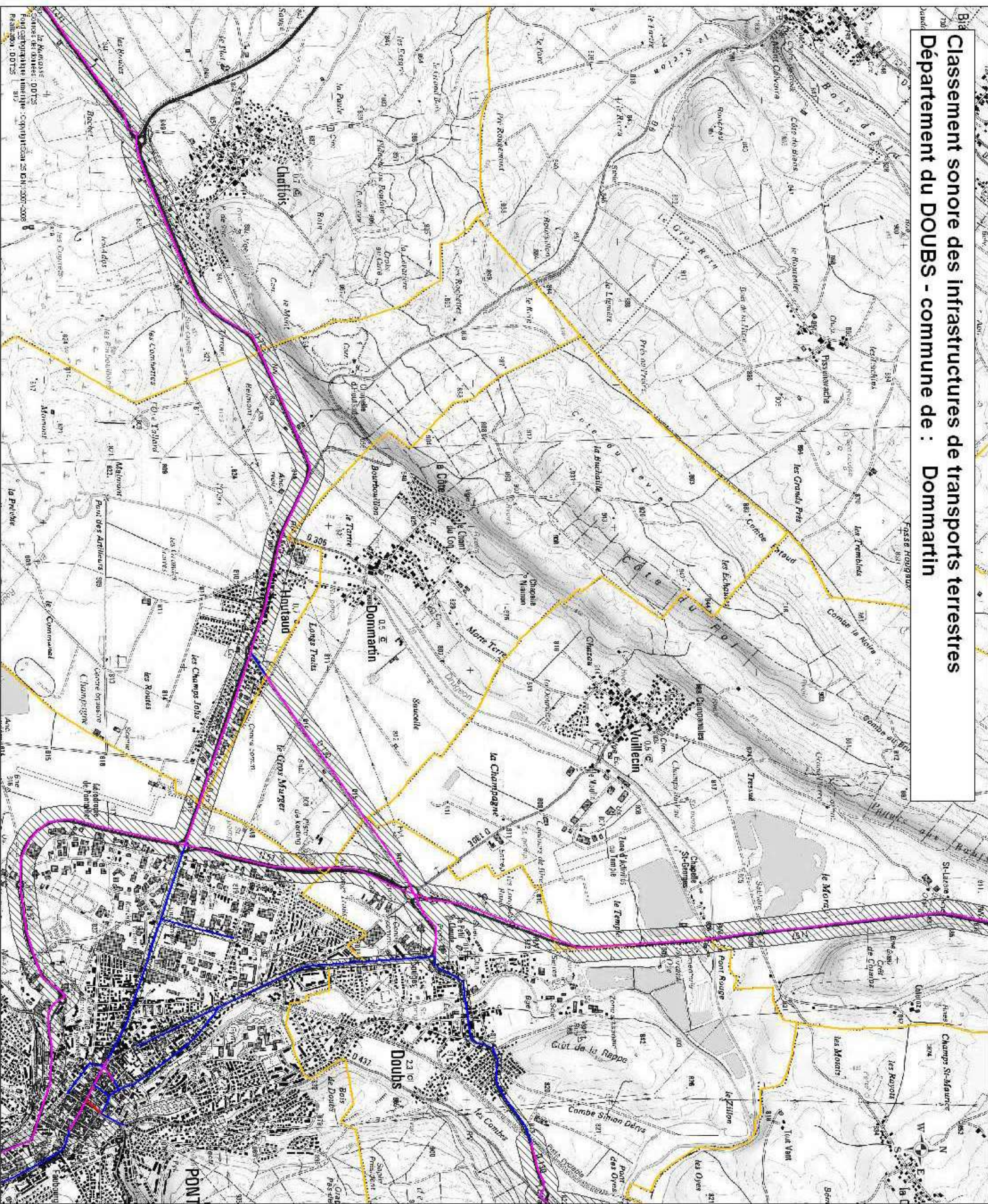
- Limite communale
- Empreinte sonore
- Classement sonore**
- Projet
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5



B4 Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres
 Département du DOUBS - commune de : **Domartin**

Classement sonore

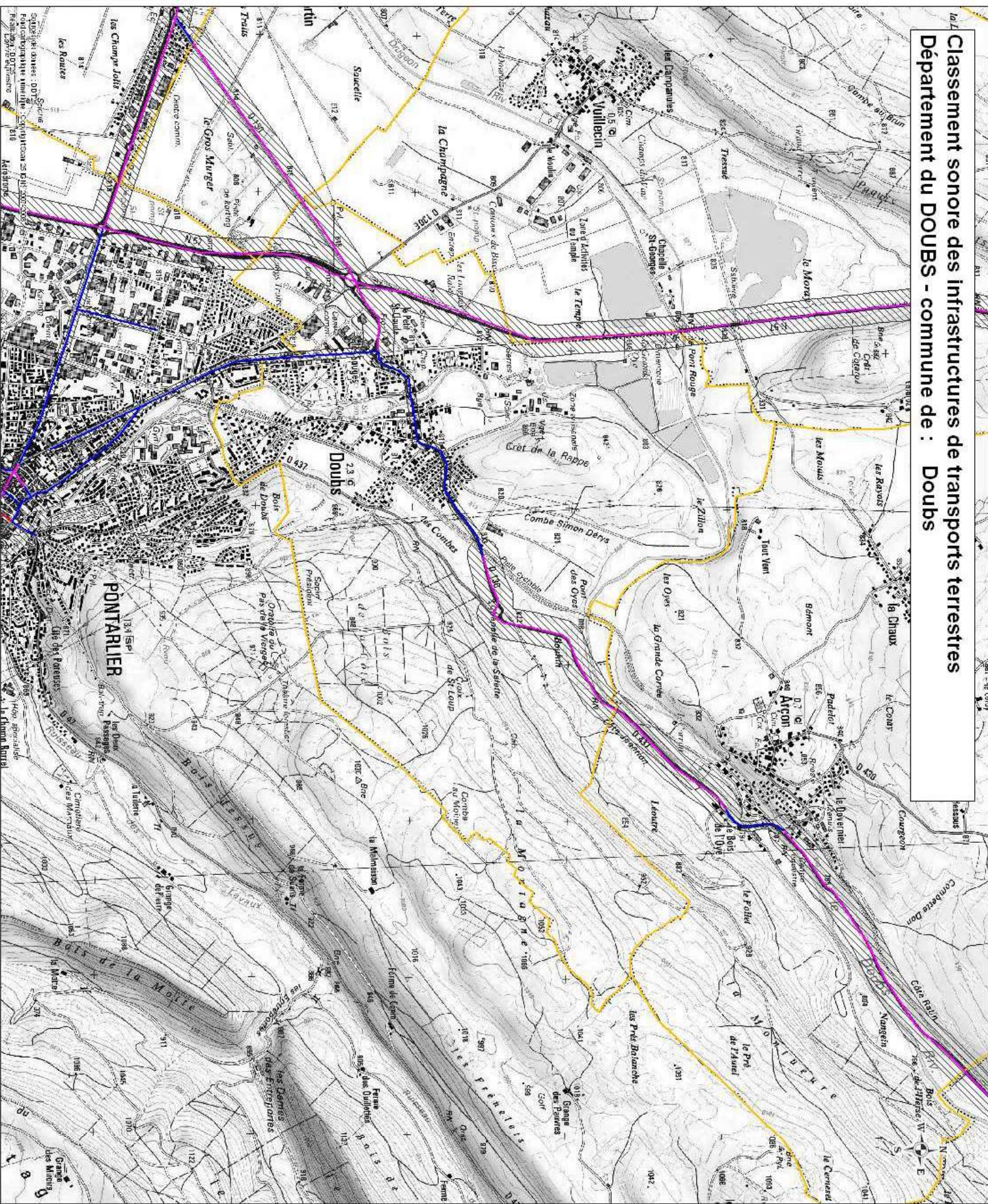
- Limite communale
- Emprise sonore
- Projet
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5



Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres
Département du DOUBS - commune de : Doubs

Classement sonore

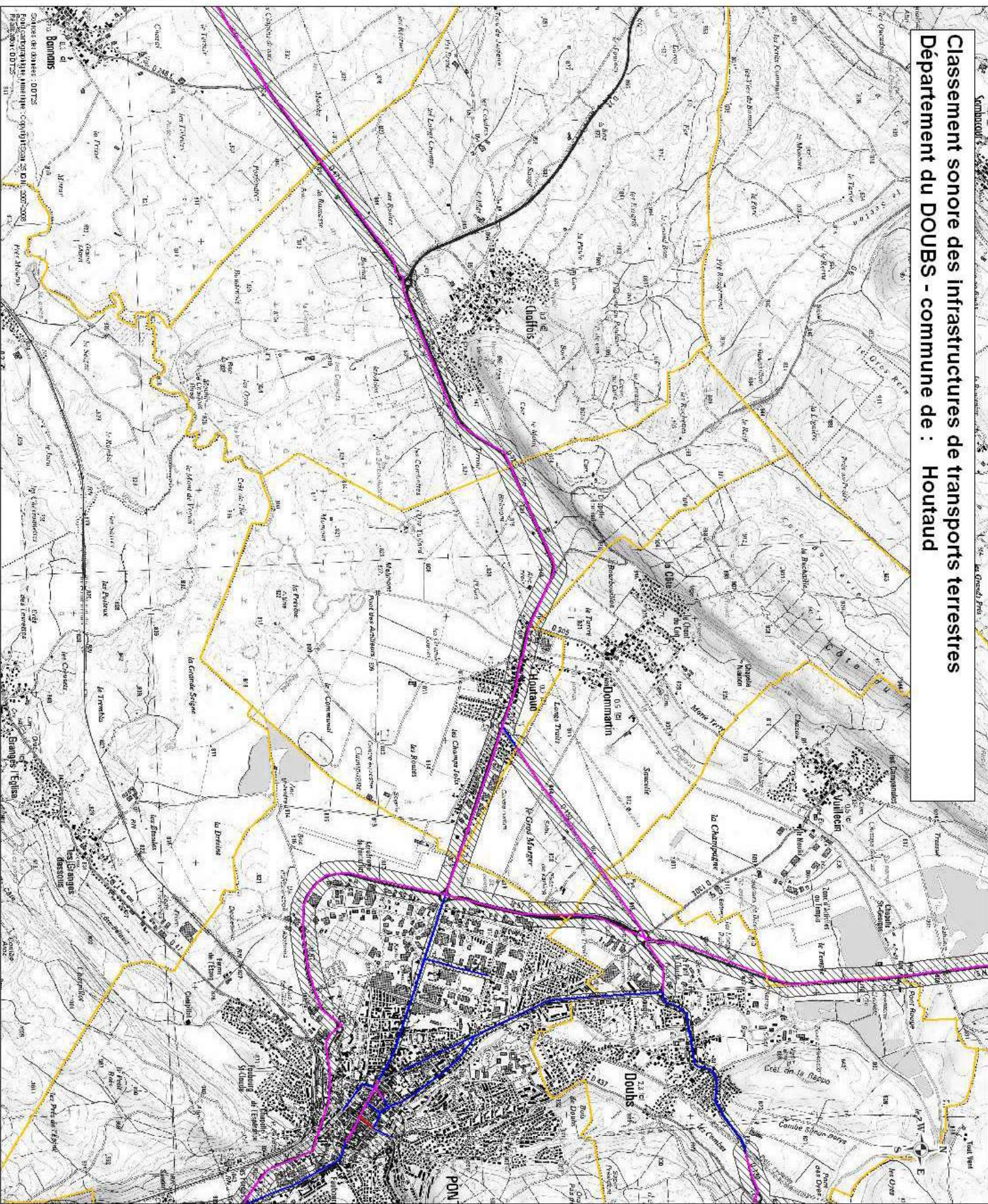
- Limite communale
- Empreinte sonore
- Projet**
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5



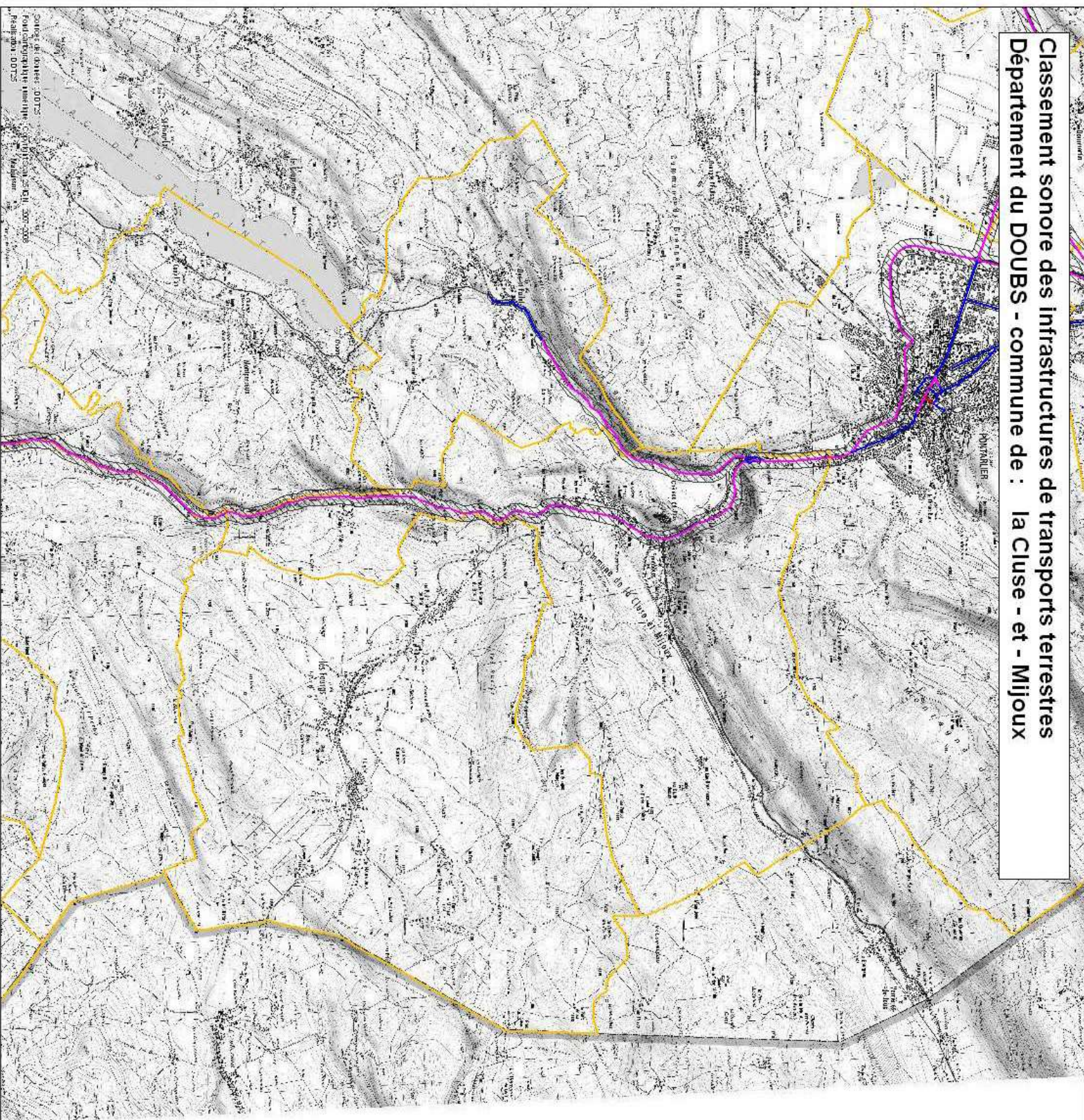
Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres Département du DOUBS - commune de : Houtaud

Classement sonore

- Limite communale
- Empreinte sonore
- Projet**
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5



Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres Département du DOUBS - commune de : la Cluse - et - Mijoux



Classement sonore

- Limite communale
- Empreinte sonore

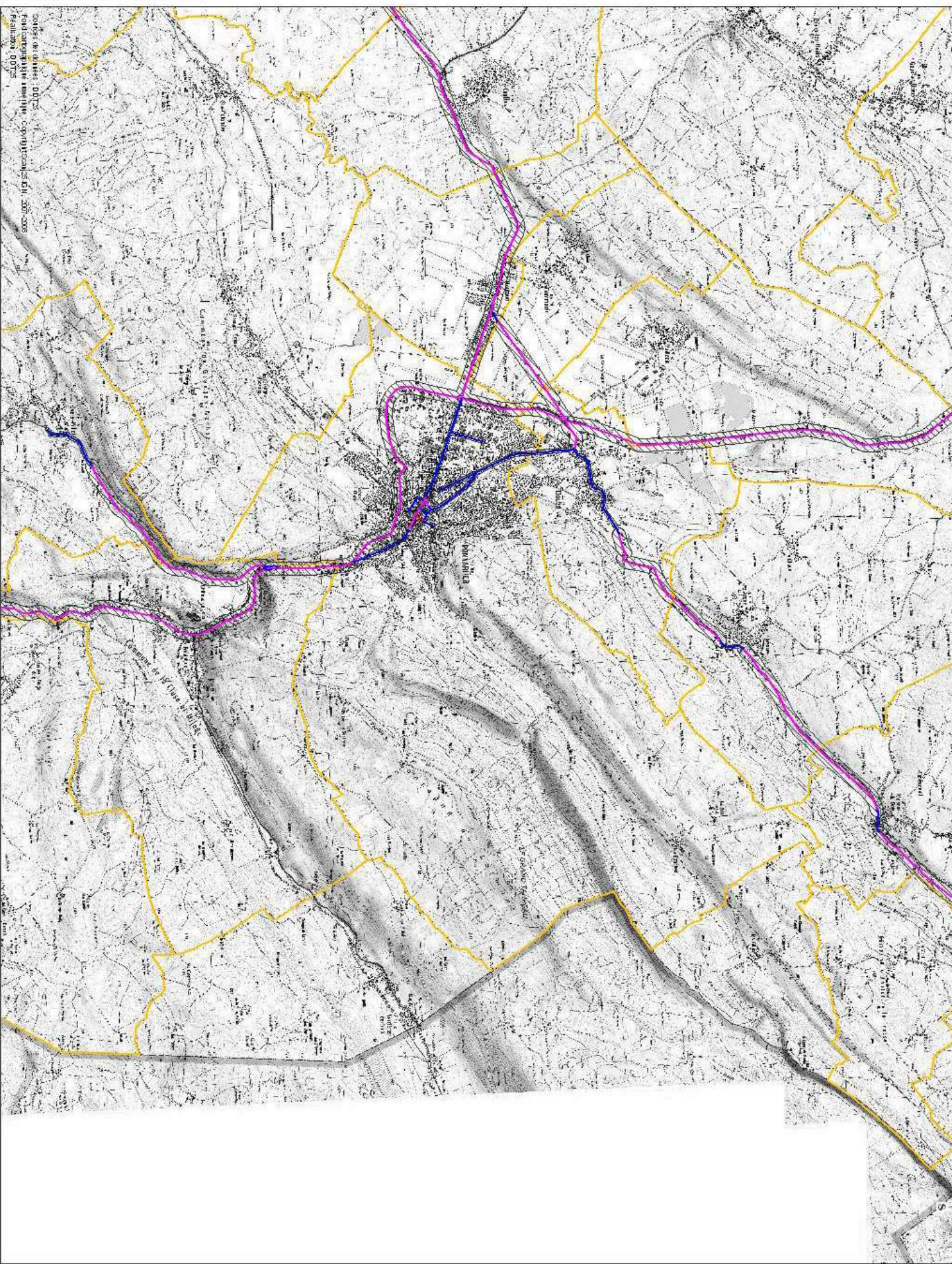
Classement sonore

- Projet
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Sources de données : DDTS
 Fond cartographique : IGN, 2007-2008
 Planifon : DDTS



Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres Département du DOUBS - commune de : Pontarlier



Classement sonore

- Limite communale
- Empreinte sonore

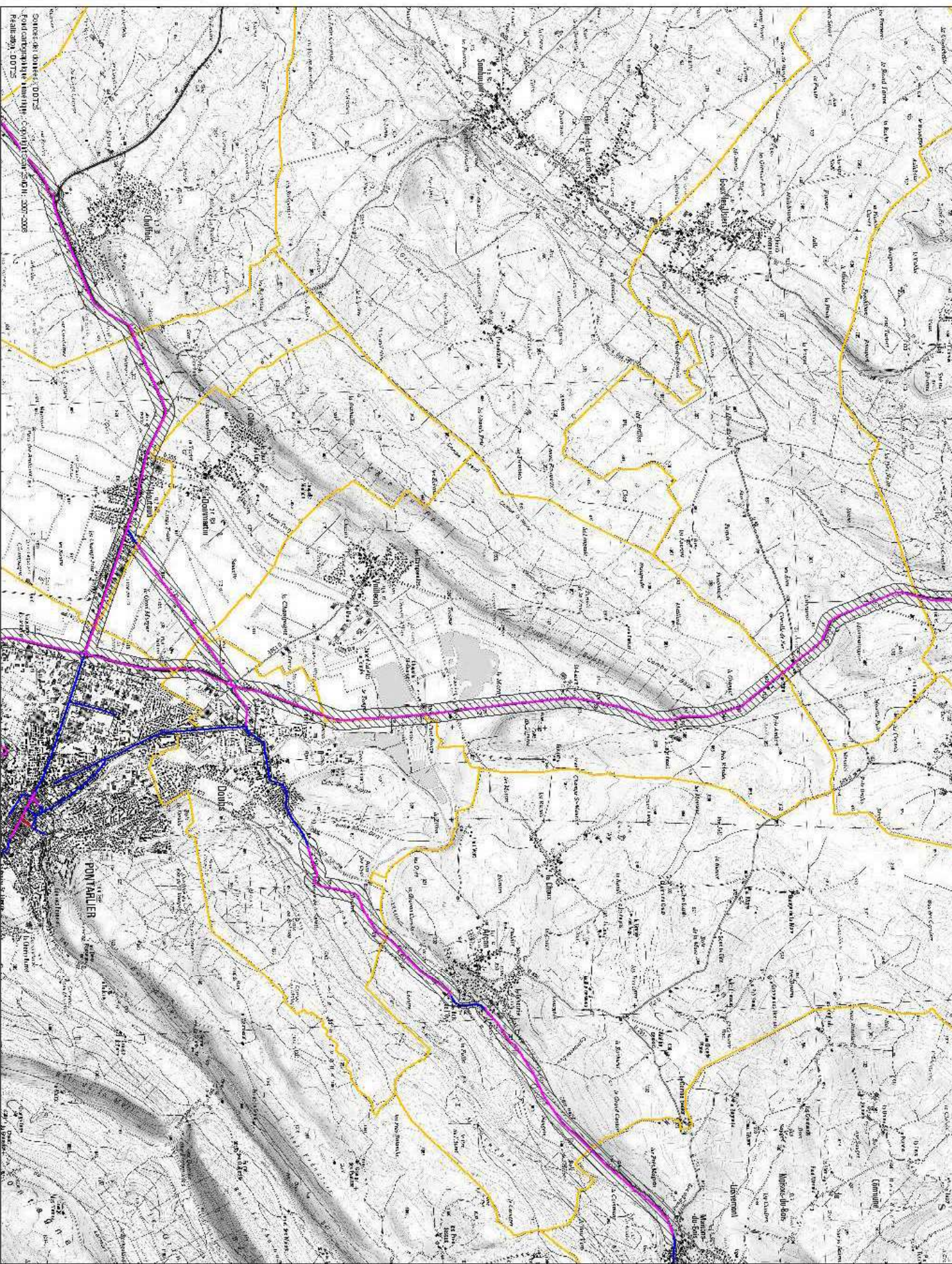
Classement sonore

- Projet
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Source de données : DDT25
 Fond cartographique : numérique - copyright : IGN, 2005-2006
 Plan : 1/20000

Classement sonore des Infrastructures de transports terrestres

Département du DOUBS - commune de : Vuillecin



Classement sonore

- Projet
- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

Limite communale

- Limite communale

Emprise sonore

- Emprise sonore

Source de données : DOTS
 Fonctionnalité : limite communale
 Révisé le : 2011-05-11
 Révisé par : 2011-05-11



PRÉFET DU DOUBS

Direction Départementale des Territoires du Doubs
Service Eau Risques Nature et Forêt

ARRÊTE n° 25-2015-12-03-002 en date du 03 décembre 2015

portant mise à jour de l'arrêté N° 2011-1519-0010

portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit

**Le Préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10 et R571-32 à 43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R111-4-1 et R111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu les avis des communes concernées suite à leur consultation lancée le 03 août 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2011159-0010 du 08 juin 2011 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés pas le bruit ;

Arrête

Article 1er : Dispositions abrogées

Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2011159-0010 du 08 juin 2011 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit sont mises à jour par les articles suivants.

Article 2 : Classement des infrastructures

Les infrastructures de transports terrestres du Doubs figurant en annexe 1 du présent arrêté sont classées en application de l'article L571-10 du code de l'environnement et conformément à l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé.

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés, le tableau indique :

- le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 23 juillet 2013,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

La mise à jour porte sur le classement des voies ferrées conventionnelles.

La représentation cartographique de ce classement est modifiée en conséquence. Elle est jointe en annexe 2 du présent arrêté : elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

Si, sur un tronçon de l'infrastructure, il existe une protection acoustique par couverture ou tunnel, la section correspondant à cette protection n'est pas classée.

Article 3 : Niveaux sonores de référence

L'article 3 de l'arrêté est complété par le tableau suivant :

Pour les lignes ferroviaires conventionnelles :

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	86	81
2	82	77
3	76	71
4	71	66
5	66	61

Article 4 : isolement acoustique des bâtiments

Article inchangé

Article 5 : Communes concernées

Les communes concernées par la modification des secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont :

Pour le réseau ferroviaire :

a) communes concernées par le classement sonore de 2011 et toujours concernées par le classement sonore ferroviaire de 2015 :

Aibre	Cubry	Novillars
Appenans	Dampierre-sur-le-Doubs	Ougney-Douvot
Arc-et-Senans	Dannemarie-sur-Crête	Pompierre-sur-Doubs
Bart	Deluz	Pouilley-Français
Baume-les-Dames	Desandans	la Pretière
Berche	Ecole-Valentin	Rang
Besançon	Emagny	Recologne
Bethoncourt	Esnans	Roche-les-Clerval
Blussangeaux	Etouvans	Roche-lez-Beaupre
Bonnal	Fourbanne	Rougemont
Branne	François	Roulans
Burgille	Geneuille	Ruffey-le-Château
Chalezeule	Hyèvre-Magny	Saint-Maurice-Colombier
Champlive	Hyèvre-Paroisse	Saint-Vit
Chatillon-le-Duc	l'Isle-Sur-le-Doubs	Santoche
Chaucenne	Jallerange	Serre-les-Sapins
Chaux-les-Clerval	Laire	Thise
Chemaudin	Laissey	Tressandans
Chevigney-sur-l'Ognon	les Auxons	Vaire-Arcier
Chevroz	Lougres	Vaire-le-Petit
Clerval	Medière	le Vernoy
Colombier-Fontaine	Miserey-Salines	Voujaucourt
Courcelles-les-Montbéliard	Moncley	
Courchapon	Montbéliard	
Cubrial	Noironte	

b) communes concernées par le classement sonore de 2011 qui ne sont plus concernées par le classement sonore ferroviaire de 2015

Bavans
Chalèze
Devecey
Grosbois
Longeville-sur-Doubs

Sur ces cinq communes le classement sonore lié à la route reste inchangé et donc toujours en vigueur.

Pour le réseau routier :

Morteau
Ruffey-le château

Correction d'une erreur matérielle lié au tracé d'une voie communale.

Article 6 : Transcription dans les documents d'urbanisme

Article inchangé

Article 7 : Formalités administratives

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

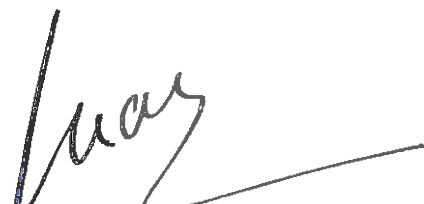
Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux Maires des communes concernées
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche – Comté
- à Monsieur le Directeur Régional de RFF Bourgogne Franche – Comté

Article 8 : Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs, le Directeur départemental des territoires du Doubs et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet de la région Franche-Comté
Préfet du Doubs**



Raphaël BARTOLT



PREFECTURE DOUBS

Arrêté n °2011159-0010

**signé par PEF- SG - Le secrétaire général - Pierre CLAVREUIL
le 08 Juin 2011**

**25 Département DOUBS
DDT**

Arrêté approbation classement sonore du
Doubs



PRÉFECTURE DU DOUBS

Direction
Départementale
des Territoires

ARRÊTE n° en date du

Doubs

*portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement
acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit*

service prévention des
risques, sécurité
unité prévention des
risques naturels et
technologiques

LE PRÉFET DU DOUBS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L571-10 et R571-32 à 571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R111-4-1 et R111-23-1 à R111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R123-13, R123-14 et R123-22 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu le décret n° 9521 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements de santé, les hôtels, et les bâtiments d'enseignement ;

Vu les avis des communes concernées suite à leur consultation lancée le 5 novembre 2010 ;

Vu les avis du Conseil Général en date du 10 février 2011 et de Pays de Montbéliard Agglomération du 10 décembre 2010 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 6169 à 6175 du 23 novembre 1998 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés pas le bruit ;

SUR proposition de madame la directrice départementale des Territoires ;

horaires d'ouverture :

9h00 - 12h00

13h30 - 16h30

téléphone :

03 81 65 62 62

télécopie :

03 81 65 62 01

www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr

6, rue Roussillon BP 1169

25003 BESANÇON Cedex

ARRETE :

Article 1er : Dispositions abrogées

Les dispositions des arrêtés préfectoraux n°6169 à 6175 du 23 novembre 1998 portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Doubs et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit sont abrogées.

Article 2 : Classement des infrastructures

Les infrastructures de transports terrestres du Doubs figurant en annexe 1 du présent arrêté sont classées en application de l'article L571-10 du code de l'environnement et conformément aux articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés, le tableau indique :

- le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons.

Une représentation cartographique de ce classement est jointe en annexe 2 du présent arrêté : elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

Article 3 : Niveaux sonores de référence

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 1 du présent arrêté sont :

catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne en dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Les niveaux sonores indiqués sont évalués en des points de référence situés conformément à la norme NF S31-130 "cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour "les rues en U"
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, et augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Cette distance est mesurée :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Les notions de rue en U et tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 4 : isolement acoustique des bâtiments

Dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté, les bâtiments d'habitation, d'enseignement, de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux codes de la construction et de l'environnement :

- Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.
- Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique est déterminé selon les 3 arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

Article 5 : Communes concernées

Les communes concernées par les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont :

Adam-les-Vercel	Bonnetage	Colombier-Fontaine
Aibre	Bourguignon	Courcelles-les-Montbéliard
Amagney	Braillans	Courchapon
Appenans	Branne	Cubrial
Arbouans	Breconchaux	Cubry
Arc-et-Senans	les Breseux	Cussey-sur-l'Ognon
Arçon	Brogard	Dambenois
Arguel	Bulle	Dampierre-les-Bois
Athose	Burgille	Dampierre-sur-le-Doubs
Aubonne	Busy	Dannemarie-sur-Crête
Audeux	Chaffois	Dasle
Audincourt	Chalèze	Deluz
Autechaux	Chalezeule	Desandans
Autechaux-Roide	Champagney	Devecey
Auxon-Dessous	Champlive	Dommartin
Auxon-Dessus	Champoux	Dompierre-les-Tilleuls
Avanne-Aveney	Champvans-les-Moulins	Doubs
Avoudrey	Charquemont	Ecole-Valentin
Bannans	Chasnans	Ecot
le Barbois	Chatillon-Guyotte	l'Ecouvotte
Bart	Chatillon-le-Duc	les Ecorces
Baume-les-Dames	Chaucenne	Ecurcey
Bavans	Chaufontaine	Emagny
le Belieu	Chaux-les-Clerval	Epenoy
Berche	Chay	Esnans
Berthelange	Chemaudin	Etalans
Besancon	la Chenalotte	Etouvans
Bethoncourt	Chenecey-Buillon	Etray
Beure	Chevigney-sur-l'Ognon	Etupes
Bief	Chevigney-les-Vercel	Exincourt
Blussangeaux	la Chevillotte	Fallerans
Blussans	Chevroz	Ferrieres-les-Bois
Bondeval	Chouzelot	Feschés-le-Chatel
Bonnal	Clerval	les Fins
Bonnay	la Cluse-et-Mijoux	Flangebouche

Fontain	Mesandans	Roche-lez-Beaupre
Fontaine-les-Clerval	Métabief	Romain
les Fontenelles	Miserey-Salines	Ronchaux
Fontenotte	Moncley	Rougemont
Fourbanne	Montbéliard	Roulans
les Fourgs	Montbenoit	Ruffey-le-Chateau
Fournets-Luisans	Montfaucon	le Russey
Frambouhans	Montferrand-le-Chateau	Saint-Antoine
Franois	Montflovin	Saint-Georges-Armont
Frasne	Montfort	Saint-Gorgon-Main
Fuans	Montlebon	Saint-Hilaire
Geneuille	Montperreux	Saint-Hippolyte
Gennes	Morre	Sainte-Marie
Gouhelans	Morteau	Saint-Maurice-Colombier
Goux-les-Usiers	Naisey-les-Granges	Sainte-Suzanne
Grand-Charmont	Nancray	Saint-Vit
Grand'Combe-Chateleu	Narbief	Samson
Grandfontaine	Nods	Santoche
le Gratterie	Noel-Cerneux	Saone
Grosbois	Noirefontaine	Sechin
Hauterive-la-Fresse	Noironte	Seloncourt
Hérimoncourt	Nommay	Serre-les-Sapins
l'Hopital-du-Grosbois	Novillars	Sochaux
l'Hopital-Saint-Lieffroy	Orchamps-Vennes	Sourans
les Hopitaux-Neufs	Ormans	Taillecourt
les Hopitaux-Vieux	Ougney-Douvot	Tarcenay
Houtaud	Ouhans	Thise
Hyèvre-Magny	Oye-et-Pallet	Touillon-et-Loutelet
Hyèvre-Paroisse	Paroy	Trepot
l'Isle-Sur-le-Doubs	Pelousey	Tressandans
Jallerange	Pessans	Vaire-le-Petit
Jougne	Pirey	Vaire-Arcier
Laire	Placey	Valdahon
Laissey	Pointvillers	Valentigney
Larnod	Pompierre-sur-Doubs	Vanclans
Lavans-Quingey	Pontarlier	Vaux-les-Prés
Liebvillers	Pont-de-Roide	Velesmes-Essarts
Longevelle-sur-Doubs	Pouilley-Francais	Vennans
Loray	Pouilley-Les-Vignes	Vennes
Lougres	Pouligney-Lusans	Vercel-Villedieu-le-Camp
Luxiol	Presentevillers	Vergranne
Maiche	la Pretiere	Verne
Maisons-du-Bois-Lièvre	Pugey	Vernierfontaine
Mamirolle	le Puy	le Vernoy
Mandeure	Quingey	la Vèze
Marchaux	Rang	Vieilley
Mathay	Recologne	Vieux-Charmont
Mazerolles-le-Salin	Rennes-sur-Loue	Villars-sous-Ecot
Medière	Rillans	Villers-Buzon
Mercey-le-Grand	la Riviere-Druegon	Villers-le-Lac
Merey-Vieilley	Roche-les-Clerval	Villers-sous-Dampjoux

Voillans
Vorges-les-Pins

Voujeaucourt
Vuillecin

Article 6 : Transcription dans les documents d'urbanisme

Dans les communes concernées par le présent arrêté disposant de documents d'urbanisme (POS ou PLU), une mise à jour de ceux-ci sera effectuée conformément aux articles R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme.

Article 7 : Formalités administratives

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Doubs et affiché durant un mois à la mairie des communes concernées.

Des copies du présent arrêté sont adressées :

- aux maires des communes concernées
- à Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs
- à Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes EST – Division d'exploitation de Besançon
- à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche – Comté
- à Monsieur le Directeur des Autoroutes Paris Rhin – Rhône
- à Monsieur le Directeur Régional de RFF Bourgogne Franche – Comté

Article 8 : Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la préfecture du Doubs, la Directrice Départementale des Territoires du Doubs et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

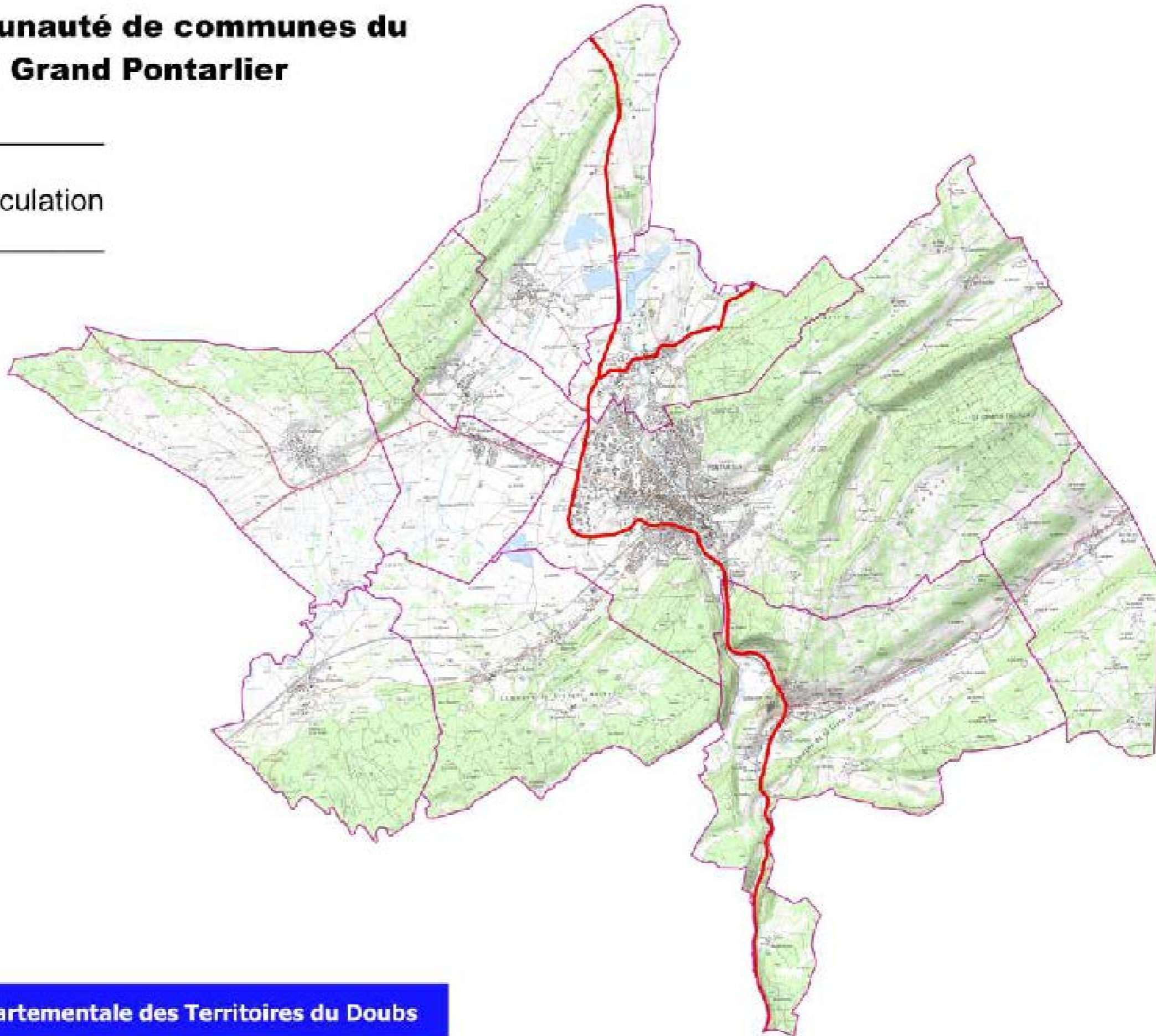
Besançon, le – 8 JUIN 2011
Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Pierre CLAVREUIL

Communauté de communes du Grand Pontarlier

Routes à grande circulation



Légende

- Communes du Grand Pontarlier
- Route à Grande Circulation

0 1 2 3 4 km



PREFET DU DOUBS

*Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de
Bourgogne-Franche-Comté*

*Unité Départementale Haute-
Saône Centre et Sud Doubs
Antenne de Besançon*

**Préfet du Doubs
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté n° 25 – 2018 – 04 – 11 – 020

**Arrêté de servitudes d'utilité publiques
Communauté de communes du Grand Pontarlier**

VU :

- les articles L.511-1 à L.517-2 du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment l'article L.515-12 ;
- le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code ;
- les articles D.511-1 à R.517-9 du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment les articles R.515-31-1 à R.515-31-7 ;
- le Code de l'Urbanisme ;
- le rapport de l'inspection des installations classées du 4 janvier 2016 suite à la visite de récolement effectuée sur l'ancien site ;
- le dossier de restrictions d'usage transmis le 12 avril 2017 par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ;
- l'avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 05 février 2018 ;
- l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 19 janvier 2018 ;

Adresse postale : 8bis rue Charles Nodier – 25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00 – Fax : 03 81 83 21 82

- l'absence d'avis du conseil municipal ;
- l'avis et les propositions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté – inspection des installations classées – dans son rapport en date du 06 février 2018 ;
- l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 13 mars 2018 ;

Considérant que la ville de Pontarlier a exploité une décharge municipale autorisée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 1971 ;

Considérant que cette décharge a fait l'objet de mesures de réhabilitation par des terrassements et imperméabilisation de surface ;

Considérant que pour assurer la pérennité de l'absence d'usage du site, il convient de formaliser et d'attacher les contraintes d'utilisation du terrain, ce, afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement de l'usage des sols ;

Considérant qu'afin de protéger les intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement et notamment la santé, la sécurité et la salubrité publique et en application des dispositions des articles L.515-12 et R.515-31 de ce même code, le Préfet peut prendre l'initiative d'instaurer des servitudes d'utilité publique sur un terrain pollué par l'exploitation d'une installation ;

Considérant que ces servitudes sont nécessaires, à cause notamment de la présence de déchets dans les sols ;

Considérant que le petit nombre des propriétaires a permis de procéder à la consultation écrite des propriétaires par substitution à la procédure d'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.515-12 ;

L'exploitant entendu ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

ARRETE

Article 1 – Désignation des immeubles

Des servitudes d'utilité publique, dont la nature est définie dans les articles suivants, sont instituées sur les parcelles cadastrales :

appartenant à	et située au lieu-dit « Au sud des Gravilliers », commune de Pontarlier
Commune de Pontarlier	BN55, BN3 et BN4

Ces parcelles sont localisées sur le plan en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – Détermination des usages au moment de la mise en place de la restriction d'usage

Les parcelles énumérées ci-dessus sont réservées à un usage de type prairie, non constructible, à usage paysager non récréatif. Sont autorisés les espaces verts paysagers et tout aménagement destiné à l'intégration paysagère dans le respect du règlement local d'urbanisme en vigueur.

Article 3 – Nature des servitudes

3.1 Restrictions d'usage des eaux souterraines

L'utilisation des eaux souterraines et superficielles au droit du site à des fins de consommation humaine directe ou indirecte, de consommation animale est interdite, à l'exception des prélèvements en vue d'analyses dans le cadre de la surveillance environnementale,

De même, sont interdits les puits et forages autres que ceux destinés à la surveillance des eaux, du sol et du sous-sol,

L'irrigation artificielle des terrains est interdite.

3.2 Dispositions constructives et d'aménagement

Sans préjudice des dispositions prévues en cas de changement d'usage par l'article R.556-1 du Code de l'Environnement, sont interdits sur l'ensemble du site :

La construction de tout bâtiment ou élément de construction à caractère provisoire ou définitif, en dehors des ouvrages nécessaires à la réhabilitation du site et à son suivi, réalisés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier,

La construction et/ou l'installation de tout ouvrage ou équipement susceptible d'obstruer ou de limiter le cours ou le débit du fossé collecteur des eaux superficielles,

Les terrains de camping, de caravanes et l'aménagement d'aires de stationnement des gens du voyage,

Les affouillements (trous, tranchées, excavations, réalisation de fondations, de sous-sol, etc.) et creusements de toutes sortes, à l'exception de ceux nécessaires à l'entretien et à la surveillance du site,

La culture de végétaux destinée à la consommation humaine ou animale,

La plantation d'arbres ou de plantes dont les racines sont susceptibles de descendre à une profondeur supérieure à 30 cm,

Le maintien en l'état d'une couverture végétale au-dessus du confinement superficiel est obligatoire. L'intégrité du confinement superficiel d'étanchéité devra être maintenue en tout temps.

4.3 Précautions pour les tiers intervenant sur le site

Compte tenu de la présence de polluants dans les sols, la réalisation de travaux n'est possible que sous la condition de mettre en œuvre un plan hygiène/sécurité pour la protection de la santé des travailleurs et des employés du site au cours des travaux.

4.4 Accès

Les équipements de collecte et traitement des lixiviats devront rester accessibles aux représentants de l'Etat, à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ou à toute personne ou société mandatée par eux.

Article 5- Encadrement des modifications d'usage

Tout type d'intervention ou d'aménagement autre défini à l'article 2, toute utilisation des eaux souterraines au droit de la parcelle, par une quelconque personne physique ou morale, publique ou privée, susceptible de modifier l'usage du site, nécessite :

- de réaliser au préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, les études techniques garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux projetés, en particulier une nouvelle quantification des risques sanitaires,
- de prendre en compte les éventuelles mesures correctives et/ou conservatoires consécutives.

L'implantation d'installations photovoltaïques pourra être autorisée dans le respect du règlement local d'urbanisme et sous réserve du respect des dispositions de l'arrêté prescrivant la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site. L'intégrité du confinement superficiel devra être impérativement respectée pendant les phases d'implantation et d'exploitation des installations.

Article 6 – Information des tiers

Si les parcelles considérées dans le présent arrêté font l'objet d'une mise à disposition à un tiers (exploitant, locataire), à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire s'engage à informer les occupants sur les restrictions d'usage visées aux articles 2, 3 et 4 du présent arrêté en les obligeant à les respecter.

Le propriétaire s'engage, en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, à dénoncer au nouvel ayant droit les restrictions d'usage dont elles sont grevées en application des articles 2, 4 et 5 du présent arrêté, en obligeant ledit ayant-droit à les respecter en ses lieux et place.

Article 7 – Transcription

En vertu des dispositions de l'article L.515-10 du Code de l'Environnement, des articles L.121-2 et L.126-1 du Code de l'Urbanisme et de l'article 36-2 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, les présentes servitudes devront être annexées aux documents d'urbanisme et publiées au service chargé de la Publicité Foncière.

Article 8 – Notification

Le présent arrêté est notifié aux maires concernés, à l'exploitant, au propriétaire, aux titulaires de droits réels ou de leurs ayants droits.

Il est publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 9 – Délais et voies de recours

Conformément aux articles L.181-17 et R.181-50 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Il ne peut être déféré qu'au Tribunal Administratif de Besançon :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où le présent acte leur a été notifié.

2° Par les tiers, intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité suivante accomplie :

a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R.181-44 du code de l'environnement ;

b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois, prolongeant de deux mois les délais mentionnés au 1° et 2°.

Article 10 – Ampliation

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, le maire de Pontarlier ainsi que le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également adressée :

- à la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Pontarlier,
- au Maire de Pontarlier,
- à la Direction Départementale des Territoires de Besançon,
- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté :
 - ✓ Service Prévention des Risques – Temis – 17 E rue Alain Savary – CS 31269 – 25005 Besançon Cedex,
 - ✓ Unité Départementale Haute-Saône – Centre et Sud Doubs – 21A rue Alain Savary – CS 31269 – 25005 Besançon Cedex.

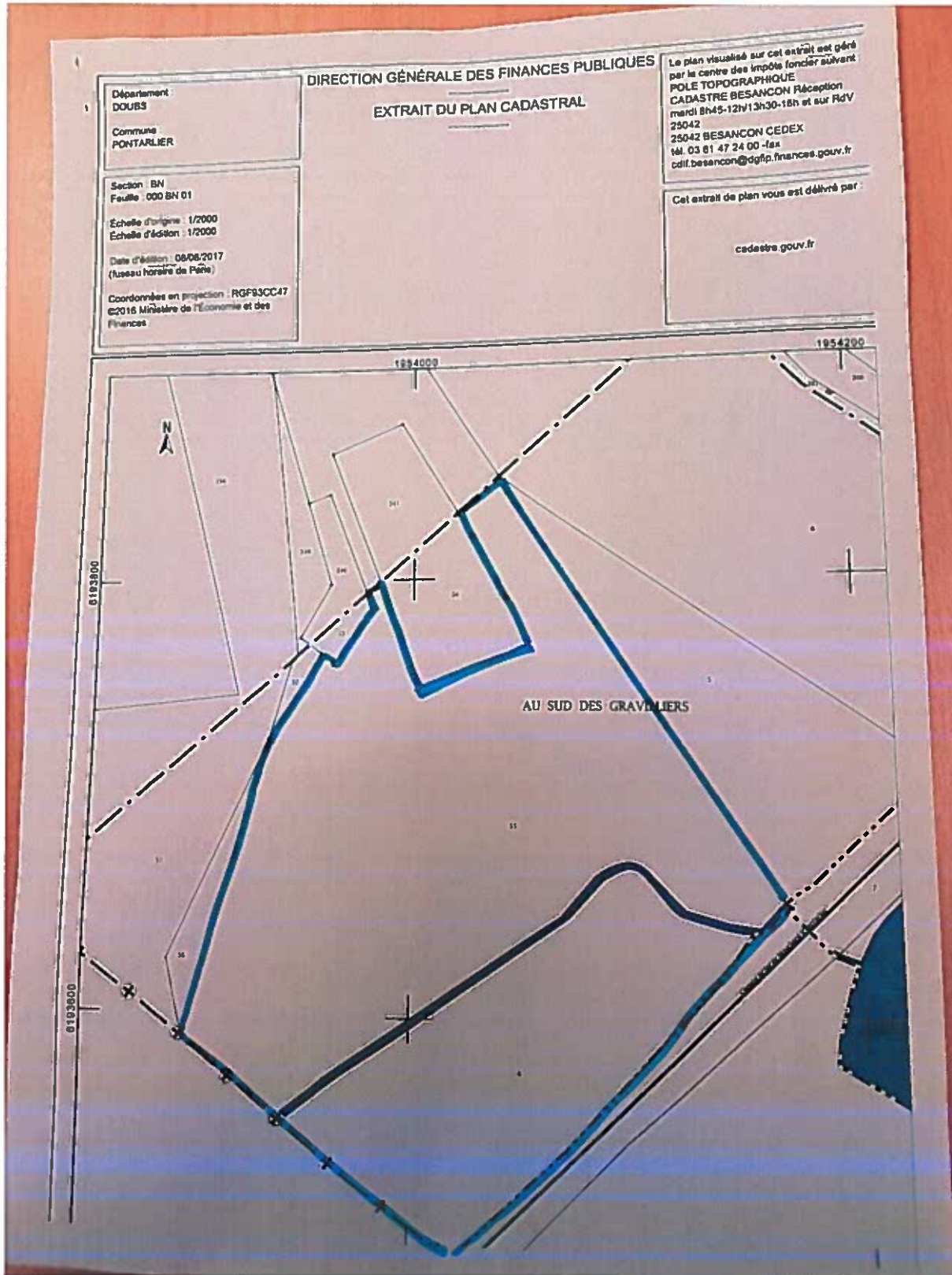
Besançon, le **11 AVR. 2018**

Le Préfet,


Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

Annexe 1 : Plan cadastral



COPIE



PREFET DU DOUBS

*Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de
Bourgogne-Franche-Comté*

*Unité Départementale Haute-
Saône Centre et Sud Doubs
Antenne de Besançon*



**Préfet du Doubs
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Arrêté n° 25 – 2017 – 10 – 18 – 009

**Arrêté de servitudes d'utilité publiques
Société SHELL DIRECT à PONTARLIER**

VU :

- les articles L.511-1 à L.517-2 du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment l'article L.515-12 ;
- le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement et modifiant certaines autres dispositions de ce code ;
- les articles D.511-1 à R.517-9 du Code de l'Environnement relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment les articles R.515-31-1 à R.515-31-7 ;
- le Code de l'Urbanisme ;
- la notification de cessation d'activité du 17 novembre 2000 et les documents annexés :
 - Diagnostic initial des sols. Etude historique et de vulnérabilité. Investigations de terrain, 3 septembre 2007, ref. N° S2 07 007 0, version 0, Sita Remédiation ;
 - Plan de gestion, 28 novembre 2008, ref. N° LYO-RAP-08-00308C, URS France ;
 - Travaux de démantèlement et réhabilitation, 13 janvier 2010, ref. N°S1 09 013 0/2, Sita Remédiation ;

Adresse postale : 8bis rue Charles Nodier – 25035 BESANÇON Cedex
Tél : 03 81 25 10 00 – Fax : 03 81 83 21 82

- Analyse des risques résiduels, 6 juillet 2010, ref N LYO-RAP-10-01586D, URS France ;
 - Suivi de la qualité des eaux souterraines, octobre 2013, ref N 703306-R2, RSK Environnement.
- le rapport de l'inspection des installations classées du 23 mars 2011 suite à la visite de récolement effectuée sur l'ancien site ;
 - le dossier de restrictions d'usage transmis en janvier 2015 par la Société des Pétroles Shell, ref 703530-R1, RSK ;
 - l'analyse des risques résiduels, remis par Monsieur Lhomme en mai 2015, ref NLYO-RAP-15-06399A, URS France ;
 - l'avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 7 décembre 2015 ;
 - l'avis du conseil municipal en date du 18 décembre 2015 ;
 - l'avis de l'ARS en date du 11 juin 2017 ;
 - l'avis et les propositions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté – inspection des installations classées – dans son rapport en date du 27 mars 2017 ;
 - l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 21 septembre 2017 ;

Considérant que les activités exercées par la société SHELL Direct ont été à l'origine de pollutions des sols et des eaux souterraines par des hydrocarbures, des BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) au droit du site de Pontarlier ;

Considérant que le site a fait l'objet de mesures de réhabilitation (excavation de 950 m³ de terres contaminées) visant à maîtriser les risques liés à ces pollutions ;

Considérant que les diagnostics des sols réalisés après les travaux rendent compte de la présence de pollution résiduelle des sols, des eaux et des gaz du sol par des hydrocarbures, des BTEX et HAP ;

Considérant que le site a été remis en état pour un usage sensible résidentiel, sous réserve du respect de certaines contraintes liées à l'entretien de certains aménagements en place ;

Considérant que pour assurer la pérennité de l'usage sensible, il convient toutefois et de formaliser et d'attacher les contraintes d'utilisation du terrain, ce afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement de l'usage des sols ;

Considérant qu'afin de protéger les intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement et notamment la santé, la sécurité et la salubrité publique et en application

des dispositions des articles L.515-12 et R.515-31 de ce même code, le Préfet peut prendre l'initiative d'instaurer des servitudes d'utilité publique sur un terrain pollué par l'exploitation d'une installation ;

Considérant que ces servitudes sont nécessaires, à cause notamment de la présence de polluants dans les sols ;

Considérant que le petit nombre des propriétaires a permis de procéder à la consultation écrite des propriétaires par substitution à la procédure d'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.515-12 ;

L'exploitant entendu ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs ;

ARRETE**Article 1 – Désignation des immeubles**

Des servitudes d'utilité publique, dont la nature est définie dans les articles suivants, sont instituées sur la parcelle cadastrale :

appartenant à	et située 6 rue des Granges, commune de Pontarlier
Monsieur Lhomme Frédéric	section AT, numéro 36, superficie de 1052 m ²

Ces parcelles sont localisées sur le plan en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 – Détermination des usages au moment de la mise en place de la restriction d'usage

Les terrains de la parcelle numéro 36, section AT ont été placés dans un état tel qu'ils puissent accueillir un usage de type logement de plain-pied.

La culture de fruits et de légumes et la plantation d'arbres fruitiers sont interdits au droit de la parcelle précitée. Cette restriction d'usage peut être levée pour la culture de fruits et légumes en cas de couverture du site par de la terre végétale saine d'une épaisseur minimale de 80 cm. Dans le cas d'une couverture de ce type, un grillage avertisseur séparera la terre saine apportée des remblais en place.

La création de zones d'espaces verts n'est autorisée que si des terres saines d'une épaisseur minimale de 30 cm sont apportées au droit des zones concernées.

Article 3 – Situation environnementale du site

Les sols présents au droit de la parcelle contenaient des pollutions en hydrocarbures, HAP et BTEX qui ont été traitées dans les conditions décrites en annexe 2 du présent arrêté.

Article 4 – Nature des servitudes

4.1 Restrictions d'usage des eaux souterraines

Tout pompage ou tout usage des eaux souterraines, notamment à des fins de consommation humaine directe ou indirecte, animale ou d'irrigation de produits végétaux destinés ou non à la consommation humaine est interdit au droit de la parcelle précitée, hormis les interventions liées à la surveillance de la qualité des eaux souterraines. L'irrigation artificielle des terrains est interdite.

4.2 Dispositions constructives et d'aménagement

Sans préjudice des dispositions prévues en cas de changement d'usage par l'article R.556-1 du code de l'environnement, tous travaux entrepris affectant le sol ou le sous-sol du site, notamment d'affouillement ou d'excavation de terres ou matériaux enterrés, devront faire l'objet, aux frais et sous la responsabilité unique de la personne à l'origine de ces travaux, de mesures de gestion et de précaution adaptées, conformément à la réglementation applicable. Ces travaux ne devront pas avoir pour effet de remobiliser, solubiliser ou faire migrer les polluants notamment vers les eaux de surface et les eaux souterraines et dans l'air.

Dans le cas où des excavations seraient nécessaires dans le cadre de travaux de construction, le donneur d'ordre devra appliquer les dispositions suivantes :

- tous travaux affectant le sol ou le sous-sol (notamment affouillements, mise en place de constructions, de fondations ou de canalisations, ...) devront faire l'objet de mesures de précautions adaptées. Ces travaux ne devront pas avoir pour effet de remobiliser, solubiliser ou faire migrer les polluants dans les sols vers les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- les terres et autres matériaux qui seraient excavés dans ce cadre ne pourront pas être réutilisés sur la parcelle et devront faire l'objet d'analyses en laboratoire dans l'objectif de déterminer leur voie d'élimination, conformément à la réglementation applicable ;
- tous les travaux devront être suivis par une entreprise spécialisée qui devra transmettre en préfecture un rapport de fin de travaux incluant, a minima les dispositions d'hygiène, environnement et sécurité mises en œuvre, les schémas de dispositions constructives des nouveaux équipements, les analyses en laboratoire, les justificatifs d'élimination des matériaux impactés ;
- dans l'éventualité de la mise en place de canalisations souterraines pour l'approvisionnement en eau potable, ces canalisations seront conçues de manière à empêcher tout transfert de pollution résiduelle des terrains en place vers l'eau des canalisations via les parois ou les joints. Ainsi, les conduites d'eau potable mises en place doivent satisfaire à l'une des 4 prescriptions suivantes :
 - canalisation en PEHD mise en place au sein de remblai propre (non impacté et répondant aux critères de la définition des terres inertes),
 - canalisation en PEHD placée dans un caniveau technique en béton,
 - canalisation métallique,
 - canalisation en matériau anti-contaminant.

Au centre du site (cf. figure en annexe 2) est actuellement présent un hangar de stockage reposant sur une dalle béton. Des investigations des sols ont montré des impacts en HCT et BTEX ponctuels à partir de 1,2 m de profondeur par rapport au niveau 0 de la dalle tandis qu'une remontée de gaz volatils n'a pas été mise en évidence. Dans l'hypothèse où la dalle et les murs périphériques devaient être détruits pour l'aménagement du site, les sols impactés mis en évidence devront faire l'objet de travaux d'excavation et d'évacuation selon les filières de traitement adaptées. Ces travaux devront être suivis par une entreprise de dépollution spécialisée qui produira un rapport de fin de travaux incluant les résultats d'analyse de bords et de fonds de fouille ainsi que les justificatifs d'élimination et de traitement des terres excavées. Une analyse quantitative des risques résiduels sera fournie pour la zone en question pour l'usage futur projeté.

- en cas de nouvelle construction, un vide sanitaire ventilé devra être réalisé. D'autres types de dispositions supplémentaires sont également possibles pour la protection des usagers : aération type VMC double flux, chaudière évitant la mise en dépression des locaux, dalle étanche, etc.

4.3 Précautions pour les tiers intervenant sur le site

Compte tenu de la présence de polluants dans les sols, la réalisation de travaux n'est possible que sous la condition de mettre en œuvre un plan hygiène/sécurité pour la protection de la santé des travailleurs et des employés du site au cours des travaux.

Article 5- Encadrement des modifications d'usage

Tout type d'intervention ou d'aménagement autre qu'à des fins résidentielles, toute utilisation des eaux souterraines au droit de la parcelle, par une quelconque personne physique ou morale, publique ou privée, susceptible de modifier l'usage du site, nécessite :

- de réaliser au préalable, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet concerné, les études techniques garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux projetés, en particulier une nouvelle quantification des risques sanitaires,
- de prendre en compte les éventuelles mesures correctives et/ou conservatoires consécutives.

Article 6 – Information des tiers

Si les parcelles considérées dans le présent arrêté font l'objet d'une mise à disposition à un tiers (exploitant, locataire), à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire s'engage à informer les occupants sur les restrictions d'usage visées aux articles 2, 4 et 5 du présent arrêté en les obligeant à les respecter.

Le propriétaire s'engage, en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, à dénoncer au nouvel ayant droit les restrictions d'usage dont elles sont grevées en application des articles 2, 4 et 5 du présent arrêté, en obligeant ledit ayant-droit à les respecter en ses lieux et place.

Article 7 – Notification

Le présent arrêté est notifié aux maires concernés, à l'exploitant, au propriétaire, aux titulaires de droits réels ou de leurs ayants droits.

Il est publié au recueil des actes administratifs du département.

Article 8 – Transcription

En vertu des dispositions de l'article L.515-10 du Code de l'Environnement, des articles L.121-2 et L.126-1 du Code de l'Urbanisme et de l'article 36-2 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, les présentes servitudes devront être annexées aux documents d'urbanisme et publiées au service chargé de la Publicité Foncière.

Article 9 – Ampliation

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, le maire de Pontarlier ainsi que le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également adressée :

- à la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Pontarlier,
- au Maire de Pontarlier,
- à la Direction Départementale des Territoires de Besançon,
- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté :
 - ✓ Service Prévention des Risques – Temis – 17 E rue Alain Savary – CS 31269 – 25005 Besançon Cedex,
 - ✓ Unité Départementale Haute-Saône, Centre et Sud Doubs, 21A rue Alain Savary, CS 31269, 25005 Besançon Cedex.

Besançon, le **18 OCT. 2017**

Le Préfet

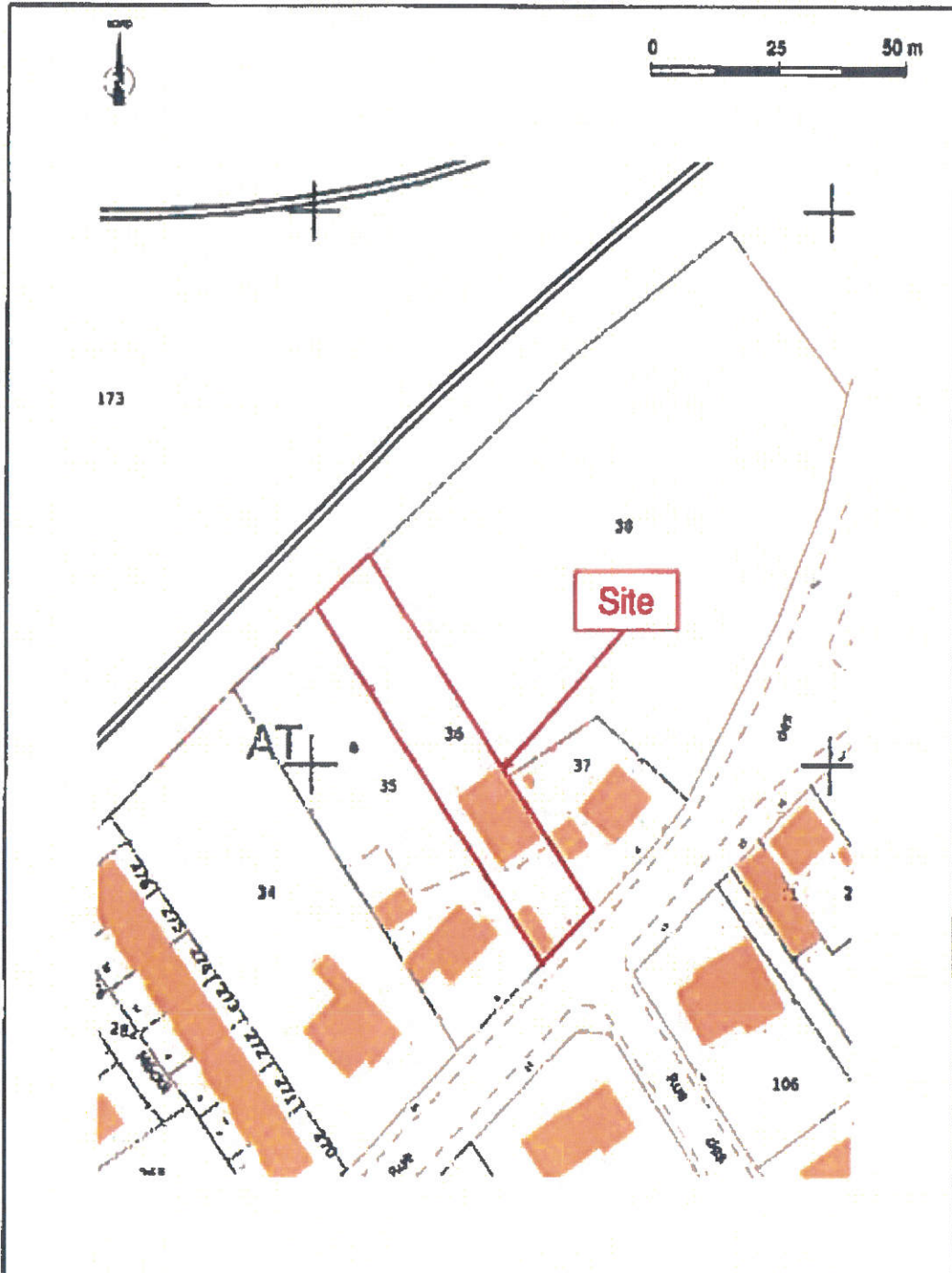
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

Annexe 1 : Plan parcellaire

Annexe 2 : Description de la situation environnementale du site

Annexe 1 : Plan cadastral



Annexe 2 : Description de la situation environnementale du site

Le présent rapport concerne la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancien site SHELL Direct à Pontarlier (25).

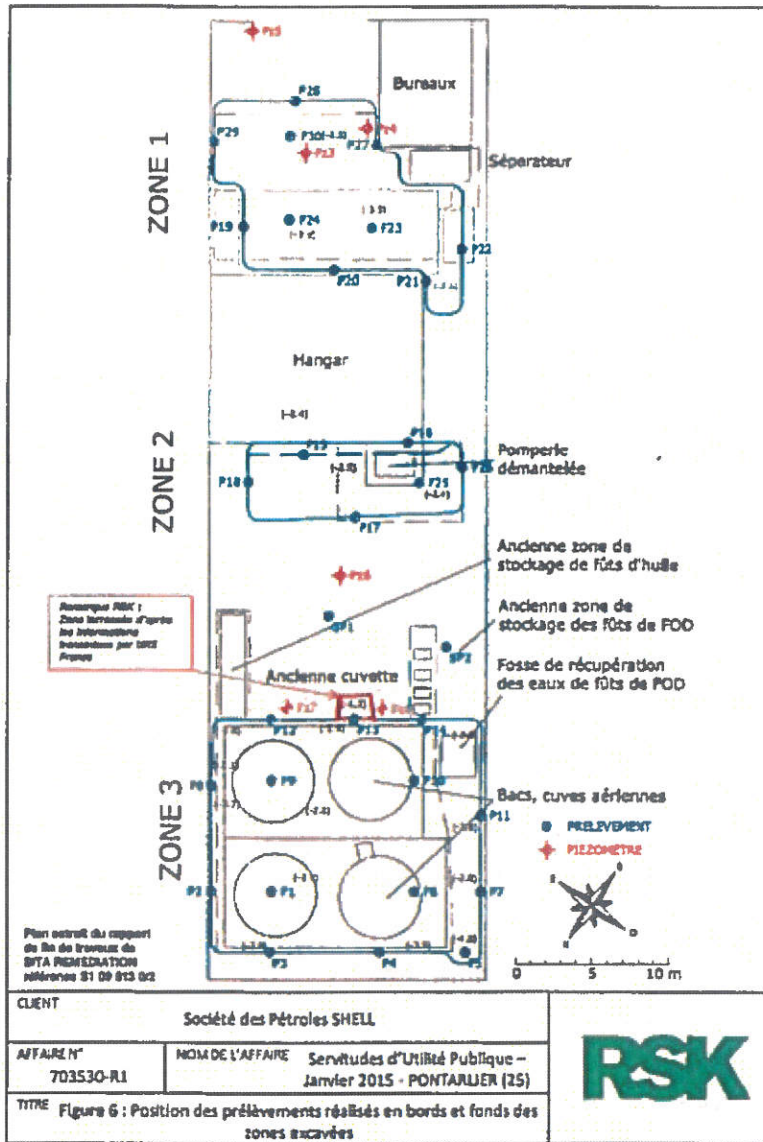
Le site industriel SHELL Direct a été exploité entre 1976 et 2000 pour des activités de dépôt pétrolier et pour la distribution de liquides inflammables. Les installations étaient soumises à déclaration (rubriques 1432.2.b et 1434.1.b). La cessation d'activité a été notifiée le 17 novembre 2000.

Le site est actuellement la propriété de Monsieur Lhomme résidant à Pontarlier.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 24 juin 2009 encadrait des travaux de dépollution des sols et imposait la mise en place d'une surveillance des eaux souterraines au droit du site.

Les travaux de dépollution ont été réalisés en septembre et octobre 2009. 4 cuves aériennes de stockages d'hydrocarbures ont été démantelées et 950 m³ de terres contaminées ont été excavées et évacuées vers le centre de traitement de SITA à Drambon en Bourgogne. L'inspection des installations classées a réalisé une visite de récolement le 16 mars 2011 afin de constater la bonne réalisation de ces travaux. Un procès-verbal de récolement a été établi en date du 23 mars 2011.

Une surveillance de la qualité des eaux souterraines et superficielles au droit et en aval du site a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 24 juin 2009. La surveillance porte sur les hydrocarbures, BTEX et HAP. Cette surveillance a permis de montrer l'efficacité des travaux de réhabilitation réalisés.



Export Basias des anciens sites industriels et activités de service

La base de données BASIAS est une œuvre collective protégée par le Code de la Propriété Intellectuelle, dont l'auteur est le Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Par application de l'article L. 122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord exprès, préalable et écrit du BRGM en particulier concernant les écrans de navigation, les logos, images et photos pour lesquels toute reproduction, totale ou partielle, ou imitation, est interdite. Par application de l'article L. 342-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, seules sont autorisées l'extraction ou la réutilisation d'une partie non substantielle du contenu de la base, par la personne qui y a licitement accès.

Dans le département : Doubs - (25)

Dans la commune : CHAFFOIS(25110)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2500833	CRETAIN Guy et MAGNENET Michel		Lieu dit Au Village	Lieu dit "Au Village"	CHAFFOIS (25110)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	899340	2220289			
FRC2504164		Décharge		Lieu dit Mal Pommier - la Paule - les Essarts	CHAFFOIS (25110)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899660	2221080			
FRC2504168		Décharge		Lieu dit Le Grand Bois - Pré Lambert	CHAFFOIS (25110)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899170	2221460			
FRC2504170		Décharge			CHAFFOIS (25110)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899670	2219750			
FRC2505858	Commune de CHAFFOIS	Décharge d'ordures ménagères		Lieu dit Les Barbouillons	CHAFFOIS (25110)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	900047	2219950			
FRC2506858	Gérard ROUSSET (exploitant)	Garage		Lieu dit Sous Terroir	CHAFFOIS (25110)	d35.45z, 945.20, v89.07z	Ne sait pas	Inventorié	899799	2219876			
FRC2506860	Léon AYMONIER	Garage		5 Rue Chanoz	CHAFFOIS (25110)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	899254	2220198			
FRC2506864	VERGUET Alyppe	Hangar de stockage de véhicules et ciment.		13 Rue Grande	CHAFFOIS (25110)	g45.11z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2507998	ERDF	Transformateur			CHAFFOIS (25110)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2508000	ERDF	Transformateur			CHAFFOIS (25110)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2508004	ERDF	Transformateur			CHAFFOIS (25110)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2508110	CHAFFOIS (Gouffre-Munitions 14-18)	Déchets industriels (élimination des)		Lieu dit Gouffre	CHAFFOIS (25110)	e38.44z	Activité terminée	Inventorié	897179	2220404			

Dans le département : Doubs - (25)

Dans la commune : DOMMARTIN(25201)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2503320	Entreprise PAGNIER et Cie	Carrière (matériaux alluvionnaires)		Lieu dit Le Gros Murger	DOMMARTIN (25201)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903337	2221077			
FRC2503322	MARGUET Paul (SARL)	Carrière de matériaux alluvionnaires		Lieu dit Les Planches	DOMMARTIN (25201)	b08.12z, c23.7	Activité terminée	Inventorié	902813	2221309			
FRC2504702	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit Chant du Coq	DOMMARTIN (25201)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2504704	ERDF	Transformateur au PCB			DOMMARTIN (25201)	d35.44z	En activité	Inventorié	902155	2222015			
FRC2506196	Commune de DOMMARTIN	Sablière à sec		Lieu dit Saucelle	DOMMARTIN (25201)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903065	2221310			
FRC2506202	SARL RODRIGO	Sablière		Lieu dit Saucelle	DOMMARTIN (25201)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903271	2221350			
FRC2506206	Commune de DOMMARTIN	Décharge		Rue Saucelles (des)	DOMMARTIN (25201)	b08.12z, e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902839	2221510			
FRC2507341		Décharge		Lieu dit Sur la Côte	DOMMARTIN (25201)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	901937	2222565			
FRC2507343		Décharge		Lieu dit Morte Terre	DOMMARTIN (25201)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902800	2221840			
FRC2507345		Décharge		Lieu dit Saucelle	DOMMARTIN (25201)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903001	2221399			
FRC2507347		Décharge		Lieu dit Saucelle	DOMMARTIN (25201)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903001	2221399			

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : DOUBS(25204)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501017	SARL Tournier, anc. Etablissements Jules Besson	Scierie	?	27 Rue Besançon (de)	DOUBS (25204)	c16.10	En activité	Inventorié	904901	2222036			
FRC2501018	SARL FABEN		17 Chemin du St loup é proximité de la voie ferré	17 Chemin St loup é proximité de la voie ferré du	DOUBS (25204)	c32.40z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501021	J. Vernot - Desroches		Angle rue du Puit, rue Biela	Angle rue du Puit, rue Biela	DOUBS (25204)	c25.6	Activité terminée	Inventorié	905275	2221719			
FRC2502588	BAVEREL Jean		Chemin de Saint-Loup	Chemin Saint-Loup de	DOUBS (25204)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2500948	BAVEREL Jean		Le long de la voie ferrée	Le long de la voie ferrée	DOUBS (25204)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	905500	2221049			
FRC2501020	CASTIGLIONI Pierre				DOUBS (25204)	c29.31z	Activité terminée	Inventorié					
FRC2502916	GAGNEPAIN Bernard (S.A.R.L.)	Station service		Rue Besançon (de)	DOUBS (25204)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	904989	2221372			
FRC2502918	Groupeement d'Intérêt Economique Pontarfier - Béton	Parc de stationnement		Lieu dit Le Pont Rouge	DOUBS (25204)	g45.20, g47.30z, c23.5	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2503326	Commune de DOUBS	Décharge		Lieu dit Les Longs Traits	DOUBS (25204)	b08.12z, e38.11z	Activité terminée	Inventorié	904300	2221410			
FRC2504706	EDF	Transformateur au PCB			DOUBS (25204)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2504708	EDF	Transformateur au PCB		Rue Oréades (des)	DOUBS (25204)	d35.44z	En activité	Inventorié	905597	2220830			
FRC2504710	ERDF	Transformateur au PCB		Zone artisanale	DOUBS (25204)	d35.44z	En activité	Inventorié	905405	2222949			
FRC2506216	TOURNIER Frères	Sablière		Lieu dit La Grande Oye	DOUBS (25204)	b08.12z	Activité terminée	Inventorié	905183	2223261			
FRC2506222	MAGNET	Sablière		Lieu dit Les Grands Champs	DOUBS (25204)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2506226	SNCF	Sablière		Lieu dit Les Grands Champs	DOUBS (25204)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2506232	GRIFFOND George héritiers	Sablière		Lieu dit Le Quarre	DOUBS (25204)	b08.12z	Activité terminée	Inventorié					
FRC2506236	S.A.R.L. Marceau Père & Fils	Mécanique		Rue Artisans (des)	DOUBS (25204)	c28.41z, c25.50a, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	905373	2222906			
FRC2506242	CATTET Guy	Garage		Rue Artisans (des)	DOUBS (25204)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2506246	HYPHER U	Centre commercial		Route Besançon (de)	DOUBS (25204)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	904866	2221336			
FRC2506252	Commune de PONTARLIER	Station d'épuration, administration		17 Chemin Grande Oye (de la)	DOUBS (25204)	d35.44z, e37.00z	En activité	Inventorié	905193	2222682			

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : HOUTAUD(25309)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501253	Entreprise JURASSIENNE de TP DI LENA	Carrière et DLI	?	?	HOUTAUD (25309)	f42, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	900750	2221149			
FRC2501254	Gabriel Février	Atelier de mécano-soudure	24 Grande Rue	24 Rue Grande	HOUTAUD (25309)	c25.50a	Activité terminée	Inventorié	902569	2220582			
FRC2501255	JOTUL, Anc. Franche Compté Mécanique	Mécanique générale	34 Grande Rue	34 Rue Grande	HOUTAUD (25309)	c25.6	Activité terminée	Inventorié	902375	2220624			
FRC2501252	LOXAM, Anc. Pourcelot Frères	Location matériel TP, anc. Réparation d'engins agricoles	Champs Joles sorite de Houtaud direct. Pontarfier	Chemin départemental 72	HOUTAUD (25309)	c28.30z	Activité terminée	Inventorié					

FRC2503008	MBTP, anc. FRELET Robert	Garage		8 Rue Iris (des)	HOUTAUD (25309)	g45.20, g45.21b	Ne sait pas	Inventorié	902214	2220655		
FRC2503010	AUTO PIECES HOUTAUD	Réparation et vente de véhicules d'occasion		3 Rue Iris (des)	HOUTAUD (25309)	g45.20, g45.21b	Activité terminée	Inventorié	902236	2220716		
FRC2503012	HOUTAUDIS (S.A.), PONTDIS	Station-service		Rue Champagne (de)	HOUTAUD (25309)	g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	903329	2220396		
FRC2503448		Décharge d'ordures ménagères			HOUTAUD (25309)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié				
FRC2503450	Carrière du Haut-Doubs, anc. SARL Socarhou	Carrière de sable		Lieu dit Sur la Côte	HOUTAUD (25309)	b08.12z	En activité	Inventorié	900745	2221050		
FRC2504834	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit Champs Toine	HOUTAUD (25309)	d35.44z	En activité	Inventorié				
FRC2504836	ERDF	Transformateur au PCB		Rue Gros Murger	HOUTAUD (25309)	d35.44z	En activité	Inventorié				
FRC2504838	ERDF	Transformateur au PCB		Rue Les Moutures	HOUTAUD (25309)	d35.44z	En activité	Inventorié				
FRC2507112	FRANCHE-COMTE Mécanique	Mécanique Générale		Lieu dit Au Village	HOUTAUD (25309)	c25.6	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2507116	Commune de HOUTAUD	Décharge		Lieu dit Champagne	HOUTAUD (25309)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902964	2219425		
FRC2507122	Garage du haut-doubs	Commerce d'ameublement, anc. Garage		14 Rue Champagne (de la)	HOUTAUD (25309)	g45.20, g47.30z, g45.21b	Activité terminée	Inventorié	903503	2220196		

Dans le département : Doubs - (25)

Dans la commune : LA CLUSE-ET-MIJOUX(25157)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501305	S.A. Elf France, anc. Esso	Station-service	?	Lieu dit Les Rosiers	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	906897	2217431			
FRC2501302	Etablissements Dubois André	Garage	?		LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501312	DRUHEN-VANDEL et JEUNET		?		LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501306	SARL Fulmeta, anc. COFIX et SODECL	Découpage de métaux et application de peinture	16 bis Frambourg	16 bis Rue Frambourg (le)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g45.21a, d35.44z	En activité	Inventorié	908033	2215839			
FRC2501309	Ets COUSIN		20, Frambourg	20 Frambourg	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c20.59z	Activité terminée	Inventorié	907975	2215924			
FRC2501304	S.A. Usines de Frambourg	Traitement de métaux	A proximité de la RN67	Lieu dit Le Frambourg	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c28.1, c25.61z, c25.50a, c20.16z	En activité	Inventorié	907943	2215757			
FRC2501307	COURTOIS		Bordure RN 67 (à côté de l'étang à la papeterie)	Bordure RN 67 (à côté de l'étang à la papeterie)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	907660	2217249			
FRC2501308	Gilles GIROD, anc. Pierre GIROD	Menuiserie	La Gauffre le long de la RN67	Lieu dit La Gauffre	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	907535	2213965			
FRC2501311	Daniel Guinchard	Garage	Route de Lausanne	Route Lausanne (de)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2502820	Scierie COFRECO	Scierie		Lieu dit La Gauffre	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c16.10, d35.44z, c25.50a	Ne sait pas	Inventorié	907644	2213843			

FRC2504332		Décharge		Route Pucets (des)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907400	2214350		
FRC2504334		Décharge		Lieu dit La Morte	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	908000	2215350		
FRC2504336		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907600	2214850		
FRC2504338		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907600	2214800		
FRC2504340		Décharge		Lieu dit La Cluse	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907310	2216770		
FRC2504342		Décharge		Lieu dit Les Parrods	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	909750	2216670		
FRC2504344		Décharge		Lieu dit Les Champs Chapelle	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	908920	2216070		
FRC2504346		Décharge		Lieu dit Vallée de la Morte	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	909420	2215970		
FRC2504348		Décharge		Lieu dit Montpetot - Combe du Bas	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	909200	2215000		
FRC2504352		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907470	2211660		
FRC2504354		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	911150	2216250		
FRC2504872	Découpage de la Cluse, anc. COFIX	Traitement de surface		Lieu dit Moulin Maugain	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c25.61z	Activité terminée	Inventorié				
FRC2504874	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit Le Creux	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	d35.44z	En activité	Inventorié				
FRC2504876	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit L'Adroit	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	d35.44z	En activité	Inventorié				
FRC2504878	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit Champ devant Frambou	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	d35.44z	En activité	Inventorié	907868	2215639		
FRC2505312		Décharge		Route Château (du)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907600	2216400		
FRC2505314		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907500	2215800		
FRC2505316		Décharge		Zone artisanale	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907600	2215650		
FRC2505318		Décharge		Lieu dit Les Angles	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907300	2215000		
FRC2505320		Décharge		Pont Les Angles	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907200	2215050		
FRC2505322		Décharge			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	907500	2214900		
FRC2505996	Jean-Michel Tissot	Garage		Lieu dit La Grangette	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c27.20z, g45.20	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2506002	S.A.R.L. Pomeso (Pontarfier Mécano-Soudure)	Soudure de fer			LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié	907644	2213843		
FRC2506006	Catherine GENESSE-FATHALLAH	Réparation et vente de meubles		Route Saint Dizier à Lausanne (de)	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	907596	2216670		
FRC2507206	Michel dupré	Garage		Lieu dit Aux Grands Clos	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	g45.20, g45.21b	Ne sait pas	Inventorié	907691	2215542		
FRC2507212	Société de Précision Mécanique (SPM)	Mécanique Générale		Zone d'activité Frambourg	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	c25.6	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2507216	Commune de LA CLUSE-ET-MIJOUX	Décharge		Lieu dit Devant la ville	LA CLUSE-ET-MIJOUX (25157)	e38.11z, e38.44z, e38.45z	Activité terminée	Inventorié	906649	2214870		

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : GRANGES-NARBOZ(25293)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501216	René Louvrier	Scierie	?	1 Rue Chalet (du)	GRANGES-NARBOZ (25293)	c16.10	En activité	Inventorié	903882	2217106			
FRC2501215	TOTAL		?	?	GRANGES-NARBOZ (25293)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501375	Roland Lehmann	Garage	Grange Narboz	7 Route Pontarfier (de)	GRANGES-NARBOZ (25293)	g45.20, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	904490	2217574			
FRC2504812	LAMBERT Pascal	Utilisation de substances abrasives		12 Rue Grande	GRANGES-NARBOZ (25293)	c25.61z	En activité	Inventorié	904117	2217364			
FRC2507052	?	Décharge		Lieu dit La Drésine	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903581	2218593			
FRC2507056	SARL PAGNIER	Entretien et stationnement de véhicules et engins		4 Rue Grande	GRANGES-NARBOZ (25293)	g45.20, v89.03z	En activité	Inventorié	904236	2217418			
FRC2507062	Les Carrières Pontissaliennes, S.A.R.L.	Carrière de matériaux alluvionnaires, sablière en eau		Lieu dit La champagne	GRANGES-NARBOZ (25293)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903268	2218503			
FRC2507066	SARL Wenger	Entretien de poids lourds		12 bis Rue Grande	GRANGES-NARBOZ (25293)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904144	2217344			
FRC2507497		Décharge		Lieu dit Les Poiteux	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902146	2217279			
FRC2507499		Décharge		Lieu dit Les Creusets	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902233	2216851			
FRC2507501		Décharge		Lieu dit La Grande Seigne	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	902812	2217560			
FRC2507503		Décharge		Lieu dit Les Etaules	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903329	2217566			
FRC2507505		Décharge		Lieu dit Granges l'Eglise	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903261	2217115			
FRC2507507		Décharge		Lieu dit Granges l'Eglise	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903532	2216530			
FRC2507509		Décharge		Lieu dit Granges Dessus	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903532	2216530			
FRC2507511		Décharge		Lieu dit Les Abattis	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	905176	2215633			
FRC2507513		Décharge		Lieu dit Les Granges Dessous	GRANGES-NARBOZ (25293)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	904433	2217698			

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : VERRIERES-DE-JOUX(25609)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501382	Ets ALIRAND ET GURTNER VERRIERES (Suisse)		?		VERRIERES-DE-JOUX (25609)	c29.31z c28.2, c25.50a, c25.61z, d35.44z, v89.03z, c27.20z, d35.45z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2502496	S.A. SEDIS (Compagnie des Transmissions mécaniques)	Fabrication de chaînes	6, rue Verjoux	6 Rue Verjoux	VERRIERES-DE-JOUX (25609)		En activité	Inventorié	913706	2219159			
FRC2502498	MAIRE René		Les Verrières de Joux lieu dit Le Bourgerot	Lieu dit "Le Bourgerot" Les Verrières de Joux	VERRIERES-DE-JOUX (25609)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	913190	2218729			
FRC2503747	Commune de Verrières-de-joux	Décharge d'ordures ménagères		Lieu dit La Place	VERRIERES-DE-JOUX (25609)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	913100	2218070			
FRC2506323	ERDF (VERRIERES DE JOUX) Chalet nordique	Station d'épuration		Lieu dit Les Rondets et les Marnes	VERRIERES-DE-JOUX (25609)	e37.00z	En activité	Inventorié	912987	2218486			
FRC2506703		Transformateur au PCB			VERRIERES-DE-JOUX (25609)	d35.44z	En activité	Inventorié	913573	2219148			
FRC2507217		Décharge		Lieu dit Les Envers	VERRIERES-DE-JOUX (25609)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	913600	2218970			
FRC2507223		Décharge		Lieu dit Les Granges des Agneaux	VERRIERES-DE-JOUX (25609)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	912900	2219500			

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : PONTARLIER(25462)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2501946	PONTS ET CHAUSSEES		?		PONTARLIER (25462)	c20.1	Ne sait pas	Inventorié	906040	2219029			
FRC2501919	GRUET ET COMPAGNIE		?		PONTARLIER (25462)	c32.1	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501921	J Pasteur		?		PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501923	LAITHIER		?		PONTARLIER (25462)	c15.11z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501925	MAURICE BOUVET ET CIE		?		PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501926	SANDOZ Emile		?		PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501931	Sté des FORCES MOTRICES de la LOUE		?		PONTARLIER (25462)	d35	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501933	Sté FRANCAISE DES AUTOMOBILES DONNET-ZEDEL		?		PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501940	Société Messageries et Transports Automobiles Monts Jura	Station-service	?	11 Rue Pierre Dechanet	PONTARLIER (25462)	g47.30z	En activité	Inventorié	904375	2279290			
FRC2501944	SUNOD		?		PONTARLIER (25462)	c28.2	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501945	THIEBAULT ALFONSE		?		PONTARLIER (25462)	c24.5	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501917	Ets LAGIER et CIE		10, 12, 14, rue de la Fontaine	10 Rue Fontaine de la	PONTARLIER (25462)	c15.11z	Activité terminée	Inventorié	905950	2219674	906008	2219647	numéro
FRC2501954	ARBEZ-GINDRE Marius		101, rue de Besançon	101 Rue Besançon de	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	905310	2220389	905107	2220792	numéro
FRC2502025	Ets LARCENEUX et CORSERET		10, route des abattoirs	10 Route abattoirs des	PONTARLIER (25462)	c24.5	Activité terminée	Inventorié	905530	2220039	905617	2220057	numéro

FRC2501953	FABEN		10, rue du Cdt Valentin	10 Rue Cdt Valentin du	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	906370	2219449	906401	2219353	numéro
FRC2501958	Sté AUTOMOBILE DE FRANCHE-COMTE (FORD)		115, rue de Besançon	115 Rue Besançon de	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié			905051	2220913	numéro
FRC2501956	PONCHON Marius		11, fbg St Claude (ou rue de la Chapelle)	11 Faubourg St Claude (ou rue de la Chapelle)	PONTARLIER (25462)	e38.31z	Ne sait pas	Inventorié	906190	2218939	905969	2218231	numéro
FRC2501955	WENGER Maurice		11 rue de Salenis	11 Rue Salenis de	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié			905582	2219564	numéro
FRC2501957	Société des Pétroles Shell	Station-service	11, rue de Salins	11 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	v89.07z, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	905603	2219530	905582	2219564	numéro
FRC2501959	Ets RYSER J.P.		12, rue des Ecorces	12 Rue Ecorces des	PONTARLIER (25462)	c25	En activité	Inventorié	905910	2219639	905914	2219622	numéro
FRC2501949	FABEN		1, 3 quai du Doubs	1 Quai Doubs du	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	905690	2220090	906014	2219631	numéro
FRC2501960	JAD		13, rue des Lavaux	13 Rue Lavaux des	PONTARLIER (25462)	c32.40z	Ne sait pas	Inventorié	906520	2219589	906347	2219607	numéro
FRC2501961	Ets PELLETTIER Frères, successeur de M. LAITHIER		14, rue des Ecorces	14 Rue Ecorces des	PONTARLIER (25462)	c15.11z	Activité terminée	Inventorié	905910	2219679	905914	2219622	numéro
FRC2501962	DUMAS J.		19, faubourg Saint Pierre	19 Faubourg Saint Pierre	PONTARLIER (25462)	c25.22z	Activité terminée	Inventorié	905725	2219449			
FRC2501986	Société Jeanningros Frères	Serrurerie	19 rue Saint Paul	17 bis Rue Saint-Paul	PONTARLIER (25462)	v89.03z, v89.07z, c25.1	Activité terminée	Inventorié	905811	2219524	905919	2219612	numéro
FRC2501950	Ets GUINARD Roger		1, avenue de l'Armée de l'Est	1 Avenue Armée de l'Est de l'	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	906820	2218269	906823	2218081	numéro
FRC2501951	Ets GERBER		1, route des Grandes	1 Route Grandes des	PONTARLIER (25462)	c10.7	Ne sait pas	Inventorié	905450	2218989	905072	2218293	numéro
FRC2501966	Ets BENASSI G.		21, rue de Morteau	21 Rue Morteau de	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	906210	2220129	906167	2220015	numéro
FRC2501967	MOUROT Roger		22, rue Montrieux	22 Rue Montrieux	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	906200	2219099	906194	2219114	numéro
FRC2501968	Ets CORDIER Michel		26, rue de la Libération - ZI	26 Rue Libération de la - ZI	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié			904990	2220725	numéro
FRC2501969	SARL HUMBERT Paul		28, rue de la Libération	28 Rue Libération de la	PONTARLIER (25462)	c25.22z	En activité	Inventorié	904910	2220379	905001	2220762	numéro
FRC2501972	S.A. Garage Beau Site, anc. Etablissements Dubois Frères	Garage et station- service	29, avenue de l'Armée de l'Est/2, rue du Larmont	29 Avenue Armée de l'Est (de l')	PONTARLIER (25462)	d35.45z, g45.20, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	906853	2218323	906788	2218328	numéro
FRC2501971	FERREUX Paul		29 fbg, Saint Etienne (face hospices civils)	29 Faubourg Saint Etienne (face hospices civils)	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	906420	2219099	906399	2219134	numéro
FRC2501963	Ets FOURNERIE Gustave		2, chemin de la Colle	2 Chemin Colle de la	PONTARLIER (25462)	s96.01	Ne sait pas	Inventorié	905550	2220189			
FRC2501965	Ets JEANNINGROS Philippe		2, rue des Lavaux	2 Rue Lavaux des	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	906260	2219609	906190	2219594	numéro
FRC2501976	Ets MOUGIN Christian		30, rue de la Libération	30 Rue Libération de la	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904760	2219869	905004	2220773	numéro
FRC2501977	Sté SOCONY-VACUUM FRANCAISE		34 route des Granges (proximité voie ferrée)	34 Route Granges des (proximité voie ferrée)	PONTARLIER (25462)	b09.10z	Ne sait pas	Inventorié	905320	2218799	909277	2219364	numéro
FRC2501922	LAGIER Frères		3, 5, 7, 9, 11, rue de Doubs	3 Rue Doubs de	PONTARLIER (25462)	c15.11z	Activité terminée	Inventorié	906035	2219749	906024	2219792	numéro
FRC2501978	Ets CATHELAND		36, route de Besançon	36 Route Besançon de	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié			905604	2219775	numéro
FRC2501980	SARL MOULIN MAUGAIN		37, avenue de l'Armée de l'Est	37 Avenue Armée de l'Est de l'	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	906900	2218269	906774	2218372	numéro
FRC2501979	Yves Jeannin	Pressing	37 bg Saint Etienne	37 Faubourg Saint-Etienne	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	906452	2219076	906417	2219106	numéro
FRC2501973	Ets COSTE DES COMBES		3, quai du Doubs	3 Quai Doubs du	PONTARLIER (25462)	c25	Activité terminée	Inventorié	906090	2219614	906052	2219613	numéro
FRC2501974	Ets LAUGER Adolphe		3, rue des Lavaux	3 Rue Lavaux des	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	906275	2219624	906202	2219610	numéro
FRC2501975	Ets PEPIOT André		3, rue Michaud	3 Rue Michaud	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	906020	2219019	906128	2219037	numéro
FRC2502616	Socité Industrielle du Caoutchouc Français S.A. (SICFRA)	Travail du caoutchouc	42, rue de Besançon	42 Rue Besançon (de)	PONTARLIER (25462)	c20.17z	Ne sait pas	Inventorié	905601	2219823	905559	2219862	numéro
FRC2501983	GARAGE MODERNE RENAULT		48, rue de Besançon (angle rues de Besançon/capitaine Bulle)	48 Rue Besançon de (angle rues de Besançon/capitaine Bulle)	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905700	2219639	905657	2220001	numéro
FRC2502016	S.A. Schrader	Fabrication de valves	48, rue de Salins	48 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	e37.00z	En activité	Inventorié	905165	2219821	904925	2219814	numéro
FRC2501981	Ets FOURT et MERCET		4, cité Maurice Marrou - Lotissement des Castors	4 Cité Maurice Marrou - Lotissement des Castors	PONTARLIER (25462)	c25.9	Activité terminée	Inventorié	905885	2220319	905854	2220327	numéro
FRC2501987	BONNET Gaston		55, rue de Besançon	55 Rue Besançon de	PONTARLIER (25462)	c16.29z	Ne sait pas	Inventorié			905504	2219953	numéro
FRC2501989	FAURE J.A.		58, rue de Besançon	58 Rue Besançon de	PONTARLIER (25462)	e38.31z	Ne sait pas	Inventorié	906430	2220129	905521	2219939	numéro

FRC2501990	RODRIGO F.	5ter, rue Colin	5 ter Rue Colin	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	906435	2219259	906435	2219207	numéro
FRC2501993	S.A. DELACROIX	60, rue de Salins	60 Rue Salins de	PONTARLIER (25462)	c16.29z	Ne sait pas	Inventorié	904749		904749	2219866	numéro
FRC2501994	Société Total CFD	61 Avenue de Neuchâtel	61 Avenue Neuchâtel (de)	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	906535	2218903	906535	2218918	numéro
FRC2501995	BITSCHI Joseph	61, fbg Saint Etienne (RN67) face à la Sté Nestlé	61 Faubourg Saint Etienne (RN 67) face à la Sté Nestlé	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	906470	2219119	906470	2219021	numéro
FRC2502617	S.A. Armstrong, anc. S.A. Alphacoustic, anc. Société Scrat, anc. Isorel			PONTARLIER (25462)	c16.21z, c25.50a, v89.03z, c23.9, c24.47z, c17.1, d35.45z, v89.07z, c25.61z, c19.10z, d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	904914	2219618	905075	2219758	numéro
FRC2501991	CASAGRANDE Louis	67, rue de Salins	67 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	c29.20z	Ne sait pas	Inventorié	905850	2219599	905882	2219694	numéro
FRC2501992	Shell Direct, anc. Socotherm, anc. Société Mobil Oil Française	6, rue des Granges	6 Rue Granges (des)	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Activité terminée	Inventorié	905322	2218772	905196	2218566	numéro
FRC2501998	Ets GRABER Jacques	73, rue de Besançon	73 Rue Besançon de	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905332		905332	2220331	numéro
FRC2501999	NAMIN Pierre	73, rue de la République	73 Rue République de la	PONTARLIER (25462)	c13.9	Ne sait pas	Inventorié	906160	2219259	905907	2219398	numéro
FRC2502000	S.A. EMMENTAL	77, boulevard Pasteur	77 Boulevard Pasteur	PONTARLIER (25462)	c10.4	Ne sait pas	Inventorié	905500	2218919	905087	2219412	numéro
FRC2502035	VUILLEMIN Maurice	7, 9, 11, place Georges CLEMENCEAU	7 Place Georges CLEMENCEAU	PONTARLIER (25462)	c28.2	Activité terminée	Inventorié	905600	2219324	905641	2219257	numéro
FRC2502001	S.A. Gurtner	8, rue des Ecoussons	8 Rue Ecoussons (des)	PONTARLIER (25462)	c20.16z, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié			905089	2219423	numéro
FRC2502002	HENNINGER Frères	8, rue Jules Ferry	8 Rue Jules Ferry	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905340	2219529	905332	2219494	numéro
FRC2502005	Jacques Toubin	93 rue de Besançon	93 Rue Besançon (de)	PONTARLIER (25462)	d35.45z, g45.20, g47.30z	Activité terminée	Inventorié	905158	2220638	905152	2220701	numéro
FRC2502003	FRANCHE-COMTE TRAVAUX PUBLICS	9, rue Antoine Patel	9 Rue Antoine Patel	PONTARLIER (25462)	f42	Ne sait pas	Inventorié	905340	2219939	905338	2219802	numéro
FRC2502004	Ets PERNET-BOSCH	9, rue Jeanne d'Arc	9 Rue Jeanne d'Arc	PONTARLIER (25462)	s96.01	Ne sait pas	Inventorié	906250	2219349	906242	2219342	numéro
FRC2502007	SACER	Aire de la DDE, à proximité de la RN 67	Aire de la DDE, à proximité de la RN 67	PONTARLIER (25462)	c23.9	Ne sait pas	Inventorié	908930	2221499			
FRC2502008	Etablissements Dornier Frères	Angle rue de Salins/rue des Ecoussons	55 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	g45.20, v89.03z	En activité	Inventorié	905158	2219681	905098	2219518	rue
FRC2502009	Ets MARSOT Charles	Angle rue du Mont et Morand, propriété Mr Marsot	Angle rue du Mont et Morand, propriété Mr Marsot	PONTARLIER (25462)	g47.52	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2502011	S.A. Artmann et Fils	Chemin des Carrières	Chemin Carrières (des)	PONTARLIER (25462)	c25.50a, e38.31z, g47.30z	En activité	Inventorié	906417	2218307	906266	2218784	rue
FRC2502012	Sté DES CARBURANTS EXCELSIOR S.A.	Chemin des Etraches	Chemin Etraches des	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié			911314	2223346	numéro
FRC2502013	SARL Laurence, anc. Socotherm, anc. Shell-Berre	Emprise Gare SNCF	Rue Rotonde (de la)	PONTARLIER (25462)	g47.30z, v89.01z	En activité	Inventorié	905137	2218967			
FRC2502015	Nestle-Sopad (Société de Produits Alimentaires et Diététiques)	Enceinte de l'usine avenue de Neuchâtel	2 Avenue Armée de l'Est (de l')	PONTARLIER (25462)	g45.20, c10.7, v89.03z, c20.16z, d35.45z, d35.44z, c27.20z	En activité	Inventorié	906547	2218808	906529	2218915	rue
FRC2502620	SNCF	Enceinte SNCF annexe de traction	Enceinte SNCF annexe de traction	PONTARLIER (25462)	h49.10z	Ne sait pas	Inventorié	905780	2219019			
FRC2502006	Sté FRANCAISE DES AUTOMOBILES DONNET-ZEDEL S.A.	entre les rues : Capitaine Bulle, rue de Besançon, rue de la Paix	entre les rues : Capitaine Bulle, rue de Besançon, rue de la Paix	PONTARLIER (25462)	c24.5	Activité terminée	Inventorié	905625	2219899	905609	2220059	rue
FRC2502619	Ets GRENIER	Gare SNCF	Gare SNCF	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	905800	2218999			
FRC2502019	SAFCO	Les Longs ?	Les Longs ?	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié					

FRC2502021	Ets MINARY Emile		Lieu-dit Les Ecoussons	Lieu dit "Les Ecoussons"	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	904470	2219909	905098	2219518	rue
FRC2501947	SCHWOB Charlie		Moulin Mangais entre RN67 et le canal	Moulin Mangais entre RN67 et le canal	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2501964	Ets CAVOLO		parking coté paire de la rue des écorces, ancienn : 2,rue des Ecorces	parking coté paire de la rue des écorces, ancienne: 2 rue des Ecorces	PONTARLIER (25462)	c25.6	Activité terminée	Inventorié	905930	2219629	905904	2219661	rue
FRC2502022	PAT0Z		Place d'Arçon	Place Arçon d'	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	905930	2219439	905953	2219427	rue
FRC2502023	MICHEZ		RN67	Route nationale 67	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2502024	Ets CHARTON Omer		Route de Besançon	Route Besançon de	PONTARLIER (25462)	c16.29z	Ne sait pas	Inventorié			905432	2220119	rue
FRC2502026	Société Thévenin-Ducrot	DLI	Route de Doubs en face cimetièrè	67 Rue Besançon (de)	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Activité terminée	Pollué connu	905320	2220181	905405	2220168	numéro
FRC2502028	TRICOTAGES MECANIKES DE PONTARLIER		Route du Toulombief	Route Toulombief du	PONTARLIER (25462)	c13.9	Ne sait pas	Inventorié	906690	2218799			
FRC2502029	Ets DELACROIX		Rue Anatole France	Rue Anatole France	PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	905490	2219489	905466	2219495	rue
FRC2502030	Etablissements Baverel et Jeanneret	Station-service	Rue Arago	8 Rue Eiffel	PONTARLIER (25462)	c10, g47.30z	En activité	Inventorié	904463	2220473	904891	2220376	rue
FRC2502031	S.A. "Compagnie Industrielle des Télécommunications" CIT-ALCATEL	Fabrication d'équipements téléphoniques électroniques	Rue Claude Chappe	6 Rue Claude Chappe	PONTARLIER (25462)	d35.44z, v89.03z, c25.61z, c25.50a, c20.16z, c24.3, c25.62a, c26.30z, d35.30z, d35.45z	Activité terminée	Inventorié	904896	2220002	904991	2220065	rue
FRC2502034	"Usine Nouvelle Atelier Protégé (UNAP)" ADAPEI	Centre d'Aide par le Travail (CAT)	Rue de la Libération	34 Rue Libération (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.45z, v89.03z, s96.01, c20.16z, c25.62b, d35.44z	En activité	Inventorié	904808	2220323	904971	2220658	rue
FRC2502036	OUDET René		Rue de la Sablière	Rue Sablière de la	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	905660	2219219	905542	2219296	rue
FRC2502039	ELF DISTRIBUTION		Rue de Salins	Rue Salins de	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	905200	2219669	905186	2219716	rue
FRC2502040	BOURDIN Maurice		Rue de Salins (RN67)	Rue Salins de (RN 67)	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	905500	2219599	905186	2219716	rue
FRC2502042	QUINNEZ Paul		Rue des Ecorces	Rue Ecorces des	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	905840	2219589	905904	2219661	rue
FRC2501916	Ets FOURNERIE		ruè du 8 Mai	Rue 8 Mai du	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	905575	2220199	905583	2220193	rue
FRC2502044	GARAGE CENTRAL TREIFEIL Frères		Rue du Bastion	Rue Bastion du	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié			905907	2219504	rue
FRC2502046	Ets PARISATO Roger		Rue du Stand	Rue Stand du	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	905660	2218949	905838	2218909	rue
FRC2502047	L.F. LAMBELET ET Cie		Rue du Stand	Rue Stand du	PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	906270	2218839	905838	2218909	rue
FRC2501932	Sté des moteurs MOSER		ruè Edgar Faure	Rue Edgar Faure	PONTARLIER (25462)	c25.6	Activité terminée	Inventorié	904675	2219674	904662	2219794	rue
FRC2502048	Ets MAGNET et Cie		Rue Hélène Boucher	Rue Hélène Boucher	PONTARLIER (25462)	f42	Ne sait pas	Inventorié	904790	2219669	904750	2219797	rue
FRC2502051	S.A. Compagnie Industrielle des Pétr0les	DLI	Rue Hélène Boucher	Rue Hélène Boucher	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	904750	2219700	904750	2219797	rue
FRC2502049	EDG - GDF		Rue Jean Mermoz	Rue Jean Mermoz	PONTARLIER (25462)	d35	Ne sait pas	Inventorié	905080	2220029	905224	2220297	rue

FRC2502050	Ets BESSON Edouard		Sur le terrain de Mr Dornier	Sur le terrain de Mr Dornier	Zone industrielle angle rue de la Libération/rue Arago	PONTARLIER (25462)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié	905850	2219619		
FRC2502053	Ets SCHWOB		ZI, angle rue de la Libération/rue Arago	ZI, angle rue de la Libération/rue Arago	Zone industrielle/rue Arago	PONTARLIER (25462)	s96.01	Ne sait pas	Inventorié	904950	2219949	904891	2220376 rue
FRC2502054	TELECOMMUNICATIONS		ZI, magasin Services Lignes	ZI, magasin Services Lignes	Zone industrielle magasin Services Lignes	PONTARLIER (25462)	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié	904780	2220209		
FRC2502052	S.A. Gurtner	Travail des métaux	ZI, rue de la Libération	ZI, rue de la Libération	40 Rue Libération (de la)	PONTARLIER (25462)	c24, c28.2, c25.50a, c24.5, c25.62a, d35.44z	En activité	Inventorié	904710	2220045	904971	2220658 rue
FRC2502055	S.A. MOUGIN Frères		ZI, rue de la Libération	ZI, rue de la Libération	Zone industrielle rue de la Libération	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié			904971	2220658 rue
FRC2502056	Ets CASAGRANDE Louis		ZI, rue J. Mermoz	ZI, rue J. Mermoz	Zone industrielle rue J. Mermoz	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905220	2220429	905224	2220297 rue
FRC2502057	S.A. Bouquerod Peltier	Dépôt de pneus neufs	Zone artisanale, rue Arago	Zone artisanale, rue Arago	31 Rue Arago	PONTARLIER (25462)	g45.20, v89.03z, c20.17z	Ne sait pas	Inventorié	904670	2220370	904891	2220376 rue
FRC2502045	Commune					PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2502759	Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères	Usine d'incinération de déchets			Lieu dit Petits Planchants	PONTARLIER (25462)	e38.47z	En activité	Inventorié	904412	2218773		
FRC2502835	ETS AMYOT	Travail des métaux			1 Rue Papin (Denis)	PONTARLIER (25462)	c25, d35.44z, v89.03z, v89.07z	Ne sait pas	Inventorié	904730	2220579		
FRC2502895	SARL Les Carrières Pontissaliennes	Carrière de matériaux alluvionnaires			Lieu dit La Champagne	PONTARLIER (25462)	b08.12z, e38.39z	Activité terminée	Inventorié	903131	2218738		
FRC2502897	SA PARKER HANNIFIN RAK	Application de peinture par pulvérisation			8 Rue DECHANET (Pierre)	PONTARLIER (25462)	c25.61z	En activité	Inventorié	904281	2219406		
FRC2502899	SARL MODEREL	Décapage de spaintures sur bois			14 Rue Magasin (du)	PONTARLIER (25462)	c16.10	Activité terminée	Inventorié	905388	2219509		
FRC2502901	FLOREAL (GEANT Casino), anc. SA CEDIS	Station service			66 Route Salins (de)	PONTARLIER (25462)	d35.44z, g47.30z	En activité	Inventorié	904709	2219911		
FRC2503057	S.A. ESPERA (anc. GLASS & TECHNICS S.A.)_ S.A ANAPOL	Centre de formation de montage de voiture			22 Rue Déchanet (Pierre)	PONTARLIER (25462)	c23.1, c26.1, c29.10z	Activité terminée	Inventorié	904312	2218953		
FRC2503059	S.A. SERA	Atelier d'entretien et de réparation de véhicules automobiles			8 Rue Zedel (Donnet)	PONTARLIER (25462)	g45.20, g45.21b, v89.03z	En activité	Inventorié	904235	2219653		
FRC2503061	S.A. DELBIS	Fabrique de meubles de salle de bain			22 Rue Libération (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	904879	2220567		
FRC2503063	Sté GIBOULEE	Nettoyage à sec de vêtements			30 Rue République (de la)	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	906117	2219302		
FRC2503109	S.A.R.L. GALMICHE Automobiles	Atelier Carrosserie- Peinture			3 Rue Déchanet (Pierre)	PONTARLIER (25462)	g45.20, g45.21b	En activité	Inventorié	904465	2219753		
FRC2503111	S.A.R.L. B.E.C. - Bobinage et Electronique Comtois	Bobinage et dérivés			7 Rue Déchanet (Pierre)	PONTARLIER (25462)	c20.16z, c20.30z, c26.1	En activité	Inventorié	904427	2219557		
FRC2503113	PRESSING SAINT BENIGNE	Pressing			4 Rue Tissot	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	906050	2219176		
FRC2503169	S.A.R.L. LA MAISON DU PNEU	Stockage de pneumatique neufs			11 Rue Lavaux (des)	PONTARLIER (25462)	c20.17z	Ne sait pas	Inventorié	906363	2219608		

FRC2503195	SARL Garage RICHARD	Entretiens et réparations de véhicules automobiles	15 Rue Déchanet (Pierre)	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904411	2219175		
FRC2503197	SA CASSANI (Garage Mercedes-Benz)	Entretiens et réparations de véhicules automobiles	12 Rue Donnet Zedel	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904214	2219545		
FRC2503199	SARL GUINCHARD Daniel	Réparations et entretiens de véhicules automobiles	6 Rue Eiffel	PONTARLIER (25462)	g45.20	En activité	Inventorié	904462	2220538		
FRC2503203	Garage BARTHOULOT (Act. Autoservice)	Vente, entretien et réparation automobile + Carrosserie	7 Rue Rhin (du)	PONTARLIER (25462)	d35.45z, g45.20, g45.21b	En activité	Inventorié	906554	2219038		
FRC2503223	Centre Hospitalier de Pontarlier	Centre Hospitalier	2 Faubourg Saint-Etienne	PONTARLIER (25462)	c26.80z, d35.44z, g86.1, v89.07z	En activité	Inventorié	906379	2219041		
FRC2503225	S.A. DEFEUILLE	Garage RENAULT - Carrosserie - Peinture	Rue Fée Verte (de la)	PONTARLIER (25462)	v89.03z, g45.21b, g45.21a, g47.30z	En activité	Inventorié	904394	2219877		
FRC2503227	Pressing Saint-Pierre	Pressing	11 Place Saint-Pierre	PONTARLIER (25462)	s96.01	Activité terminée	Inventorié	905741	2219469		
FRC2503255	AERO-CLUB	Station de distribution de carburant	Chemin Aviation (de l')	PONTARLIER (25462)	g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	903807	2219797		
FRC2503257	SCHWOB Charlie	Garage	8 Avenue Armée de l'Est (de l')	PONTARLIER (25462)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié	906794	2218168		
FRC2503259	Mobil Oil Francaise	Dépôt d'hydrocarbures	10 Rue Besançon (de)	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	905727	2219568		
FRC2504635	IDEHA, anc. UNION DE FRANCHE-COMTE	Logements sociaux	Lieu dit "Fin de sel"	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2504641	DEZISSERT Jean	Atelier de menuiserie-charpente	Route Etraches (des)	PONTARLIER (25462)	c16.23z	Ne sait pas	Inventorié	908499	2221220		
FRC2504645	PERREAU Jean-Louis, anc BESANCON Daniel	Atelier d'entretien et de réparation d'automobiles, anc. Dépôt d'acétylène	12 Rue Arago	PONTARLIER (25462)	d35.29z, g45.20, g45.21b	Ne sait pas	Inventorié	905024	2220350		
FRC2504649	GUINCHARD Daniel	Garage	34 Rue Libération (de la)	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904876	2220339		
FRC2504651	MERCIER	Pressing Jeanne d'Arc	9 Rue Arc (Jeanne d')	PONTARLIER (25462)	s96.01	Ne sait pas	Inventorié	906233	2219329		
FRC2504655	TOSSERI-OUAHAB	Dépôt de peinture	Zone industrielle	PONTARLIER (25462)	c20.30z	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2504659	EDF	Transformateur	Rue Gendarmerie (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	905955	2219516		
FRC2504665	Lycée professionnel Toussaint Louverture	Etablissement public d'enseignement	81 Rue Besançon (de)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	905191	2220469		
FRC2504669	Direction Départementale de l'équipement	Garage, dépôt d'hydrocarbures et distribution de carburant	5 Rue CHAPPE (Claude)	PONTARLIER (25462)	g47.30z, c25.61z, g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905078	2220171		
FRC2504671	VUILLEMIN Pierre	Atelier de travail des métaux	2 bis Rue Chapelle (de la)	PONTARLIER (25462)	c25.50a	Ne sait pas	Inventorié	906075	2218906		
FRC2504679	Lycée et collège Xavier MARNIER	Etablissement d'enseignement public	53 Rue Doubs (du)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905622	2220608		

FRC2504681	TOUBIN Jacques	Garage et atelier de peinture		3 Rue Eiffel	PONTARLIER (25462)	c25.61z, d35.45z, g45.20	Ne sait pas	Inventorié	904564	2220646		
FRC2504685	FEU VERT S.A.	Centre d'entretien automobile		4 Place Europe (de l')	PONTARLIER (25462)	g45.20	En activité	Inventorié	904543	2219696		
FRC2504689	SPC CONCEPTION	Atelier de fabrication de machine-outils		18 Rue Denis PAPIN	PONTARLIER (25462)	c28.41z	Activité terminée	Inventorié	904596	2220495		
FRC2504691	BARRET	Sablrière à sec		Rue Granges (des)	PONTARLIER (25462)	b08.12z	Activité terminée	Inventorié	905021	2218355		
FRC2504695	Commune de PONTARLIER	Décharge publique		Route Granges (des)	PONTARLIER (25462)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié				
FRC2504699	FERRARI	Sablrière à sec		Rue Junod	PONTARLIER (25462)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	905158	2219280		
FRC2504701	PAGNIER S.A.	Sablrière à sec		Rue Henry LAFFY	PONTARLIER (25462)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	904775	2219314		
FRC2504705	GIRARDET Albert	Ebenisterie		50 Rue Lavaux (des)	PONTARLIER (25462)	c31	Ne sait pas	Inventorié	906733	2219591		
FRC2504709	ANNAERT Jean-Claude	Serrurerie		93 Rue Lavaux (des)	PONTARLIER (25462)	c25.1	Ne sait pas	Inventorié	907483	2219841		
FRC2504711	CAOUTCHOUIC INDUSTRIEL DU HAUT DOUBS SARL, anc. CAUEZ Léon	Atelier de transformation du plastique		18 Rue Magasin (du)	PONTARLIER (25462)	c20.17z, c22	Ne sait pas	Inventorié	905385	2219466		
FRC2504715	Direction des télécommunications de Franche-Comté	Poste de transformateur		Rue Marpaud	PONTARLIER (25462)	d35.44z, d35.45z, g47.30z, c27.20z	Ne sait pas	Inventorié	906076	2219073		
FRC2504719	PONT P VUILLEMIN Ets	Dépôt d'acétylène		12 Rue MERMOZ (Jean)	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	905161	2220186		
FRC2504769	ANAPOL S.A.	Fabrication d'équipement électronique (détecteur de fumée)		Rue Claude Chappe	PONTARLIER (25462)	c26.1	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2504771	EDF-GDF	DLI		16 Rue Jean MERMOZ	PONTARLIER (25462)	v89.03z	En activité	Inventorié	905116	2220050		
FRC2504775	EDF	Condensateur PCB		54 Route Morteau (de)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906158	2220250		
FRC2504779	Direction départementale de l'équipement, subdivision Pontarlier	Stockage d'hydrocarbures		10 Rue Paix (de la)	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	905651	2220046		
FRC2504781	BOURGEOIS Claude	Fabrication d'accessoires de ferblanterie		15 Rue Denis PAPIN	PONTARLIER (25462)	c25.9	Ne sait pas	Inventorié	904611	2220303		
FRC2504785	Robert CHABRAND_ S.A Imprimerie du Haut Doubs (IHD)	atelier d'imprimerie		19 Rue Denis PAPIN	PONTARLIER (25462)	c18.1	Activité terminée	Inventorié	904603	2220254		
FRC2504789	Jean-Louis BECKER	Garage		Rue Denis Papin	PONTARLIER (25462)	g45.21a	Ne sait pas	Inventorié				
FRC2504791	Coopérative agricole de stockage et d'approvisionnement du Doubs	Coopérative agricole + Transfo PCB		23 Rue Denis PAPIN	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	904548	2220163		
FRC2504795	Transports DORNIER S.A.R.L.	Garage		24 Rue Denis PAPIN	PONTARLIER (25462)	g45.21a, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	904541	2220422		
FRC2504799	Garage FRELET Robert	Garage		19 Rue Antoine PATEL	PONTARLIER (25462)	g45.21b	Ne sait pas	Inventorié	905323	2219930		
FRC2504801	Mehmet SELEK	Garage		21 Rue Antoine PATEL	PONTARLIER (25462)	c25.61z, g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905312	2219979		

FRC2504805	BARRET	Sablère			Lieu dit Aux Gravilliers	PONTARLIER (25462)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	904851	2218993	
FRC2504809	TOURNIER Noël, anc. René HUGUENIN	Sablère, anc. dépôt de ferrailles			Lieu dit Aux Gravilliers	PONTARLIER (25462)	b08.12z, e38.31z	Activité terminée	Inventorié	904623	2218944	
FRC2504811	MAUGAIN Roger	Garage			Rue Quai (du)	PONTARLIER (25462)	c27.20z, g45.20	Ne sait pas	Inventorié			
FRC2504815	Pierre JUILLARD	réparation de cycles et cyclomoteurs			24 Rue Remparts (des)	PONTARLIER (25462)	g45.40z	Ne sait pas	Inventorié	906002	2219199	
FRC2504819	Société Stainacre-Franzin	Pressing			67 Rue République (de la)	PONTARLIER (25462)	s96.01	Ne sait pas	Inventorié	905968	2219339	
FRC2504821	SPAR Supermarché, anc. S.A. CEDIS	Commerce de détail			75 Rue République (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905893	2219384	
FRC2504829	Philippe BOLLE	Garage			25 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié	905451	2219593	
FRC2504831	CARBONI Fonderie d'art	Fonderie artisanale			25 Faubourg Saint-Etienne	PONTARLIER (25462)	c24.5	Ne sait pas	Inventorié	906425	2219137	
FRC2504835	Commune de Pontarlier	Administration (Transformateur PCB)			Rue Victor HUGO	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	905532	2219650	
FRC2504839	Commune de PONTARLIER	Administration			Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	904130	2220436	
FRC2504841	Commune de PONTARLIER	Administration			Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié	904034	2220149	
FRC2504845	Jean FAVROT	DLI			41 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Ne sait pas	Inventorié	905277	2219661	
FRC2504849	Thévenin et Ducrot	Dépôt d'hydrocarbures			83 Rue Salins (de)	PONTARLIER (25462)	v89.03z, g47.30z	Ne sait pas	Inventorié			
FRC2504851	Clinique Saint-Pierre	Clinique			6 Rue Emile THOMAS	PONTARLIER (25462)	v89.07z	Ne sait pas	Inventorié	905545	2219527	
FRC2505521	Georges HUGUENIN	Dépôts de ferrailles			Chemin Carrières (des)	PONTARLIER (25462)	e38.31z	Activité terminée	Inventorié	906364	2218468	
FRC2505525	Commune de Pontarlier	Ateliers municipaux			2 Rue Capitaine Bulle (du)	PONTARLIER (25462)	g47.30z, d35.44z, v89.01z	En activité	Inventorié	905624	2219995	
FRC2505691	CAPO S.A.	Récupération non ferreux			24 Rue Libération (de la)	PONTARLIER (25462)	e38.31z, e38.11z, g45.20, v89.03z	En activité	Inventorié	904889	2220515	
FRC2505695	CENTRE DE SECOURS (SDIS)	Station-service			Lieu dit "Grands Planchants Sud"	PONTARLIER (25462)	v89.03z	En activité	Inventorié	904603	2218823	
FRC2505699	CENTRE EUROCASION ET CHRONO SERVICE	Ateliers de réparation,entretien de véhicules à moteur			Lieu dit Grands Planchants Sud	PONTARLIER (25462)	g45.20	En activité	Inventorié	904368	2219130	
FRC2505701	DOR' X	Traitement de surface			Rue Claude Chappe	PONTARLIER (25462)	c20.16z, c25.61z, d35.30z, d35.45z, v89.01z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié			
FRC2505705	ECL	Ateliers de réparation,entretien de véhicules à moteur			Zone d'aménagement concertée Grands Planchants (des)	PONTARLIER (25462)	g45.20, g47.30z	En activité	Inventorié			
FRC2505709	EDF Eiffel	Transformateur au PCB			Rue Eiffel	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	904484	2220492	
FRC2505711	EDF Fin de Sel (Pontarlier)	Transformateur au PCB			Rue Racine	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905965	2220384	
FRC2505715	EDF Laurence	Transformateur au PCB			Rue Gabriel Fauré	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			

FRC2505719	EDF	Transformateur au PCB	Rue Paix (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905663	2219896	
FRC2505721	EDF	Transformateur au PCB	Rue Pareuses (des)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906603	2219688	
FRC2505725	EDF	Transformateur au PCB	Rue Pascal	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906147	2220859	
FRC2505729	EDF	Transformateur au PCB	Rue Frères Guyon (des)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906361	2220877	
FRC2505731	ERDF	Transformateur au PCB	Rue Remparts (des)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			
FRC2505735	ERDF	Transformateur au PCB	Rue Abattoirs (des)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905538	2220010	
FRC2505739	ERDF	Transformateur au PCB	Rue Pierre et Marie Curie	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906608	2219543	
FRC2505741	ERDF	Transformateur au PCB	Rue Fontaine (de la)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905931	2219742	
FRC2505745	ERDF	Transformateur au PCB		PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			
FRC2505749	ERDF	Transformateur au PCB	Place Georges Clémenceau	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			
FRC2505751	ERDF	Transformateur au PCB	20 Rue Stand (du)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	905773	2218935	
FRC2505755	ERDF	Transformateur au PCB		PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			
FRC2505759	ERDF	Transformateur au PCB	Rue Pergaud	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié			
FRC2505761	ERDF	Transformateur au PCB	1 Rue Stand (du)	PONTARLIER (25462)	d35.44z	En activité	Inventorié	906136	2218995	
FRC2505765	HD MICRO-MONTAGE, anc. FCI	Travail des plastiques	Rue Claude Chappe	PONTARLIER (25462)	c20.16z	En activité	Inventorié			
FRC2505769	LABORIER S.A.R.L.	D.L.I.	4 Rue Willy Brandt	PONTARLIER (25462)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	904483	2219535	
FRC2505771	MAISON DU PNEU S.A.R.L.	Garage	19 Rue Pierre Déchanet	PONTARLIER (25462)	g45.20, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	904454	2279046	
FRC2505775	PREVAL HD UJOM	Incinération d'ordures		PONTARLIER (25462)	e38.47z, d35.45z, v89.03z	En activité	Inventorié	904376	2278667	
FRC2505779	PREVAL HD DECHETS	Dépôt d'engrais		PONTARLIER (25462)	c20.15z, c23.7, v89.01z	En activité	Inventorié			
FRC2505781	STATION AVIA	Station-service	18 Avenue Armée de l'Est (de l')	PONTARLIER (25462)	g47.30z	En activité	Inventorié	906795	2218159	
FRC2505785	VF CONFORT	Stockage ou emploi d'acétylène	29 Rue Eiffel	PONTARLIER (25462)	v89.01z	En activité	Inventorié	904453	2220250	
FRC2506141		Décharge	Lieu dit La drésine	PONTARLIER (25462)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	904550	2218300	
FRC2506145		Décharge	Lieu dit La Rotonde	PONTARLIER (25462)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	904900	2218600	
FRC2506149		Décharge	Lieu dit Les Brenets	PONTARLIER (25462)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	909720	2217800	

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : SAINTE-COLOMBE(25515)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2502713	Scierie LARESCHE	Scierie		10 Rue Chapelle (de la)	SAINTE-COLOMBE (25515)	c16.10, c23.7	En activité	Inventorié	899598	2215902			
FRC2504393	Commune de SAINTE-COLOMBE	Décharge		Lieu dit Les Prelets	SAINTE-COLOMBE (25515)	e38.11z	Ne sait pas	Inventorié	900300	2216250			
FRC2507037		Décharge		Lieu dit La Montée du Tremble - Les Pézières	SAINTE-COLOMBE (25515)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	900130	2215780			
FRC2507043		Décharge		Lieu dit le Trou du Cure	SAINTE-COLOMBE (25515)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899800	2216370			
FRC2507047		Décharge		Lieu dit Prés Mouray	SAINTE-COLOMBE (25515)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899120	2216300			
FRC2507053		Décharge		Lieu dit sous le Réservoir	SAINTE-COLOMBE (25515)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	899650	2215650			

Dans le département : Doubs - (25)
 Dans la commune : VUILLECIN(25634)

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)	X adresse	Y adresse	Précision adresse
FRC2502569	Sacer, anc. Direction Départementale de l'Equipement (DDE) du Doubs	Centrale d'enrobage, anc. Sablière	?	Lieu dit Au Temple	VUILLECIN (25634)	d35.44z, b08.12z, v89.03z, c23.51z	En activité	Inventorié	904607	2223430			
FRC2502567	S.A. "Les Ateliers de Préfabrication de Vuillecin" (APV), anc. Etablissements Saintot	DLI	?	5 Rue Pont Rouge (du)	VUILLECIN (25634)	v89.03z, v89.07z, c25.50a	En activité	Inventorié	903878	2223023			
FRC2502570	Ets POURCELOT Charles		Lieu-dit Au Temple	Lieu dit Au Temple	VUILLECIN (25634)	g45.20	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2502703	Commune de Vuillecin	Décharge		Lieu dit "Perthuis de la Vrime"	VUILLECIN (25634)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903777	2225331			
FRC2503015	SARL Paul MARGUET	Carrière de matériaux alluvionnaires		Lieu dit "Le Moray" et "Bourbillon"	VUILLECIN (25634)	b08.12z, c23.7	Activité terminée	Inventorié	904318	2224176			
FRC2505347	Joël BERNARD	Ebénisterie			VUILLECIN (25634)	c16.10	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2505353	PONTARLIER BETON			Zone d'activité au Temple	VUILLECIN (25634)	d35.44z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2505357		Sablière		Lieu dit Au Temple	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903939	2223052			
FRC2505363		Sablière		Lieu dit Contours de Vent	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903898	2221173			
FRC2505367	Gaston PARISA	Sablière		Lieu dit Contours de Bise	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903969	2222332			
FRC2505373	Gaston PARISA	Sablière		Lieu dit Les Voges	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	904300	2222378			
FRC2505377	ROGER PARISA	Sablière		Lieu dit Cotaroz	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	904930	2226183			
FRC2505383	Entreprise Roger Parisato	Gravière, sablière		Lieu dit Côte Arbaud	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié	903808	2221849			
FRC2505387	Carrière	Sablière		Lieu dit Le Pont Rouge	VUILLECIN (25634)	b08.12z	Ne sait pas	Inventorié					
FRC2505393	SPBM (Société des Produits en Béton Manufacturés)	Fabrique de produit en béton manufacturés		9 Rue Pont Rouge (du)	VUILLECIN (25634)	d35.44z, c23.6	Ne sait pas	Inventorié	904033	2222894			
FRC2506827	ERDF	Transformateur au PCB		Lieu dit Contours de bise	VUILLECIN (25634)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2506833	ERDF	Transformateur au PCB			VUILLECIN (25634)	d35.44z	En activité	Inventorié					
FRC2507307		Décharge		Lieu dit Prés Rondet	VUILLECIN (25634)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	905035	2226878			
FRC2507313		Décharge		Lieu dit Combe La Belle	VUILLECIN (25634)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	904050	2226120			
FRC2507317		Décharge		Lieu dit Essaronde	VUILLECIN (25634)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	903420	2225750			
FRC2507323		Décharge		Lieu dit Crêt de Cotaroz	VUILLECIN (25634)	e38.11z	Activité terminée	Inventorié	905269	2224554			

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : FRANCHE COMTE

Département : 25

Site BASOL numéro : 25.0083

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 05/09/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1104)

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : SOCIETE SEDIS

Localisation :

Commune : Verrières-de-Joux

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 25609 (429 habitants)

Adresse : 6 rue Verjoux

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse

Code géographique de l'unité urbaine : 25000 : (172 066 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	963036	6650022		

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	913741	2219183		

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Verrières-de-Joux		15/06/2015	AC	74	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Verrières-de-Joux		15/06/2015	AC	75	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	
Verrières-de-Joux		15/06/2015	AC	235	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- plan-cartographique-25.0083--1.pdf

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE SEDIS

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 04/09/2015

Description du [site](#) :

La société SEDIS fabrique et commercialise des chaînes mécaniques destinées à être intégrées dans des ensembles assurant soit des fonctions de transmission de puissance (hors véhicules), soit des fonctions de manutention. Leader en France avec environ 35% du marché, SEDIS se situe au 7^e rang européen.

Description qualitative :

Cette société bénéficie d'un récépissé de déclaration du 12 août 1993 sous les rubriques n°1 bis, 282-2°, 288-2°, 285 au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'insuffisance du système de traitement des rejets (rejets chargés en MES, hydrocarbures, chrome, nickel, fer, aluminium, évacués sans traitement dans un bassin de décantation puis par surverse au milieu naturel, enfouissement des boues sur des terrains privés) entraînant un risque potentiel de pollution des sols, la société SEDIS a arrêté de rejeter ces eaux usées dans le puits perdu et mis en place des moyens pour le traitement de ces effluents.

Un suivi analytique trimestriel de la qualité des eaux souterraines a été demandé en 1994, les premiers résultats ne décèlent aucune migration de polluants. La situation reste stable sauf les analyses en date du 18/11/2014 qui indique une anomalie de teneur en Aluminium de 1,7 mg/L.

Le stockage sur le site n'a pas entraîné des infiltrations significatives dans le sol.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics :

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input checked="" type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité
- Dépôt sauvage de déchets
- Autre

Activité : Usinage

Code activité ICPE : H11

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Diagnostic du site	28/07/1993	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	16/09/1997
Travaux de traitement	10/11/1993	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	15/09/1994
Surveillance du site	15/06/1995	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat	
Diagnostic du site	12/12/1995	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	16/09/1997

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aluminium

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques

- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) :

Surface (ha) :

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Hydrogéologie du [site](#) :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation actuelle du [site](#) :

- [Site](#) industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
- L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution
- [Site](#) industriel en [friche](#).
- [Site](#) ancien réutilisé

Impacts [constatés](#) :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 4

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée
Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance : 01/08/1994

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 18/11/2014 : 3 LA SITUATION SE DEGRADE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)

- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

[Servitude](#) d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :

Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :

Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :

Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :

Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

Mise en sécurité du [site](#)

- Interdiction d'accès
- Gardiennage
- Evacuation de produits ou de déchets
- Pompage de rabattement ou de récupération
- Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Confinement sur site
- Physico-chimique
- Traitement thermique

Autre : Détoxification

Traitement des terres polluées

- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets non dangereux
- Traitement biologique
- Traitement thermique
- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

Traitement des eaux

- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration

- Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : FRANCHE COMTE

Département : 25

Site BASOL numéro : 25.0059

Situation technique du site : ● Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 05/09/2015

Auteur de la qualification : DREAL (1104)

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : SHELL DIRECT

Localisation :

Commune : Pontarlier

Arrondissement :

Code postal : - Code INSEE : 25462 (18 939 habitants)

Adresse : 6, Rue des Granges

Lieu-dit :

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse

Code géographique de l'unité urbaine : 25401 : Pontarlier (22 897 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT93	954625	6649679		

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	905327	2218768	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Cadastré			Section cadastrale	N° de parcelle	Précision parcellaire	Source documentaire	Observations
Nom	Arrondissement	Date					
Pontarlier		12/07/2015	AT	36	Parcellaire parfait actuel	cadastre.gouv.fr	

Plan(s) cartographique(s) :

- [plan-cartographique-25.0059--1.pdf](#)

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE DES PETROLES SHELL
il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Caractérisation du site à la date du 14/08/2015

Description du [site](#) :

La société SHELL DIRECT reprise par PETROLES SHELL depuis octobre 2003 a exploité sur le site un dépôt d'hydrocarbures soumis à déclaration jusqu'en 2000.

Ce dépôt avait précédemment été exploité depuis les années 1924 par les sociétés MOBIL OIL, COREDIS (filiale de MOBIL OIL puis de BP FRANCE), SOCOTHERM puis SHELL DIRECT (depuis le 31/12/1997).

Le premier récépissé de déclaration date du 12 février 1976 et la déclaration de cessation d'activité du 17/11/2000.

La société Shell Direct a été propriétaire et exploitante entre 1993 et 2001 (sous l'enseigne SOCOTHERM DBS) du dépôt pétrolier. Le site a ensuite été vendu en 2001 à des particuliers (Monsieur et Madame BOSSERT) qui l'ont revendu quelques années plus tard à Monsieur DROMARD. Ce dernier a vendu la propriété à Monsieur LHOMME, qui est l'actuel propriétaire du site.

Description qualitative :

Le diagnostic initial des sols, réalisé en septembre 2007, a pu mettre en évidence la présence de sources de pollution des sols au droit de :

- la zone sud du site (ancien poste de chargement, séparateur) avec la présence de dépassement des valeurs guides pour les hydrocarbures totaux et les xylènes ainsi que la présence de benzène, toluène, éthylbenzène et de HAP au niveau de la zone de battement de la nappe. Ces teneurs étaient associées à des indices organoleptiques de souillures des sols.
- l'ancienne pomperie avec la présence d'un dépassement des valeurs guides pour les hydrocarbures totaux en surface des sols ainsi que la présence de HAP et xylènes (sans dépassement) au niveau de la zone de battement de la nappe.

- la zone nord du site (ancienne zone des bacs et ancienne zone de stockage de fûts) avec la présence d'un dépassement des valeurs guides pour les hydrocarbures totaux ainsi que la présence d'éthylbenzène et de xylènes totaux (sans dépassement).

Un impact a été constaté dans la nappe phréatique, située entre 0,1 et 1,5 mètres de profondeur, au droit du site :

- présence d'une phase flottante libre, de type gazole / fioul, fortement dégradée et contenant des hydrocarbures aliphatiques ainsi que des composés organiques volatils,
- présence d'hydrocarbures totaux dissous,
- présence de HAP dissous,
- présence de composés organiques volatils dissous en teneur supérieure à la norme française pour le benzène.

Le plan de gestion réalisé en novembre 2008 montre la nécessité de :

- réaliser des travaux de dépollution des sols de l'ancien dépôt pétrolier,
- d'inactiver des voies de transfert en particulier de déplacer des canalisations d'eau potable,
- de suivre la qualité des eaux de la nappe sur les piézomètres installés.

Les travaux de démantèlement et de réhabilitation du site ont été réalisés du 7 septembre au 7 octobre 2009.

Ils ont été prescrits par l'arrête préfectoral du 24 juin 2009.

Ces travaux ont consisté à :

- démanteler les anciennes cuvettes de rétention et gérer les matériaux de démolition ;
- excaver et trier les terres contaminées par des hydrocarbures ;
- transporter les terres précitées en centre de traitement ;
- pomper et traiter d'éventuels produits libres flottants sur la nappe ;
- effectuer des prélèvements et des analyses des fonds de fouille, des parois et des terres polluées sur les paramètres demandés par l'arrêté.

Les travaux effectués ont été réalisés dans les limites techniques de terrassement (présence de fondations de bâtiments et limite de propriété).

Les terres excavées jugées polluées ont été évacuées et traitées au Biocentre SITA FD à Drambon.

La quantité totale de terres et béton transportés pour traitement est de 1577 tonnes (950 m3).

Les excavations ont ensuite été remblayées par du tout-venant compacté par couches.

1324 tonnes de matériaux sains ont été utilisés pour le remblaiement des zones.

Une Analyse des Risques Résiduels a été réalisée en juillet 2010 et a conclu que les concentrations résiduelles dans les sols et la nappe au droit de l'ancien dépôt sont compatibles avec le projet de réaffectation de l'emprise foncière pour un usage commercial, artisanal et/ou industriel et ne sont pas susceptibles de générer de risques sanitaires pour les futurs employés susceptibles de travailler sur le site.

Toutefois, ces concentrations résiduelles ne sont pas compatibles avec un usage résidentiel, sans réalisation d'études et de travaux complémentaires (dépollution complémentaire, mise en place d'un vide sanitaire,...).

Depuis mai 2008, sept campagnes de surveillance de la qualité des eaux ont été réalisées, dont six ont été menées après les travaux de dépollution.

Les résultats obtenus lors de la dernière campagne en octobre 2013 indiquent :

- la présence d'hydrocarbures totaux bien en dessous de la valeur guide au droit de l'ancienne cuvette et l'absence d'HCT dans les autres zones ;
- l'absence / quasi-absence de BTEX (concentrations inférieures ou proches des seuils de détection du laboratoire) sur les quatre piézomètres suivis ;
- l'absence / quasi-absence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur l'ensemble des ouvrages.

Ces résultats confirment les conclusions de l'Analyse des Risques Résiduels sur la compatibilité du site avec l'usage futur retenu (commercial/artisanal/industriel).

L'exploitant a demandé en février 2014, l'arrêt de la surveillance de la qualité des eaux souterraines au vu des résultats.

Les résultats de l'Analyse des Risques Résiduels mandatée par l'actuelle propriétaire en date du 27 mai 2015 montrent la présence d'hydrocarbures volatils à l'état de traces dans les gaz du sol. Les niveaux de risque résiduels calculés sont inférieurs aux critères pour un usage futur de type résidentiel, avec des adultes et des enfants habitant dans des maisons de plain-pied sur site.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE (ARTICLE 34-1)

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input checked="" type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input checked="" type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- Origine accidentelle
- Pollution due au fonctionnement de l'installation
- Liquidation ou cessation d'activité

- Dépôt sauvage de déchets
 Autre

Activité : Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Code activité ICPE : D13

Situation technique du site

Événement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Analyse des risques résiduels (ARR)		Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	27/05/2015
Diagnostic initial	11/02/2004	Site nécessitant des investigations supplémentaires	03/09/2007
Plan de gestion	28/11/2008	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	28/11/2008
Surveillance du site	24/06/2009	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	
Travaux de traitement	07/09/2009	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	13/01/2010
Analyse des risques résiduels (ARR)	06/07/2010	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	06/07/2010

Le site a été remis en état pour un usage industriel ou commercial.
 Tout changement de l'aménagement du site doit faire l'objet des études et travaux préalables éventuellement nécessaires pour assurer la compatibilité de l'état du site avec l'aménagement.

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
 Déchets dangereux
 Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input checked="" type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input checked="" type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) :

Volume (m3) : 950

Surface (ha) :

Informations complémentaires :

volume des terres polluées excavées du site.

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Hydrogéologie du site :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre : AEI

Utilisation actuelle du site :

- Site industriel en activité.
- Site industriel en friche.
- Site ancien réutilisé

Impacts constatés :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

État de la surveillance :

- Absence de surveillance justifiée

Raison :

- Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 18/10/2013 : 2 LA SITUATION S'AMELIORE

Résultat de la surveillance, autre : Teneur détectée d'hydrocarbures totaux bien en dessous de la valeur guide au droit de l'ancienne cuvette et l'absence dans les autres zones. Absence / quasi-absence de BTEX (concentrations inférieures ou proches des seuils de détection du laboratoire) sur les quatre piézomètres suivis. Absence / quasi-absence d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sur l'ensemble des ouvrages.

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Un changement d'usage est envisagé sur ce site :

- Zone résidentielle
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Espaces verts accueillant du public
- Équipements sportifs

- Commerce, artisanat
 - Parking
 - École
 - Autres établissements recevant du public
- Si autre :

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)
- Date de l'arrêté préfectoral :

- Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
- Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

- Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
- Date du document actant la RUP :

- Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
- Date du document actant la RUCPE :

- Projet d'intérêt général (PIG)
- Date de l'arrêté préfectoral :

- Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

- Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

- Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchets
- Autre :

- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermique
- Autre :

- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement
 - Stabilisation
 - Ventilation forcée
 - Dégradation naturelle
- Autre :

- Traitement des eaux**
 - Rabattement de nappe
 - Drainage
- Traitement :
- Air stripping
 - Vapour stripping

- Filtration
 - Physico-chimique
 - Biologique
 - Oxydation (ozonation...)
- Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : FRANCHE COMTE

Département : 25

Site BASOL numéro : 25.0013

Situation technique du site : ● Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours

Date de publication de la fiche : 05/12/2011

Auteur de la qualification : DREAL (1104)

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : THEVENIN DUCROT

Localisation :

Commune : Pontarlier

Arrondissement :

Code postal : 25300 - Code INSEE : 25462 (18 939 habitants)

Adresse : 67 RUE DE BESANCON

Lieu-dit : GRANDS LONGS TRAITS

Agence de l'eau correspondante : Rhône - Méditerranée - Corse

Code géographique de l'unité urbaine : 25401 : Pontarlier (22 897 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	905404	2220168	Adresse (numéro)	

Parcelles cadastrales :

Non défini

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

ETS THEVENIN DUCROT SA

Qualité

PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site à la date du 24/11/2011

Description du [site](#) :

Site de 14319m² implanté au Nord Ouest de la commune de Pontarlier enclavé entre une zone pavillonnaire et une zone artisanale en centre urbain.

Le site accueille en réservoirs aériens, un dépôt de fioul domestique et de gazole d'une capacité initiale de 4915 m³.

L'activité du dépôt a cessé en 2002. Une activité principalement administrative est maintenue sur le site.

Description qualitative :

S'agissant d'un dépôt d'hydrocarbures, les risques de pollution de sol présentés par ce type d'établissement sont essentiellement le fait de déversements accidentels ou chroniques.

Le site est implanté au droit d'une nappe phréatique utilisée pour des usages d'eau potable à 1200m à l'ouest du site.

A la demande de l'administration, une étude simplifiée des risques de pollution des sols a été conduite fin d'année 1999.

Le rapport remis par l'exploitant met en exergue plusieurs zones présentant une faible pollution de sol par des hydrocarbures. Les analyses conduites en eaux souterraines ont montré que la nappe phréatique au droit du site est contaminée par des hydrocarbures mais avec des valeurs plus importantes en amont qu'en aval, ce qui laisse supposer une pollution généralisée de cette nappe, dont le rapport avec le site n'est pas établi.

Aux fins de confirmer ce diagnostic initial, un arrêté préfectoral en date du 11/09/2000 impose une surveillance des eaux de nappe à partir de 3 ouvrages de prélèvements et un contrôle semestriel.

Dans le cadre de la cessation d'activité du dépôt, l'exploitant a procédé au démantèlement complet de toutes ses cuves et de toutes ses installations de distribution après nettoyage et dégazage.

La surveillance des eaux souterraines montre une situation qui reste stable en 2007.

L'exploitant a fait la demande de suspendre la surveillance de la qualité des eaux souterraines en raison des bons résultats obtenus. L'inspection a demandé en 2011 une nouvelle campagne d'analyses étant donné le manque de données sur les dernières années. Si celle-ci s'avère positive une suspension de la surveillance pourra être envisagée.

Un examen serait à conduire en cas de changement d'usage du site.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : CIRCULAIRE DU 3 AVRIL 1996

Origine de la découverte :

<input type="checkbox"/> Recherche historique	<input type="checkbox"/> Travaux
<input type="checkbox"/> Transactions	<input type="checkbox"/> Dépôt de bilan
<input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale	<input type="checkbox"/> Information spontanée
<input type="checkbox"/> Demande de l'administration	<input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles
<input type="checkbox"/> Pollution accidentelle	Autre :

Types de pollution :

<input type="checkbox"/> Dépôt de déchets	<input type="checkbox"/> Dépôt aérien
<input type="checkbox"/> Dépôt enterré	<input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers
<input checked="" type="checkbox"/> Sol pollué	<input type="checkbox"/> Nappe polluée
<input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée	

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

<input checked="" type="checkbox"/> Origine accidentelle
<input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité
<input type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets
<input type="checkbox"/> Autre

Activité : Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel

Code activité ICPE : D13

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Evaluation simplifiée des risques (ESR)	18/05/1998	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	31/01/2000
Travaux de traitement	11/09/2000	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	

Un examen serait à conduire en cas de changement d'usage du site

Rapports sur la dépollution du site : *Aucun document n'a été transféré pour le moment.*

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 0

Volume (m3) : 0

Surface (ha) : 0

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Industrie : LOURDE

Hydrogéologie du [site](#) :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre : industriel

Utilisation actuelle du [site](#) :

- [Site](#) industriel en activité. L'activité exercée est à l'origine de la pollution
- L'activité exercée n'est pas à l'origine de la pollution
- [Site](#) industriel en [friche](#).
- [Site](#) ancien réutilisé

Impacts [constatés](#) :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée

Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours
Raison :

Début de la surveillance :
Arrêt effectif de la surveillance :
Résultat de la surveillance à la date du 12/07/2007 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE
Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme)
- L'utilisation du sous-sol (fouille)
- L'utilisation de la nappe
- L'utilisation des eaux superficielles
- La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

- [Servitude](#) d'utilité publique (SUP)
Date de l'arrêté préfectoral :
 - Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme
Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :
 - Restriction d'usage entre deux parties (RUP)
Date du document actant la RUP :
 - Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
Date du document actant la RUCPE :
 - Projet d'intérêt général (PIG)
Date de l'arrêté préfectoral :
 - Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))
 - Acquisition amiable par l'[exploitant](#)
 - Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

- Mise en sécurité du [site](#)**
 - Interdiction d'accès
 - Gardiennage
 - Evacuation de produits ou de déchets
 - Pompage de rabattement ou de récupération
 - Reconditionnement des produits ou des déchetsAutre :
- Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Confinement sur site
 - Physico-chimique
 - Traitement thermiqueAutre :
- Traitement des terres polluées**
 - Stockage déchets dangereux
 - Stockage déchets non dangereux
 - Traitement biologique
 - Traitement thermique
 - Excavation des terres
 - Lessivage des terres
 - Confinement

- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

Traitement des eaux

- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

Imprimer la fiche

Pour tout commentaire Contactez-nous

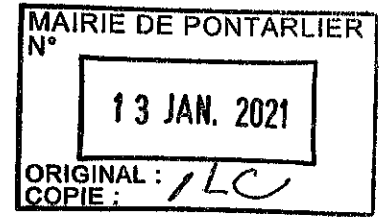


**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- NBO pour affichage
- Copie ADS pour mise à jour SIG et à annexer au PLU de Pontarlier
- Copie Urdivaud pour prise en compte dans PLU

**Direction départementale
des territoires du Doubs**



*N. Le Maire
D. Chauvin
DGS*

par mail

Service Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme
Unité Planification
Affaire suivie par : Denis Crozet
Tél. : 03 81 65 69 70
denis.crozet@doubs.gouv.fr

Monsieur le Maire
de la ville de PONTARLIER

OBJET : Mise à jour du PLU
P.J. : 1 projet d'arrêté
1 fiche géorisques

Besançon, le 12.01.2021

Votre commune est concernée par l'arrêté du 17 septembre 2020 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire du département du Doubs.

Je sou mets à votre signature le projet d'arrêté municipal concernant la mise à jour du plan local d'urbanisme de votre commune.

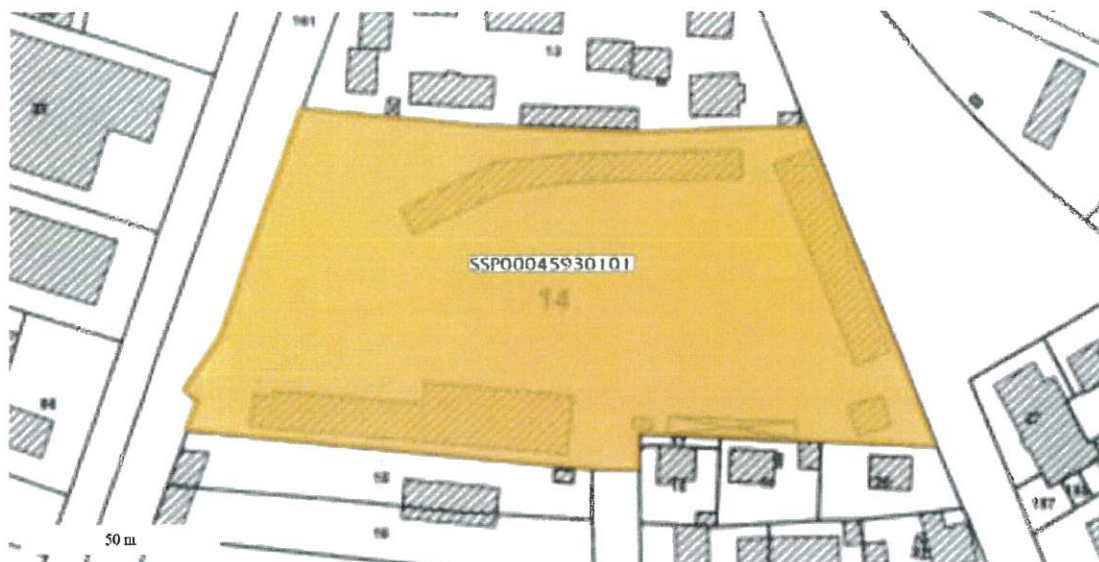
Cet arrêté qui répond aux dispositions de l'article R 153.18 du code de l'urbanisme devra, après avoir été signé et complété par vos soins, faire l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie ;
- d'une notification à l'autorité préfectorale.

Après visa par l'autorité préfectorale, cet arrêté vous sera retourné et vous devrez le joindre à votre document d'urbanisme actuellement applicable.

La responsable de l'unité planification,

Stéphanie HENRICOLAS



Périmètre de la classification
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : SSP00045930101

Coordonnées du centroïde : 706 474,8 ; 5 927 625,5 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))

Superficie estimée : 31 022 m²

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.

4 Il convient également de lire la description ci-dessus, des polluants pouvant y être mentionnés

Fiche Détaillée

Description du site

Nom : THEVENIN DUCROT
Adresse : 67 RUE DE BESANCON GRANDS LONGS TRAITS
Commune principale : 25462 PONTARLIER
Code - Libellé NAF : D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel
Plus d'infos sur le site : <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/FRC2502026>

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00045930101

Ancien identifiant SIS : 25SIS06915

Description : 1 Le site de 14 319 m² est implanté au nord-ouest de la commune de Pontarlier et est enclavé entre une zone pavillonnaire et une zone artisanale en centre urbain.
Avant l'arrêt en 2002 de son activité de dépôt d'hydrocarbures, le site accueillait, en réservoirs aériens, un stockage de fioul domestique et de gazole d'une capacité de 4915 m³.
Le site est implanté au droit d'une nappe phréatique utilisée pour des usages d'eau potable à 1200 m à l'ouest du site.

Les études réalisées fin 1999 à la demande de l'administration ont mis en évidence la contamination aux hydrocarbures des eaux souterraines sous-jacentes et de plusieurs zones présentant une faible pollution de sol.

Depuis :

- un arrêté préfectoral pris le 11 septembre 2000 prescrit la surveillance des eaux souterraines par trois ouvrages, à fréquence semestrielle ;
- dans le cadre de la cessation d'activité du dépôt, l'exploitant a procédé au démantèlement complet de toutes les cuves et de toutes les installations de distribution, après nettoyage et dégazage.

L'état du site est compatible avec l'usage de « bureaux administratifs » actuels.

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour : 28/10/2020

Description : 3 S'agissant d'un dépôt d'hydrocarbures, les risques de pollution de sol présentés par ce type d'établissement sont essentiellement le fait de déversements accidentels ou chroniques.

Le site est implanté au droit d'une nappe phréatique utilisée pour des usages d'eau potable à 1200m à l'ouest du site.

A la demande de l'administration, une étude simplifiée des risques de pollution des sols a été conduite fin d'année 1999. Le rapport remis par l'exploitant met en exergue plusieurs zones présentant une faible pollution de sol par des hydrocarbures. Les analyses conduites en eaux souterraines ont montré que la nappe phréatique au droit du site est contaminée par des hydrocarbures mais avec des valeurs plus importantes en amont qu'en aval, ce qui laisse supposer une pollution généralisée de cette nappe, dont le rapport avec le site n'est pas établi.

Aux fins de confirmer ce diagnostic initial, un arrêté préfectoral en date du 11/09/2000 impose une surveillance des eaux de nappe à partir de 3 ouvrages de prélèvements et un contrôle semestriel.

Dans le cadre de la cessation d'activité du dépôt, l'exploitant a procédé au démantèlement complet de toutes ses cuves et de toutes ses installations de distribution après nettoyage et dégazage.

La surveillance des eaux souterraines montre une situation qui reste stable en 2007, d'où une certaine stabilisation de la pollution en hydrocarbures totaux en dessous des limites de détection. Cependant, les analyses effectuées lors des campagnes de 2003 à 2006 ont montré régulièrement perturbées (PZ à sec, présence de boues).

L'exploitant a fait la demande de suspendre la surveillance de la qualité des eaux souterraines en raison des bons résultats obtenus. L'inspection a demandé en 2011 une nouvelle campagne d'analyses des hydrocarbures totaux sur les 3 piézomètres du site en assurant qu'ils soient tous en eau, étant donné le manque de données sur les dernières années. Si celle-ci s'avère positive une suspension de la surveillance pourra être envisagée. A noter qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2000, la surveillance des eaux souterraines ne peut être levée qu'après validation du CODERST, Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Un examen serait à conduire en cas de changement d'usage du site.

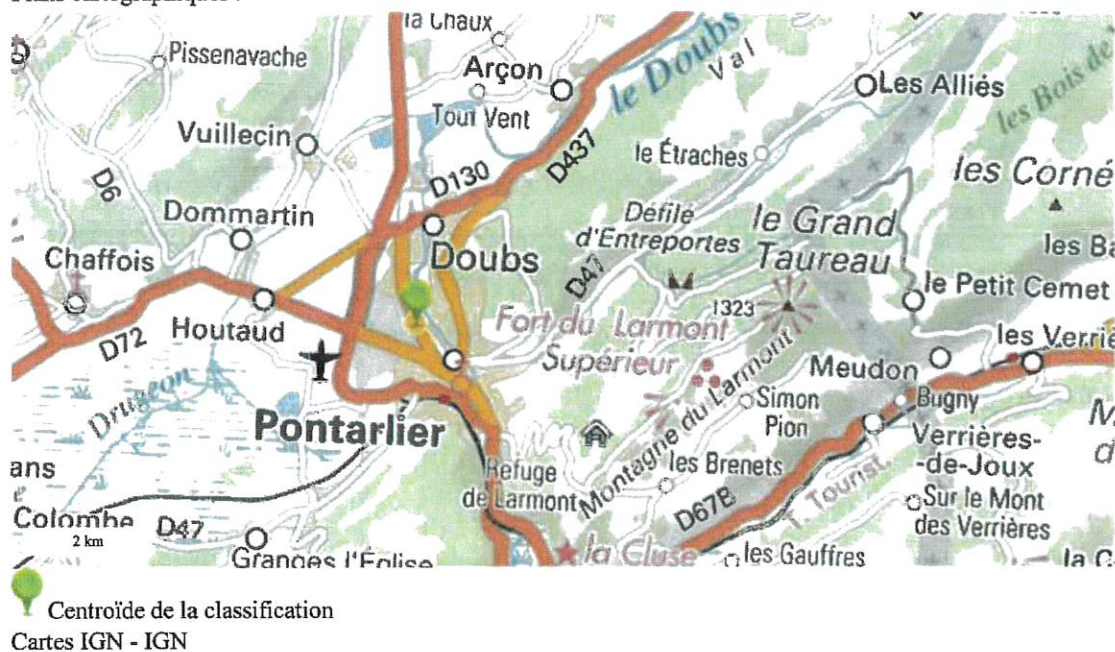
Polluant(s) suspecté(s) ou suivi(s) : [4](#) Hydrocarbures et indices liés

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
PONTARLIER		AZ	14	

Plans cartographiques :



Identifiant : SSP00045930101

ARRETE N°

EN DATE DU :

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA VILLE DE PONTARLIER**

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R151-53 et R.153.18 ;

VU le Code de l'environnement notamment l'article R125-46 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2019 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2020 portant création des secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur le territoire du département du Doubs.

VU les plans et documents ci-annexés.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Pontarlier est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie, à la préfecture du Doubs et à la direction départementale des Territoires.

ARTICLE 3 :

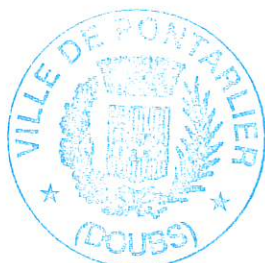
Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Doubs

Monsieur le directeur départemental des Territoires



LE MAIRE,

Le Maire,

Patrick GENRE



PRÉFET DU DOUBS

Agence Régionale de Santé de Franche-Comté
Département Santé Environnement

ARRETE ARS/2014 n° 2014/192 - 0027
Relatif à la lutte contre l'Ambroisie (*Ambrosia
artemisiifolia*) dans le département du Doubs

**LE PREFET DE LA REGION FRANCHE-COMTE,
PREFET DU DOUBS
CHEVALIER DE LA LEGION d'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1311-2 et L.1335-1 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.110-1, L. 220-1 et L.220-2, L.221-1 à L.222-7, L.226-2 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18, L.2212-1 à L.2212-4, L.2215-1, L. 2213-25 ;

VU l'Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement ;

VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;

VU le Code de procédure civile, notamment les articles 808 et 809 ;

VU le Code civil, notamment les articles 1382 et 1383 ;

VU le Code Pénal, notamment les articles 121-2 et 121-3, 222-19 et 222-20 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 13 juillet 2010 modifié relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;

VU l'arrêté du préfet de la Région Franche Comté, du 13 juin 2001, approuvant le Plan Régional de Qualité de l'Air ;

VU le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2 2011-2015) de Franche-Comté dont un des objectifs prioritaires vise la réduction de l'exposition aux pollens d'ambroisie, notamment les actions 23, 24 et 25 ;

VU l'arrêté interpréfectoral portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A) de l'aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle du 21 août 2013 ;

VU l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 18 décembre 2001, relatif à l'évaluation et la gestion du risque lié à la pollution pollinique par l'ambroisie ;

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 22 mai 2014 ;

Considérant que l'entretien des terrains relève de la salubrité publique et que celui-ci incombe aux propriétaires, locataires, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit ;

Considérant que l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est une plante allergisante qui prospère dans les terrains dénudés, les terres rapportées (remblais) peu ou pas végétalisées, et que potentiellement tous les milieux sont susceptibles d'être impactés : les sols peu ou mal entretenus tels que les friches industrielles, les lotissements en cours de construction, les chantiers, les bas-côtés, les terrains vagues, les accotements de structures linéaires (routes, autoroutes, voies ferrées...), les jachères, mais également dans les jardins, dans certains types de cultures et dans les chaumes, les bords de cours d'eau ;

Considérant qu'elle se dissémine du fait des activités humaines (chantiers, déplacements de terres et matériaux, engins de chantiers ou agricoles, voies de communication, déplacements de matériaux infestés, nourrissage des oiseaux par des mélanges de graines contaminées par des graines d'Ambroisie etc...), du déplacement de l'eau (ruissellement, cours d'eau, etc..), et que ses semences restent viables plusieurs décennies dans les sols ;

Considérant qu'un pied d'ambroisie peut libérer en une journée plusieurs millions de grains de pollens et que ceux-ci sont dispersés par les vents sur de grandes distances ;

Considérant que l'ambroisie génère des nuisances importantes auprès de la population et constitue un risque réel pour la santé publique ;

Considérant que les données épidémiologiques tendent à montrer que 6 à 12 % de la population d'une partie de la région Rhône-Alpes présentent des symptômes d'allergie aux pollens d'ambroisie ou *Ambrosia artemisiifolia* pendant la période de floraison, à savoir les mois d'août et septembre ;

Considérant que cette réaction allergique peut se manifester par divers symptômes, rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et pour certains sujets par un asthme parfois très grave, la sinusite et l'otite étant des complications de la rhinite allergique ;

Considérant les coûts en termes de santé publique tant sur le plan de la consommation pharmaceutique que de l'absentéisme,

Considérant que la lutte contre l'ambroisie doit être de préférence préventive afin d'éviter l'installation de la plante mais aussi curative en présence de celle-ci ;

Considérant que la réduction de l'exposition des populations aux pollens, mais aussi la réduction du stock de semences dans les sols nécessite l'interruption du cycle de la plante ;

Considérant que l'implantation de l'ambrosie progresse rapidement dans la région Franche-Comté et que sa présence dans le département du Doubs est avérée ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Titre 1. Obligation de prévention et de destruction

Article 1 Obligations générales de prévention et de destruction

Afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus :

- de prévenir la pousse de plant d'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées) ;
- de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambrosie est susceptible de pousser ;
- de détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

Article 2 : Agriculture

Sur les parcelles agricoles en culture, la destruction de l'ambrosie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limite de parcelle (y compris talus, fossés, chemins, ...).

Article 3 : Domaine public

L'obligation de lutte contre l'ambrosie est également imposée aux gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires, en particulier de voies de communication.

Article 4 : Prévention de la prolifération de l'ambrosie et de la dissémination des semences lors de travaux

Tout maître d'ouvrage et tout maître d'œuvre est tenu de mettre en place lors de travaux, toutes les mesures qui permettent de minimiser les modes de diffusion des semences d'ambrosie par divers vecteurs (terre, gravats, machines agricoles et de chantier). Il met en place des mesures pour éviter le développement de l'ambrosie sur des sols nus (végétalisation finale, couvre-sols...).

Article 5 : Techniques utilisées

La prévention de la pousse ainsi que l'élimination non-chimique de l'ambrosie seront privilégiées : végétalisation, arrachage, suivi de végétalisation, fauche ou tonte répétée, désherbage thermique.

La mise en œuvre éventuelle de moyens de lutte chimique devra utiliser exclusivement des produits homologués en respectant les dispositions relatives à leur application. Le produit ayant le plus faible impact sur l'environnement sera privilégié.

La lutte chimique ne sera pas utilisée :

- dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau potable, à l'exception du traitement des cultures qui devra respecter les prescriptions relatives à la protection des captages.
- dans les zones NATURA 2000,
- sur les couverts environnementaux situés en bords de cours d'eau définis par les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE).

A titre exceptionnel, en cas de découverte d'un foyer important d'ambrosie post-floraison, afin de ne pas contribuer à la dissémination des graines lors des opérations de transport, il pourra être dérogé à l'interdiction de brûlage des déchets verts et procéder au brûlage des pieds d'ambrosie.

Titre 2 : organisation de la lutte

Article 6 : Dans chaque commune du département, le maire désigne un référent ambrosie. Ce référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés, pour les inciter à prendre les mesures appropriées. Dans les communes non touchées par l'arrivée de l'ambrosie, cette mission sera réduite aux opérations de vigilance afin que celle-ci ne s'implante pas.

Article 7 : Dans chaque groupement de communes, le président désigne un référent intercommunal ambrosie. Ce référent a pour mission d'organiser la lutte au niveau intercommunal et/ou de soutenir l'action des référents communaux.

Titre 3 : modalités de destruction

Article 8 : Dates d'élimination de l'ambrosie

L'élimination des plants d'ambrosie doit se faire avant la pollinisation, pour éviter les émissions de pollen et l'impact sur les populations, et impérativement avant le début de la granaison, afin d'empêcher la constitution de stocks de graines dans les sols. Ces interventions sont à prévoir avant le 15 août de chaque année. Suivant le mode d'élimination choisi, des interventions ultérieures supplémentaires peuvent être nécessaires en raison de phénomènes de repousse.

Article 9 : Dispositions relatives au non-respect

Toute personne qui n'aura pas engagé les moyens pour lutter contre la prolifération de l'ambrosie, conformément aux dispositions du présent arrêté, sera passible de poursuites en application des dispositions du code de la santé publique.

En outre, en cas de défaillance des personnes visées à l'article 1, le maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 10 : Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet du Doubs, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé (direction générale de la santé – 8 avenue de Ségur – 75350 Paris) dans les deux mois suivant la notification.

Concernant le recours gracieux, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. En matière de recours hiérarchique, l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse écrite de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Article 11 : Application

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets des arrondissements, les maires, les présidents des communautés de communes ou de communauté d'agglomération, le directeur général de l'Agence régionale de santé, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie départementale ainsi que les officiers de police judiciaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs, mis en ligne sur internet et dont copie sera adressée à :

- Madame la Présidente du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs,
- Madame la Présidente de l'Association des Maires du Doubs,
- Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux du Doubs,
- Monsieur le Président de l'Association départementale des communes forestières du Doubs
- Monsieur le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'artisanat du Doubs

Fait à Besançon, le 1^{er} JUIL. 2014

Le Préfet,

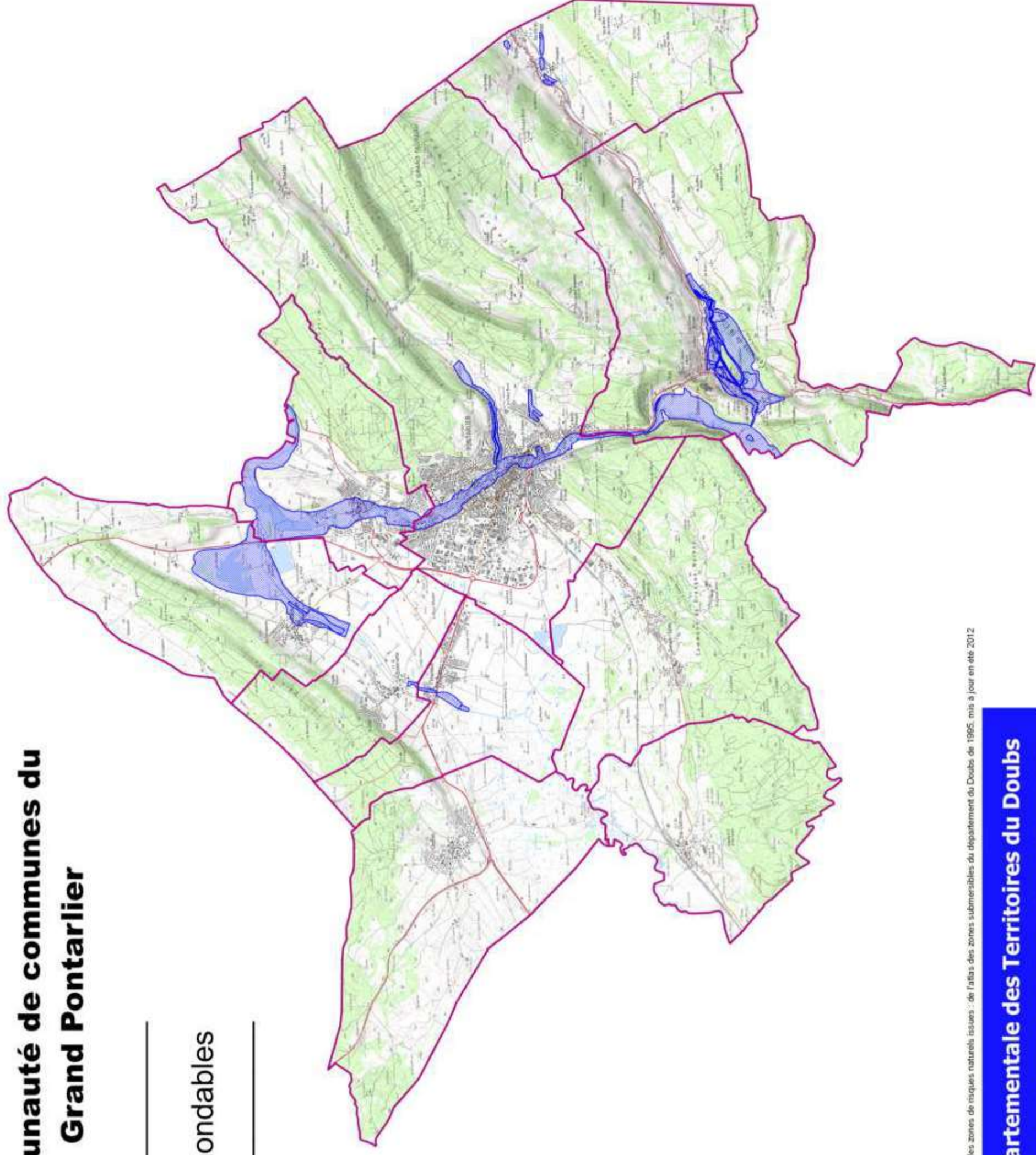
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Joël MATHURIN

Communauté de communes du Grand Pontarlier

Atlas des zones inondables



Légende

- Communes du Grand Pontarlier
- zones inondables

0 1 2 3 4 km



© IGN-BRGM-GIPEK-CDS du Doubs-DDT25-DREAL FC - Informations sur les zones de risques naturels issues : de l'Atlas des zones submersibles du département du Doubs de 1995, mis à jour en été 2012

Conception
DDT 25 - CATU
MP - 3 août 2016

Direction Départementale des Territoires du Doubs